

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME

PAR
KARINE AWASHISH

ÉCONOMIE SOCIALE EN CONTEXTE AUTOCHTONE : LA CRÉATION D'UNE
COOPÉRATIVE D'ARTISANAT ATIKAMEKW

FÉVRIER 2013

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

MAÎTRISE EN LOISIR, CULTURE ET TOURISME (MA.)

Programme offert par l'Université du QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

**ÉCONOMIE SOCIALE EN CONTEXTE AUTOCHTONE : LA CRÉATION D'UNE COOPÉRATIVE
D'ARTISANAT ATIKAMEKW**

PAR

KARINE AWASHISH

Marie Lequin, directrice de recherche

Université du Québec à Trois-Rivières

Jean-Marc Fontan, évaluateur

Université du Québec à Montréal

Denis Auger, évaluateur

Université du Québec à Trois-Rivières

MÉMOIRE DÉPOSÉ le 6 MARS 2013

Sommaire

Le mouvement coopératif autochtone est un phénomène émergent de plus en plus palpable dans les communautés autochtones du Québec. Les coopératives en milieu autochtone existent depuis longtemps au Canada particulièrement dans le Nord. Le mouvement coopératif inuit témoigne de ce dynamisme pour le développement social, culturel et économique des communautés nordiques. Ici, un regard est posé sur le modèle coopératif instauré en milieu autochtone et, plus précisément, sur le développement coopératif dans les communautés atikamekws. Cette étude permet de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la création d'une coopérative dans un milieu où les valeurs collectives se situent au cœur même de la culture des Premières Nations. Nous verrons si ce mode d'organisation entrepreneurial en économie sociale peut répondre adéquatement au changement social qui s'instaure graduellement dans les communautés autochtones du Québec, plus particulièrement celles de la Mauricie. Et si oui, comment. Dans cette optique, ce mémoire présente le reflet d'un développement coopératif qui permet de proposer des pistes de solution innovantes face aux enjeux de développement communautaire en milieu atikamekw. Plus précisément, ce mémoire est le résultat d'une recherche-action, effectuée entre 2008 et 2011, dans le cadre d'un projet de développement d'une coopérative d'artisanat atikamekw. Ce projet, lancé en 2008, a reçu l'appui financier important du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Gouvernement du Québec. Ce projet de coopérative atikamekw constitue, à la base, une démarche importante de mobilisation

qui a pour objectif de rassembler, dans chacune des communautés atikamekws, des acteurs et des intervenants socioculturels et économiques afin de développer et de soutenir le secteur de l'artisanat atikamekw. Dès lors, la solution coopérative propose une approche adaptée de développement économique des communautés autochtones canadien et dans le Nord du Québec. Les coopératives représentent un modèle d'organisation qui correspond aux valeurs et aux pratiques des Premières Nations, dont la conception de propriété commune. Par ailleurs, les notions d'économie sociale et de développement local sont étroitement liées à la méthode de gestion des coopératives, en ce qu'elles trouvent leurs sources dans une démarche misant sur la démocratie, le partenariat et la prise en charge des collectivités locales de leur développement. La création des coopératives permet d'opérer le transfert entre les principes et les modes de fonctionnement traditionnels dans un contexte actuel adapté à la société atikamekw. Le développement d'une coopérative chez les Atikamekws conviendrait bien au milieu, car l'entreprise coopérative propose une structure et une dynamique de gestion qui rejoignent davantage la culture et les valeurs propres à cette nation. Au-delà du projet de développement, nous pourrons voir comment ce contexte et le rapport de permutation peuvent s'étendre vers d'autres contextes similaires de développement local en milieu autochtone.

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 - PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	5
1.1 PROFIL SOCIAL ET CULTUREL DE LA NATION ATIKAMEKW.....	8
1.1.1 Profil des communautés atikamekws	10
1.2 LE CONSEIL DE LA NATION ATIKAMEKW (CNA)	16
1.2.1 Historique des travaux réalisés par le CNA touchant la culture	17
1.2.2 Historique des travaux réalisés par le CNA dans le secteur de l'artisanat.....	24
1.3 LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ ET L'ORIGINE DU PROJET DE COOPÉRATIVE ATIKAMEKW	26
1.3.1 Mesure des laboratoires ruraux du MAMROT	28
1.3.2 Projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw et la mesure de laboratoire rural	31
1.3.3 Les résultats et les retombées attendues.....	35
1.4 OBJECTIF GÉNÉRAL ET QUESTIONS DE RECHERCHE.....	37
CHAPITRE 2 – CADRE D'ANALYSE.....	39
2.1 L'ART ET L'ARTISANAT DES AUTOCHTONES DU QUÉBEC.....	42
2.1.1 La culture matérielle des autochtones et des Atikamekws.....	43
2.1.2 Les origines de la commercialisation de l'artisanat autochtone.....	45
2.1.3 L'art et l'artisanat atikamekw	47
2.2 RETOUR EN PERSPECTIVE SUR LA NOTION DE DÉVELOPPEMENT.....	49
2.2.1 Le concept de développement local	50
2.2.2 Les caractéristiques du développement local.....	51
2.2.3 Le « maldéveloppement » chez les Atikamekws	54
2.2.4 Les prémisses du développement dans un contexte d'économie sociale en lien avec le projet du CNA	57
2.3 LA NOTION DE COOPÉRATION CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS	61
2.3.1 La coopération chez les Atikamekws : un contexte historique	63
2.3.2 Portrait des coopératives en milieu autochtone au Canada	65
2.3.3 Le modèle coopératif inuit	66
2.3.4 Le mouvement coopératif atikamekw	69
2.4 LE MODÈLE D'ENTREPRENEURIAT COOPÉRATIF	71
2.4.1 Les principes coopératifs : Vecteurs du développement des collectivités	72
2.4.2 Les caractéristiques de l'entreprise coopérative	75
2.4.3 Les étapes de création d'une coopérative.....	79
CHAPITRE 3 - LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	89
3.1 LA RECHERCHE PARTENARIALE	92

3.2 LA STRATÉGIE DE RECHERCHE	92
3.3 POPULATION ET ÉCHANTILLON	99
3.4 LES OUTILS DE COLLECTE DE DONNÉES	105
3.5 RESPECT DES DROITS ET LIBERTÉS DES PARTICIPANTS	107
CHAPITRE 4 - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES RÉSULTATS	109
4.1 DESCRIPTION ET ANALYSE DU PROCESSUS DE CRÉATION DE LA COOPÉRATIVE	112
4.1.1 Phase 1 - Élaborer le projet coopératif.....	114
4.1.2 Phase 2 - Coordonner les activités de la pré-coopérative	133
4.2.3 Phase 3 - Démarrer les activités d'opération de la coopérative	146
4.1.4 L'état actuel d'avancement au projet de coopérative atikamekw depuis la tenue de l'assemblée de fondation en juillet 2010	149
4.2 ANALYSE DES RÉSULTATS DU VOLET « ACTION » DE LA RECHERCHE.....	155
4.2.2 Participation à l'élaboration d'un plan de formation destiné à la relève.....	156
4.2.3 Production et réalisation de capsules audio-vidéo	158
4.2.4 Rencontre «intercoop» à Obedjiwan (27-28 avril 2010).....	161
4.2.5 Participation aux congrès (2009-2011)	162
4.3 SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE	163
CHAPITRE 5 - INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS ET DISCUSSION	165
5.1 RETOUR SUR LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE LA RECHERCHE	168
5.2 SYNTHÈSE DU PROCESSUS D'IMPLANTATION DE LA COOPÉRATIVE	168
5.3 CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE APPLICABLES AU CAS À L'ÉTUDE ..	181
5.4 MÉCANISME ET LIMITES DE LA MISE SUR PIED DE LA COOPÉRATIVE	185
5.5 ÉLÉMENTS ET PARTICULARITÉS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL EN CONTEXTE ATIKAMEKW	190
5.5.1 Contexte historique et identité atikamekw	191
5.5.2 Valorisation et protection du patrimoine culturel de la Nation Atikamekw	194
5.5.3 Le processus d'affirmation identitaire et culturelle des communautés autochtones en relation avec la notion de développement	195
5.5.4 Les contraintes de développement	197
5.6 LIMITES DE LA RECHERCHE	201
CONCLUSION	205
RÉFÉRENCES.....	211
APPENDICE A – FICHE DE PROJET (2008).....	221
APPENDICE B - DOCUMENTS DE TRAVAIL	231
APPENDICE C - FORMATION PRÉ-COOPÉRATIVE (2009).....	243
APPENDICE D – PLAN DE FORMATION	249
APPENDICE E - PRODUCTION ET RÉALISATION DES CAPSULES WEB	257

Liste des tableaux

Tableau 1 : Comparatif des profils des communautés atikamekws	11
Tableau 2 : Bilan des activités des services culturels CNA (1980-2011).....	17
Tableau 3-a : Répartition des laboratoires ruraux par région	30
Tableau 3-b : Répartition des laboratoires ruraux par champ thématique.....	31
Tableau 4 : Synthèse des phases et étapes de développement de la coopérative....	112
Tableau 5 : Plan de travail – projet de coopérative atikamekw	115
Tableau 6 : Résultats synthèse de l'étude de marché	130

Liste des figures

Figure 1 : Carte des communautés autochtones situées au sud du Québec.....8

Figure 2 : Les comités de travail et de suivi dans la création de la coopérative.....100

Liste des symboles et des acronymes

ACI	Alliance coopérative internationale
ARUC-ÉS	Alliance de recherche université-communauté en économie sociale
CDRH	Commission de développement des ressources humaines
CDRMCDQ	Coopérative de développement régional de la Mauricie / Centre-du-Québec
CNA	Conseil de la Nation Atikamekw
CREC	Conseil régional en éducation et culture
DEO	Développement économique Opitciwan
GRAP	Groupes régionaux d'activités partenariales
IDC	Initiative de développement coopératif
IHC-Atikamekw	Indice Humain de la Coopération Atikamekw
MAINC	Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canadien
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MDEIE	Développement économique, de l'Innovation et de l'Exploration
MOW	Manawan, Opitciwan, Wemotaci
MRC	Municipalité régionale de comté
OBNL	Organisme à but non lucratif
RQRP-ÉS	Réseau québécois de la recherche partenariale en économie sociale
SACD	Société d'aide au développement des collectivités

Remerciements

Je tiens à remercier madame Marie Lequin, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières et directrice de recherche, dont les encouragements et les bons conseils m'ont aidée à terminer ce mémoire. Je remercie aussi le Conseil de la Nation Atikamekw, monsieur Yvon Dubé et tous ceux qui ont cru en moi et à mon cheminement à la maitrise. Je remercie également tous les acteurs qui soutiennent le développement coopératif atikamekw, tout spécialement les personnes engagées au développement de la Coopérative de solidarité des Arts Nehiowisiw. Je tiens aussi à souligner le dévouement de tous ces gens impliqués au développement local et social des communautés atikamekws afin d'assurer un avenir prometteur à la jeunesse atikamekw. Enfin, un grand merci à Marie-Christine Payette, traductrice et réviseure, qui a révisé les différentes versions de mon texte et m'a conseillée en de nombreuses occasions.

Introduction

Le dynamisme de plus en plus palpable des collectivités et des organisations autochtones a fait progresser leur développement social, culturel et économique parmi plusieurs communautés autochtones (Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, 1996). Dans le cadre du projet de recherche à la maîtrise, nous aimerions poser un regard sur l'évolution du développement socioculturel et économique dans ce milieu à travers le processus de création d'une entreprise en économie sociale, soit une coopérative d'artisanat atikamekw. Notre intérêt sur le sujet s'explique par le projet de création d'une coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw initié par le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA). Ce dernier a obtenu une importante contribution financière du ministère des Affaires municipales et Régions en lien avec le programme de développement de laboratoires ruraux. Le projet du CNA, lancé au printemps 2008, vise à créer et à développer un modèle de développement socioculturel et économique destiné à valoriser et à renouveler les produits issus des savoir-faire traditionnels atikamekws. Ce projet veut également favoriser l'entrepreneuriat collectif pour mettre en valeur les traditions et les valeurs de la culture atikamekw en s'appuyant sur une nouvelle approche de développement¹. Le but de la présente recherche est de mieux connaître et de mieux comprendre le processus de création et de mise en œuvre d'une entreprise en économie sociale (EÉS) et de voir comment elle peut contribuer à l'épanouissement identitaire et culturel de communautés autochtones tout en favorisant leur développement économique et social. Considérant les particularités et spécificités de ce contexte de développement, la recherche-action nous apparaissait comme étant la

¹ Source : Fiche de présentation du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. MAMROT - Conseil de la nation Atikamekw. (2008)

méthodologie la mieux adaptée pour cette recherche. La recherche documentaire, les résultats de l'observation participante ainsi que les retombées des activités participatives constituent les principales fins de la recherche. Le projet de coopérative socioculturelle et économique atikamekw initié par le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) peut devenir un modèle prometteur de développement local porteur de résultats et de retombées significatives tout en permettant de mieux comprendre comment une telle entreprise peut mettre en valeur et rendre accessible la culture atikamekw et autochtone à tous. Cependant, il ne faut pas oublier tous les éléments à considérer dans la planification et la gestion d'un tel projet en économie sociale, car il n'en demeure pas moins complexe. Au final, les résultats de l'étude devraient permettre aux divers intervenants économiques et sociaux des communautés de mieux considérer les enjeux et les limites reliés à l'implantation d'une entreprise coopérative sur leur territoire.

Au total, ce mémoire contient 5 chapitres. Le premier présente la problématique de la recherche en faisant état du contexte social et culturel de la nation atikamekw et en décrivant l'origine du projet de coopérative. Le cadre d'analyse théorique est décrit dans le second chapitre, lequel présente l'état des connaissances et les concepts à l'étude. Le chapitre 3 décrit le cadre méthodologique du projet de recherche. Enfin, le chapitre 4 présente la description et l'analyse des résultats en regard de la création de la coopérative et le chapitre 5 propose une discussion et une interprétation des résultats.

Chapitre 1 - Problématique de recherche

Ce chapitre présente la mise en contexte de la recherche dans laquelle s'inscrit le projet de développement socioculturel et économique atikamekw initié par le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) en 2008 et pour lequel il a obtenu une subvention de 410 000\$ répartis sur 5 ans (2008-2013) du ministère des Affaires municipales et Régions (devenu le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire MAMROT) dans le cadre du programme des mesures de laboratoires ruraux. Ce premier chapitre comporte quatre sections : un portrait sur le profil socioculturel et historique de la nation atikamekw, suivi de la présentation du CNA ainsi que des grandes étapes et orientations d'action du laboratoire rural en milieu atikamekw. Ces quatre sections servent à mieux situer les objectifs de recherche précisés dans la dernière section.

1.1 Profil social et culturel de la nation atikamekw



Figure 1 : Carte des communautés autochtones situées au sud du Québec (Source : <http://www.ifg.ulaval.ca/axl/annord/Cris-Quebec.htm>)

La nation atikamekw fait partie des 11 Premières Nations autochtones et inuites du Québec. Atikamekw signifie « Poisson blanc », ce mot fait référence à la corégone qui constituait une des bases alimentaires des Atikamekws. Historiquement, la population atikamekw ne comptait plus que quelques familles au cours de la seconde moitié du 17^e siècle, à la suite des épidémies et des guerres (Gélinas, 2000). Au début du 20^e siècle, l'industrialisation et la construction du chemin de fer amenèrent l'exploitation rapide de leur territoire (Bouchard, 1980). Entre 1950 et 1972, les Atikamekws ont dû se déplacer plusieurs fois, à cause de la construction des barrages sur la rivière Saint-Maurice et de la création de réservoirs (dont le Réservoir Gouin) qui inondaient leurs territoires traditionnels occupés jadis par les clans familiaux. À l'origine, les Atikamekws étaient

un peuple nomade qui circulait sur le vaste territoire de la région de la Mauricie et de Lanaudière (Gélinas, 2003). Aujourd’hui, la nation atikamekw compte trois communautés : Opitciwan (Obedjiwan), Manawan (Manouwan) et Wemotaci (Weymontachie). Les communautés sont régies par les conseils de bande formés par 1 chef et 6 conseillers élus démocratiquement tous les 4 ans. Les conseils de bande, dépendant du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), ont pour mission d’assurer la gestion des services destinés au bon fonctionnement des «réserves». Plusieurs Atikamekws pratiquent et vivent encore aujourd’hui de la chasse, de la pêche et de la cueillette même si la modernité a fait un pas de géant dans la vie quotidienne des gens (Lamothe, 1999). La langue atikamekw, toujours vivante, est une des plus importantes particularités culturelles de la nation et constitue un facteur important dans la valorisation identitaire des Atikamekws. Bon nombre d’Atikamekws demeurent très actifs dans la confection d’œuvres et d’objets artisanaux notamment dans la fabrication d’objets en écorce, une des spécificités de l’artisanat atikamekw issu du savoir-faire traditionnel, un aspect devenu non négligeable dans la pratique culturelle actuelle et dans l’économie locale des communautés. Sur ce point, on estime qu’entre 5 à 10 % de la population atikamekw sont des artisans actifs dans l’économie locale et qu’environ 25 à 30 % des atikamekws font de l’artisanat comme passe-temps (St-Marketing, 2009).

Depuis 1960, année qui coïncide avec la sédentarisation de la majeure partie des populations autochtones (MAINC), la population atikamekw connaît une forte croissance démographique. Entre 2001 et 2006 seulement, la population atikamekw a

connu une croissance de 7 % en nombre absolu (Recensement 2001 et 2006, profils des communautés. Statistique Canada). Aujourd’hui, les jeunes âgées de 0 à 35 ans constituent désormais plus de 70 % de la population atikamekw. La section suivante dresse une revue plus globale du profil sociodémographique des communautés atikamekws issu du recensement 2006. Ces données nous renseignent sur plusieurs éléments découlant de la réalité locale et des problématiques sociales qui peuvent influer sur le développement des communautés atikamekws car, le niveau de développement social ou de sous-développement social d’une communauté peut-être déterminé à partir des indicateurs sociaux du développement tels que : le niveau de scolarisation et de revenus, le taux de chômage et le taux d’occupation de la population, le niveau d’activités économiques ou l’évolution démographique par exemple (Tremblay, 2006).

1.1.1 Profil des communautés atikamekws

Cette sous-section veut mettre en contexte la situation sociodémographique actuelle des Atikamekws de manière à mieux situer les éléments démographiques et sociaux des trois communautés afin d’approfondir les réflexions sur les enjeux en termes de développement social, culturel et économique qui se conjuguent avec une réalité sociale bien réelle.

Tableau 1
Comparatif des profils des communautés atikamekws

Indicateurs	Opitciwan	Manawan	Wemotaci
Population totale (2011) (population sur réserve)	2 031	2 073	1 194
Population totale (2006) (population sur réserve)	1 782 (100 %)	1 845 (100 %)	1 073 (100 %)
Population 0 – 35 ans (2006)	70,8 %	74,2 %	71,6 %
Taux de non diplômés (2006) (personnes 15 ans et plus)	74,7 %	73,5 %	71,6 %
Taux d'inactivité (2006)	54,2 %	57,5 %	46,3 %
Taux de chômage (2006)	13,7 %	21,3 %	18,1 %
Revenus médians (2006) (personnes 15 ans et plus)	13 002 \$	12 544 \$	15 168 \$

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011 et de 2006.

Selon les données de 2008 du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), la nation atikamekw comptait 6451 membres répartis comme suit : 1598 à Wemotaci, 2463 à Obedjiwan et 2390 à Manawan. La majorité des Atikamekws, soit 84 %, vit dans les communautés alors que seulement 16 % vit à l'extérieur, principalement dans la région de la Mauricie, de Lanaudière et du Lac-St-Jean.

Voici un bref état sociodémographique des trois communautés atikamekws selon la vaste étude effectuée par Statistique Canada en 2006² (Statistique Canada, Recensement de 2006) concernant le profil des communautés :

OPITCIWAN

² Nous avons privilégié les résultats du Profil des communautés de 2006, car les données du profil socioéconomique sont plus révélatrices que celles de 2011.

Opitciwan est la communauté qui abrite la plus grande population atikamekw, dépassant de peu la population de Manawan qui a connu une forte croissance depuis plusieurs années. Elle compte également le plus grand nombre de membres inscrits sur la liste de bande. Opitciwan compte 2463 membres dont 424 (17 %) vivent hors réserve. Il est frappant de se rendre compte qu'Opitciwan a une forte population de jeunes âgées de 0-35 ans. Des habitants d'Opitciwan, 1245 font partie de cette tranche d'âge, soit 70 % de la population vivant dans la communauté en 2006. Ce n'est pas un fait nouveau, les Atikamekws sont au cœur d'une période de boum démographique, car la population a connu une croissance de 7 % depuis 2001 et de 14 % depuis 2006. L'âge médian, se situant à 21 ans, en révèle beaucoup sur la jeunesse de la population d'Opitciwan. La population âgée de 15 ans et plus constitue 62 % de la communauté. Ceci indique que 38 % (plus du tiers) de la communauté est âgée en bas de 15 ans. Ce constat est important dans les réflexions qui suivront, car il faut déjà tenir compte des besoins de la prochaine génération en termes de développement. Dans une autre perspective, on compte seulement 50 personnes âgées de 65 ans et plus. Ceci est troublant lorsque l'on sait que la culture atikamekw repose sur les savoirs de leurs aînés. Un fait très révélateur selon l'étude de Statistique Canada, 98,3 % de la population d'Opitciwan utilise la langue atikamekw comme langue première dans son quotidien, ce qui indique une situation encourageante sur la vivacité de la langue dans la communauté d'Opitciwan. Selon le profil socioéconomique de la communauté d'Opitciwan, près de 71 % des 15 ans et plus ne possède aucun diplôme et connaît un taux d'inactivité inquiétant, soit près de 54,2 % des gens sont dit « inactifs ». En d'autres mots, une forte proportion de

personnes âgées de 15 ans et plus sont absents du marché du travail. Cette donnée explique l'importance du taux de dépendance des gens à une aide sociale pour leur survie économique.

MANAWAN

Manawan relève des statistiques pas si différentes d'Opitciwan. La communauté compte **2390 membres** inscrits sur sa liste de bande dont 327 vivent hors réserve, soit 13,5 % de la population. Le village compte près de 74 % de personnes âgées de 0-35 ans. À ce titre, l'âge médian de la population de Manawan est de 18 ans, encore plus jeune qu'Opitciwan. À Manawan, les jeunes de moins de 15 ans sont encore plus présents, soit 42,6 % de la population. Il devient alors évident de considérer la génération future comme un enjeu important dans les réflexions communes de la nation atikamekw en termes de développement socioculturel et économique. D'autre part, il est également essentiel de considérer l'apport des aînés dans ses réflexions surtout concernant la sauvegarde de la culture. À Manawan, on compte seulement 45 personnes âgées de 65 et plus. Un constat indéniable, très peu d'Atikamekws possèdent des connaissances et des expériences issues des savoirs traditionnels et ancestraux. Concernant la langue, la population de Manawan, comme celle d'Opitciwan, parle l'atikamekw comme langue première dans une proportion de 98,6 %. Encore ici, la langue atikamekw est bien vivante. Le profil socioéconomique de Manawan est semblable à celui d'Opitciwan. Plus de 73 % de la population (15 ans et plus) ne possède

aucun diplôme reconnu et 57,5 % de la population en âge de travailler est inactive sur le marché du travail. Un constat tout à fait similaire à la situation qui préside à Opitciwan.

WEMOTACI

La communauté de Wemotaci est la plus petite des trois communautés atikamekws. Elle compte, sur sa liste de bande, **1598 membres**. Des membres de Wemotaci, 336 vivent hors réserve, soit près de 21 %, une proportion plus grande comparativement aux deux autres communautés. Un fait n'échappe également pas à Wemotaci, 71,6 % de la communauté est âgée de moins de 35 ans. L'âge médian de Wemotaci est de 20 ans et la proportion des jeunes de 15 ans et moins est de 38 %, une donnée semblable à celle de ses consœurs. Concernant les gens âgés de plus de 65 ans, proportionnellement, Wemotaci demeure fidèle aux données des deux autres communautés. Elle compte 35 personnes âgées de 65 et plus. En ce qui concerne la langue, encore ici, rien de nouveau, 96 % de la population de Wemotaci utilise l'atikamekw comme langue d'usage. Finalement, le profil socioéconomique de la communauté de Wemotaci est représentatif de l'ensemble de la nation (en comparaison avec Opitciwan et Manawan). Près de 72 % de la population âgée de 15 et plus n'ont pas de diplômes scolaires et plus de 46 % sont inactifs sur le marché du travail, ce qui représente une légère différence sur l'inactivité des gens comparativement aux deux autres communautés. On pourra peut-être observer un dynamisme économique plus positif à Wemotaci, par contre on y constate un assez fort taux de chômage qui atteint les 18 %.

En résumé, les données de Statistique Canada de 2006 sur le profil des communautés atikamekws nous renseignent et nous dirigent beaucoup quant aux réflexions à suivre. Comme le confirment ces données, la nation atikamekw est jeune, même très jeune. Cette jeunesse atikamekw est l'enjeu déterminant dans la façon de concevoir le développement socioculturel et économique des communautés atikamekws. En somme, le profil socioéconomique des communautés est peu positif. Tous les besoins des communautés en termes de travail, de services, d'infrastructures sont en partie le résultat de cette situation. Il faudra en tenir compte dans les réflexions sur l'élaboration de projets de développement, car les ressources pour mettre en œuvre ces projets seront grandement influencées par le contexte social et économique de la nation atikamekw.

1.2 Le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA)

Fondé en 1982, le Conseil de la Nation Atikamekw, originairement appelé *Atikamekw sipi*, est un organisme sans but lucratif. Le CNA est né de la volonté des conseils atikamekws de Manawan, d'Opitciwan et de Wemotaci de s'unir afin d'offrir des programmes et des services destinés à l'ensemble de la population atikamekw. Le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) est un organisme politique (conseil tribal) qui regroupe les trois communautés atikamekws. Cet organisme a pour mission de représenter la nation. Le CNA est également prestataire de services destinés aux communautés notamment en administration, en éducation, en culture et en négociation. Parallèlement, le CNA tente de négocier une entente de principe avec les gouvernements du Canada et du Québec devant mener à la signature d'un traité dont les principaux enjeux sont le territoire, l'autonomie gouvernementale, la participation à la gestion des ressources, aux indemnités et au financement relatif (CNA, 2009). Le CNA joue également un rôle politique qui supporte les droits et les aspirations historiques, politiques, économiques, culturelles et sociales de la nation atikamekw. Le projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw est une idée provenant des services culturels du CNA. Les services culturels du CNA ont pour fonction de représenter, d'animer, de planifier, de financer et d'aider les projets artistiques et culturels des membres de la nation atikamekw (CNA, 1982). Ainsi, Le projet de la coopérative initié par le CNA va dans le sens des orientations dont les services culturels se sont dotés. Cette démarche est une étape importante dans la

valorisation et dans la protection des ressources patrimoniales et culturelles des communautés atikamekws.

1.2.1 Historique des travaux réalisés par le CNA touchant la culture

Cette section propose une synthèse des questions liées à la culture au cours des différents travaux réalisés depuis plusieurs années dans ce secteur au CNA. Les activités et les travaux (voir tableau ici-bas) des services culturels du CNA illustrent de la volonté des Atikamekws et du dynamisme existant depuis près de 30 ans dans le développement les éléments caractérisant la culture atikamekw. Les travaux en éducation, en langue et en culture atikamekw sont les principales composantes des stratégies de développement pour ce secteur. Comme vous pouvez voir dans le tableau 2, les activités de développement et de mise en valeur de l'artisanat atikamekw ont été incontournables dans les visées du développement culturel atikamekw.

Tableau 2
Bilan des activités des services culturels CNA (1980-2011)

Année	Objectifs	Activités et réalisations
1980 ...	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et prise en charge de l'éducation atikamekw ; - Développement d'une structure régionale en éducation, langue et culture ; - Développement de la langue atikamekw pour l'enseignement ; - Mise en place du programme bilingue et d'un service pédagogique régional. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et développement en éducation atikamekw ; - Conception et adoption d'un programme bilingue ; - Développement de la linguistique atikamekw ; - Développement en culture (toponymie des Atikamekws) ; - Création de l'Institut Linguistique Atikamekw (ILA) (Standardisation de l'écrit atikamekw, production d'un lexique de 4000 mots atikamekw) ; - Création du Conseil Régional en éducation et culture (CREC) ; - Tenue de grands colloques en éducation ; - Tenue de forums locaux.

1994-95	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de l'étude sur les Maisons de continuité culturelle ; - Suivi des projets de recherches archéologiques ; - Création et soutien de projets communautaires et régionaux ; - Représentation atikamekw aux diverses activités de consultation et de concertation relatives aux arts et à la culture ; - Soutien aux artistes et aux artisans atikamekws. 	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième phase de l'étude sur les Maisons de continuité culturelle ; - Activités de formation en archéologie et en peinture de perfectionnement ; - Séances de travaux concernant l'éducation, la langue et la culture.
1995-96	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du dossier Maison de continuité culturelle atikamekw (MCCA) ; - Aide à la mise sur pied d'un centre de documentation (Centre d'archives) ; - Soutien pour la mise en place d'un service d'animation d'activités socioculturelles ; - Soutien aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Démarches concernant les Maisons de continuité culturelle atikamekw (MCCA) ; - Promotion d'échanges culturels ; - Participation à des événements consultatifs ; - Développement de projets et recherche de financement.
1996-97	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi projet (MCCA) ; - Suivi Centre d'archives ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maisons de continuité culturelle (MCCA) ; - Conférence jeunesse ÉTÉ 1997 ; - Projet Nehirowisiw Atisokan ; - Congrès sur la langue et sur la reconnaissance de l'héritage culturel et spirituel autochtone.
1997-98	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi projet (MCCA) ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Dotation d'un service en animation culturelle pour les communautés ; - Conservation et diffusion des archives ; - Soutien aux artistes et aux artisans - Promotion, valorisation et sauvegarde de la langue et de la culture atikamekw. 	<ul style="list-style-type: none"> - Discussion avec le MCCQ pour développer une entente triennale ; - Suivi de la cohorte d'étudiants atikamekws en gestion des entreprises culturelles (Cégep de Shawinigan) ; - Représentation au Salon du Grand air ; - Fonds d'archives Arthur Quoquochi; - Soutien aux événements culturels ; - Soutien aux artistes et aux artisans ; - Participation congrès ; - Ouverture du Centre d'archives CNA ; - Tenue de la conférence jeunesse atikamekw.
1998-99	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi projet (MCCA) ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de la société d'histoire atikamekw ; - Assemblée de fondation du Conseil des jeunes Atikamekws ; - Activités et financement du Centre d'archives.

1999-2000	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation du CNA dans les événements et congrès ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la conférence des Aînés ; - Soutien aux artistes et aux artisans ; - Financement de projets d'échanges ; - Achat de tableaux d'artistes atikamekws ; - Formation d'une association d'artistes ; - Réflexion sur un projet de politique culturelle ; - Participation aux colloques en éducation ; - Restructuration de la table culturelle ; - Projet de publication de légendes atikamekws.
2000-01	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation du CNA dans les événements et congrès ; - Suivi projet (MCCA) ; - Suivi Centre d'archives ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du répertoire des artistes et artisans atikamekws ; - Soutien aux artistes atikamekws ; - Financement de projets (Camp nature et Le doute de l'espoir) ; - Participation au comité du jardin des Premières Nations au Jardin botanique de Montréal.
2001-02	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi projet (MCCA) ; - Suivi Centre d'archives ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « Crée un pont entre les peuples » - Soutien aux artistes ; - Appui au Projet Kice Amisk ; - Rencontres de la Table culturelle ; - Projet Camp Atisokan ; - Ateliers de création artistique en peinture et sculpture.
2002-03	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation ; - Suivi Centre d'archives ; - Mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rassemblement des femmes atikamekws ; - Soutien au projet Kice Amisk et Mamo Metwewin ; - Deuxième édition du Camp Atisokan ; - Célébration du 20^e du CNA.
2003-04	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'activités culturelles ; - 3^e édition de la conférence des aînés - Appui aux artisans ; - Participation à la fête nationale des autochtones à Montréal ; - Suivi de la création de l'association des artistes et artisans atikamekws.
2004-05	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien au projet d'échanges culturels ; - Rassemblement spirituel atikamekw, conférence des aînés et rassemblement des jeunes.

- | | |
|---------|---|
| 2005-06 | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. <ul style="list-style-type: none"> - Promotion culturelle ; - Conférence des aînés ; - Soutien des projets culturels et d'échanges culturels ; - Mise en valeur du patrimoine ; - Recherche et développement du site Internet du CNA. |
| 2006-07 | <ul style="list-style-type: none"> - Entente avec le Ministère de la Culture et des Communications Québec ; - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. <ul style="list-style-type: none"> - Rassemblement spirituel (août) ; - Plusieurs projets reliés à la culture ; - Conférence Kokom Moski Tipatcimowin ; - Rassemblement spirituel à Wemotaci ; - Promotion culturelle ; - Soutien projets culturels et échanges culturels ; - Mise en valeur du patrimoine ; - Politique d'affirmation culturelle atikamekw ; - Soutien artistes et artisans. |
| 2007-08 | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. <ul style="list-style-type: none"> - 5^e conférence des aînés ; - Projets en promotion culturelle ; - Projet Atikamekw Kinokewin en partenariat avec l'Université Laval ; - Mise en place de l'association des artistes et artisans atikamekws ; - Amorce du projet de coopérative atikamekw en artisanat ; - Suivi dossier sur la propriété intellectuelle atikamekw ; - Réunions des membres de la Table culturelle. |
| 2008-09 | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. <ul style="list-style-type: none"> - Projets en promotion culturelle ; - Projet Atikamekw Kinokewin en partenariat avec l'Université Laval ; - Mise en place de l'association des artistes et artisans atikamekws ; - Amorce du projet de coopérative atikamekw en artisanat ; - Suivi dossier sur la propriété intellectuelle atikamekw ; - Réunions des membres de la Table culturelle ; - Projet de développement de coopérative atikamekw ; - Activités du 25^e du CNA. |
| 2009-10 | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. <ul style="list-style-type: none"> - Rassemblement spirituel Kiwetaw ; - Soutien et projets en promotion et échanges culturels ; - Suivi projet Atikamekw Kinokewin en partenariat avec l'Université Laval (Tenue du Camp Kinokewin) ; - Mise en place de l'association des artistes et artisans atikamekws ; - Exposition « Au lieu dit les Trois-Rivières » - Suivi du projet de coopérative d'artisanat ; |

		<ul style="list-style-type: none"> - Suivi Société d'histoire Nehirowisiw kitci atisokan ; - Suivi Projet de politique d'affirmation culturelle ; - Réunions des membres de la Table culturelle.
2010-11	<ul style="list-style-type: none"> - Représentation et soutien à la culture ; - Développement et mise en valeur du patrimoine culturel atikamekw ; - Soutien aux projets culturels, aux artistes et aux artisans. 	<ul style="list-style-type: none"> - Projets en promotion culturelle ; - Soutien et projets en promotion et échanges culturels; - Suivi projet Atikamekw Kinokewin en partenariat avec l'Université Laval ; - Suivi du projet de coopérative des arts Nehirowisiw atikamekw ; - Suivi Société d'histoire Nehirowisiw kitci atisokan ; - Suivi Projet de politique d'affirmation culturelle ; - Réunions des membres de la Table culturelle.

Source : Adapté du bilan des activités du CNA des années 80-90 et des rapports annuels de l'organisme de 1994 à 2011.

Parmi les grandes réflexions et travaux du CNA reliant la culture atikamekw, notons les données recueillies lors des consultations publiques sur le processus d'élaboration de la grande *Constitution atikamekw* entrepris en 1998. Cette première analyse documentaire a été réalisée en joignant les comptes-rendus issus des diverses rencontres effectuées auprès de la *Table culturelle atikamekw* relevant des services culturels du CNA. Cette table est constituée entre 9 et 12 membres provenant des trois communautés atikamekws. Ce groupe siège en tant que conseiller auprès des services culturels du CNA en ce qui a trait à la Culture. Les résultats de ces rencontres nous permettent de faire état de la situation culturelle atikamekw.

Depuis plusieurs années déjà, plusieurs travaux ont été réalisés par la nation atikamekw en matière de culture surtout dans le secteur de l'éducation. Plusieurs organisations culturelles et éducatives ont eu le souci de développer la culture atikamekw dans les communautés. En ce sens, plusieurs démarches touchant aux divers

éléments reliant la culture ont été effectuées. Les communautés atikamekws désirent depuis longtemps se doter de ressources culturelles pour faciliter la sauvegarde et la transmission de sa culture, de sa langue, de son mode de vie et de ses valeurs. En mars 1986, l’Institut éducatif et culturel Atikamekw avait mandaté une firme afin de dresser un inventaire des ressources culturelles en milieu atikamekw pour ainsi mieux évaluer les besoins en matière de développement culturel. Suivant le dépôt de ce rapport, le Conseil de la Nation Atikamekw a fait réaliser un plan à moyen terme de développement culturel. C’est en 1991 qu’une demande a été effectuée auprès du ministère des Affaires culturelles afin d’obtenir des fonds nécessaires à la réalisation et à l’implantation de maisons de transmission culturelle dans les communautés atikamekws résultant des démarches effectuées par le Conseil régional éducation et culture de la Nation Atikamekw (CREC), un comité qui a travaillé activement dans ce dossier. Suite aux études préparatoires à cet effet, ces projets de maison de transmission culturelle n’ont jamais vu le jour pour des raisons organisationnelles et de financement (comptes-rendus réunions du CREC, 88-91).

La création de l’Institut linguistique atikamekw a également contribué à plusieurs travaux réalisés sur la langue. L’atelier « Langue et culture » tenu au Lac-Édouard en 1989 ainsi que la conception du programme bilingue et la réalisation du lexique atikamekw en sont des exemples. De plus, l’association Mamo Atoskewin Atikamekw est une organisation à but non lucratif qui a effectué plusieurs travaux concernant l’utilisation du territoire par les Atikamekws. Le premier mandat de l’association est de

protéger et de mettre en valeur les territoires de chasse, de pêche et de piégeage atikamekw ainsi que les ressources qui s'y trouvent. (Lettres patentes - Association Mamo Atoskewin Atikamekw, 1990). En ce sens, un rapport effectué par cette association, commandé par le secteur des négociations du CNA, avait été déposé en 1994 sur l'identification et la protection de l'usage atikamekw de la forêt. Dès lors, le Conseil de la Nation Atikamekw avec les communautés ont misé sur le développement culturel de la nation en essayant de se doter d'outils et de ressources culturelles afin d'atteindre les objectifs de mise en valeur, de conservation et d'éducation en matière culturelle. Mais surtout, c'est suite à la grande consultation de la population atikamekw de 1998 à Wemotaci, initiée par le CNA et les Conseils atikamekws, qu'a résulté la première *Entente de principe* où les Atikamekws ont manifesté le réel désir de s'affirmer culturellement. Actuellement, les activités culturelles sont concentrées surtout sur le patrimoine et la transmission de la culture par les aînés, le développement culturel et le soutien des artistes atikamekws. La nation a entrepris une démarche de redécouverte des valeurs, des rituels et de l'histoire qui lui sont propres. La création de la Société d'histoire atikamekw en 1998 est un bon exemple de ce mouvement. Cette réorganisation en cours et la démarche d'élaboration d'une politique d'affirmation culturelle atikamekw renvoient à un aboutissement concret des travaux réalisés par les différents secteurs reliant la culture atikamekw.

1.2.2 Historique des travaux réalisés par le CNA dans le secteur de l'artisanat

Le secteur de l'artisanat dans les communautés atikamekws est un vecteur économique beaucoup plus important que l'on pourrait le croire. En effet, les résultats du dernier rapport, effectué en 2009 par ST-Marketing sur le recensement des ressources et des techniques en travail d'artisanat atikamekw, estiment à environ 285 le nombre d'artisans atikamekws plus ou moins actifs. Pour la plupart des artisans, l'artisanat devient une activité économique complémentaire à leur revenu de base (environ 30 % des artisans sont actifs). Depuis plusieurs années déjà, beaucoup se sont penchés sur la perspective économique que peut représenter le développement de ce secteur dans les communautés atikamekws.

Dans les années 1990 surtout, plusieurs travaux menés par le CNA font état des diverses initiatives dans le développement du secteur de l'artisanat. Ces travaux se résument, pour la plupart, par la pertinence de développer l'artisanat atikamekw. Le rapport d'activité de l'agente de développement en artisanat engagée au CNA, nous informe du travail effectué dans la tentative de commercialisation de l'artisanat atikamekw. Par ailleurs, les travaux de diagnostic (1995), d'étude de marché (1999) et de faisabilité (1999) réalisés par divers agents de développement et intervenants économiques du CNA sont d'autres exemples de travaux réalisés dans le développement de ce secteur. Dans ces rapports, nous pouvons prendre connaissance et déjà affirmer que les besoins nécessaires pour assurer un développement durable de ce secteur sont sensiblement les mêmes que ceux révélés dans l'initiative du projet de coopérative de

développement socioculturel et économique atikamekw entamé en 2008. En comparaison, voici les principales conclusions de l'enquête effectuée par l'agente de développement de l'artisanat engagée au CNA en 1995:

- La réalisation des structures et des assises de développement économique du secteur de l'artisanat doit s'effectuer à l'intérieur même des communautés. Il est important que ces structures soient prises en charge par les autochtones.
- Il y a nécessité de développer une expertise dans le domaine du réseautage dans le secteur de l'artisanat. Il faut identifier les « experts » artisans à l'intérieur des communautés et leur permettre de transmettre leurs connaissances.
- L'identification des structures adéquates que désirent les artisans est nécessaire que ce soit l'entreprise coopérative, l'association ou d'autres modèles.
- La création de comités d'artisans dans chacune des communautés est fondamentale.
- La création d'une marque de commerce pour l'artisanat atikamekw est indispensable. L'établissement de critères de qualité et de standardisation est également primé.
- Un recensement du patrimoine matériel et immatériel sur le savoir-faire atikamekw doit s'effectuer.
- Le transfert des connaissances à la relève atikamekw est une préoccupation pour les artisans.
- La faiblesse en gestion chez la plupart des artisans est notable. En somme, les artisans sont laissés à eux-mêmes dans cet univers commercial complexe.

- Le partenariat local et régional est utile dans la mesure où les mêmes objectifs sont appliqués et pour assurer la complémentarité des efforts déployés afin de permettre la synergie des différents acteurs impliqués.
- Le secteur de l'artisanat ne doit pas se développer « *par défaut ou par inertie* », il doit passer avant tout par la volonté des artisans eux-mêmes.

1.3 La Politique nationale de la ruralité et l'origine du projet de coopérative atikamekw

Depuis les années 1700, les Atikamekws ont adapté leur mode de vie à des influences extérieures comme le commerce des fourrures, les missions, le chemin de fer, le développement hydroélectrique et l'industrie forestière (Roche Groupe-conseil, 1993). Art et artisanat, commerces et services, foresterie, piégeage, construction, tourisme et transport constituent les principales activités économiques des communautés atikamekws (Roche Groupe-conseil, 1993). Les communautés atikamekws veulent davantage s'impliquer dans l'industrie forestière et ont établi leur propre compagnie forestière pour entreprendre des travaux sous contrat pour de grandes industries forestières. En 1998, à Obedjiwan, la communauté a formé un partenariat pour la construction d'une scierie. Les activités forestières continuent d'être le moteur prédominant de l'économie locale des communautés, car plusieurs Atikamekws désirent s'impliquer davantage dans la gestion des forêts sur leur territoire (Dionne, 2001). Par ailleurs, les intervenants économiques s'activent à exploiter le potentiel touristique de la région. En 1993, des motoneigistes inauguraient le Triangle du Nord, un sentier de plus

de 1 300 kilomètres qui passait par Opitciwan. Suite à l'engouement pour le tourisme autochtone apparu dans les années 1990, plusieurs centres de tourisme ethnoculturel ont vu le jour à Opitciwan et Manawan notamment (Iankova, 2005). Cependant, la plupart de ces entreprises ne sont plus en opération actuellement notamment à cause de l'instabilité du secteur touristique ou simplement en raison d'un mauvais suivi administratif. Aujourd'hui, quelques Atikamekws, en tant que travailleurs indépendants, vont offrir sporadiquement des services destinés aux touristes dans les communautés. Au-delà du potentiel touristique et forestier dans le développement économique des communautés atikamekws, la création viable d'un modèle de développement socioculturel et économique est une préoccupation omniprésente au sein de la population. Le projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw se veut un modèle prometteur dans la poursuite des objectifs de développement dans le secteur de l'artisanat. L'artisanat offre un revenu d'appoint pour beaucoup d'Atikamekws. Ce secteur, étant donné que les artisans atikamekws et leurs savoir-faire sont déjà en activités depuis longtemps, peut contribuer, à un certain degré, à l'offre touristique (Carrier, 1995). Mais aussi, la future coopérative peut susciter une dynamique économique plus large qui peut passer par des activités d'approvisionnement et de récoltes en matières premières (en passant par une gestion durable de la faune et de la flore), par la formation, par le développement des compétences en administration, par l'utilisation des technologies de communication et autres. La structure coopérative est un modèle qui peut se conjuguer à tous ces champs d'activités économiques. La coopérative étant une organisation socio-économique très utilisée dans de nombreuses communautés

autochtones du Canada et ayant prouvé de son efficacité, il est naturel que les agents de développement aient considéré ce modèle par le passé. L'ambition du projet de coopérative atikamekw est d'adapter ce modèle d'organisation à une nouvelle approche de développement où la valorisation du patrimoine culturel permettrait d'atteindre des objectifs de développement social et économique.

1.3.1 Mesure des laboratoires ruraux du MAMROT³

La création des laboratoires ruraux émerge de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 conclue par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. L'entente signée entre le gouvernement du Québec et les municipalités régionales de comtés (MRC), les pactes ruraux, est la résultante d'une dynamique de mobilisation et d'engagement au développement et à la relance issue des milieux ruraux. Ainsi, en voulant répondre avant tout aux besoins locaux des communautés issues des milieux ruraux, la Politique prévoit le soutien aux initiatives visant l'amélioration du cadre de vie et de l'organisation sociale, culturelle et économique. La description des laboratoires ruraux se traduit par la réalisation de projets pilotes, pouvant s'échelonner sur une période de six ans, portant sur des sujets porteurs d'avenir pour les communautés rurales du Québec et qui méritent d'être explorés. C'est suite à cette mesure que les intervenants du CNA ont eu l'intérêt de souscrire à ce programme. À ce titre, les démarches ont été effectuées en 2007 avec l'appui de Culture Mauricie, principal partenaire de soutien auprès des Services culturels du CNA. La

³ <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/developpement-regional-et-rural/ruralite/laboratoires-ruraux/mesure/>

description détaillée nous fait réaliser à quel point le projet de coopérative artistique atikamekw est un enjeu déterminant pour plusieurs domaines de développement pour les communautés atikamekws. Selon le document intitulé *Mesure des laboratoires ruraux* (Politique nationale de la ruralité 2007-2014, 2006), un laboratoire rural se décrit ainsi :

- Le laboratoire comprend un projet concret de développement qui se réalise sur un territoire rural déterminé dans la Politique nationale de la ruralité.
- Il correspond aux champs thématiques proposés dans la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.
- Il est porté par un organisme issu du milieu rural concerné.
- Il concorde avec les orientations du pacte rural de la MRC et il est en accord avec les objectifs de la Politique.
- Il est une sorte d'expérience dans un secteur défini ou dans plusieurs secteurs couvrant différentes dimensions : organisation, approche, partenariat, utilisation des ressources humaines et naturelles, ressources à valeurs, mise en œuvre de scénarios de développement originaux, etc.
- Il peut être nouveau ou explorer une dimension nouvelle d'une initiative déjà en place.
- Les résultats du laboratoire doivent démontrer une progression au fil des années et une durabilité au terme du projet. Le projet doit servir de modèle d'expérience et doit s'orienter vers un développement des savoir-faire.

Au bilan des laboratoires ruraux, 33 projets de développement ont été financés par ce programme appliqué dans divers champs d'activités porteurs d'avenirs pour les territoires ruraux. Les projets pilotes couvrent les champs d'expérimentation retenus par cette mesure. Le potentiel de transfert de la connaissance et de l'expertise développée par ces projets est la composante déterminante. En tout, 252 projets ont été soumis. Les projets acceptés ont été évalués sur la base des critères énumérés par la mesure. Un comité de suivi a été mis sur pied par les directions régionales pour chaque laboratoire. Les tableaux 3-A et 3-B présentent la répartition des laboratoires par région et par champ thématique.

Tableau 3-A

Répartition des laboratoires ruraux par région (Vagues 2007, 2008 et 2009)

Régions	Vague 1 (nb)	Vague 2 (nb)	Vague 3 (nb)	Total région
Bas-Saint-Laurent	2		1	3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2			2
Capitale-Nationale	1		1	2
Mauricie	1			1
Estrie		2	1	3
Outaouais	1		2	3
Abitibi-Témiscamingue		3		3
Côte-Nord			1	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2	1	1	4
Chaudière-Appalaches	1	1	1	3
Lanaudière	1			1
Laurentides	2	1		3
Montérégie	1	2	1	4
Centre-du-Québec				-
Nord-du-Québec				-
Total	14	10	9	33

Source : Direction du développement rural, MAMROT, 2009

Tableau 3-B

Répartition des laboratoires ruraux par champ thématique (Vagues 2007, 2008 et 2009)

Champs thématiques	Vague 1 (nb)	Vague 2 (nb)	Vague 3 (nb)	Total champs
La santé en milieu rural	2	1	1	4
L'accueil de nouvelles populations	1			1
L'agriculture innovante et de proximité	1	1		2
L'école au cœur de la communauté rurale		1	1	2
La nouvelle foresterie	1	2	1	4
La culture et le patrimoine	2			2
Les milieux ruraux dans le domaine énergétique	1	1	2	4
Le développement intégré des ressources	2	1		3
La famille, pierre angulaire de la vie collective			1	1
L'environnement et le développement durable	2		1	3
Les économies de proximité				-
Les NTIC		1		1
Les nouvelles formes de services de proximité				-
Les modèles de développement rural porteurs		2	1	3
La communauté entrepreneuriale	1		1	2
Approche multisectorielle de développement	1			1
Total	14	10	9	33

Source : Direction du développement rural, MAMROT, 2009

1.3.2 Projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw et la mesure de laboratoire rural

L'initiative de ce projet de coopérative atikamekw provient non seulement de la problématique découlant du profil socioculturel et économique des communautés atikamekws (Profil des communautés, Statistique Canada, 2006), mais surtout d'un

manque de ressources organisationnelles pour appuyer les artistes et les artisans dans la promotion et la commercialisation des produits d'art et d'artisanat atikamekws (Beaupré, 1995). En ce sens, un groupe d'artistes et d'artisans atikamekws avait la volonté de créer une association afin de pallier à ces besoins dans le but de leur assurer un revenu complémentaire à leur subsistance (Carrier, 1995). Cependant, la plupart des artisans se voyaient limiter leurs ventes vers un plus petit marché davantage axé sur le local plutôt que d'étendre la commercialisation de leurs produits vers un marché régional, national ou même international. On peut expliquer cela en partie par l'éloignement géographique des communautés et par le peu de compétences entrepreneuriales que possèdent les artisans atikamekws. Dès lors, le projet issu du CNA pourrait apporter des solutions aux besoins des artistes et des artisans atikamekws. En gros, le projet viserait non seulement à mettre en place une entreprise coopérative de gestion qui permettrait d'aider les artistes et les artisans, mais également, d'assurer un développement socioculturel et économique destiné à valoriser et à renouveler les produits issus des savoir-faire traditionnels atikamekws. C'est pourquoi ce projet a été appuyé financièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) devenant ainsi un laboratoire rural. Au départ, malgré leur volonté d'association, les artistes et les artisans atikamekws n'avaient pas considéré ce programme dans leur plan de développement associatif. L'idée émerge du partenariat avec Culture Mauricie, un organisme régional qui soutient le développement culturel des communautés issues de la Mauricie. Le soutien de Culture Mauricie a permis, aux intervenants culturels du CNA ainsi qu'au groupe d'artistes et d'artisans qui désiraient créer une association, d'acquérir

les ressources et les compétences afin de développer le projet de coopérative. Faisant suite à cette possibilité de financement, les Services culturels du CNA, avec le soutien de Culture Mauricie, ont élaboré le projet soumis au MAMROT. La subvention de 410 000 \$ octroyée par le MAMROT dans le cadre des laboratoires ruraux comporte plusieurs étapes étalées sur une période de 5 ans (2008-2013)⁴. Voici les grandes composantes des étapes reliées au projet (voir détail des allocations financières allouées à chaque étape dans la fiche de projet en Appendice A) :

- I. Identifier et prospecter.* Cette étape consistait à la réalisation d'une recension du patrimoine lié au savoir-faire traditionnel atikamekw. Cette démarche vise d'abord à dresser un portrait de la propriété immatérielle et matérielle des divers objets et pièces d'artisanat fabriqués par les artisans et artistes atikamekws tout en formant un répertoire.
- II. Développer l'entrepreneuriat collectif.* Cette étape consiste au développement et à la planification de la structure de l'entreprise coopérative. Cette entreprise coopérative aura comme mission de protéger le savoir-faire, de produire, de promouvoir et de commercialiser les produits artisanaux issus du patrimoine atikamekw.
- III. Transmettre et former.* Dans ce volet, la transmission et la formation des connaissances sont les éléments clés du projet, car elles visent à engendrer une nouvelle génération d'artisans atikamekws avec la jeune relève. Ce volet assure également un soutien dans la formation des futurs membres de la coopérative.

⁴ Source : Fiche de présentation du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Conseil de la nation Atikamekw. 2008

IV. Développer, innover, expérimenter et mettre en marché. Ce volet vise davantage la gestion une fois la coopérative en place. Cette étape du projet fait référence notamment au développement de produits, à la fixation des prix, au contrôle de la qualité ainsi qu'aux divers modes de distribution.

V. Transférer les connaissances. Cette étape vise à faire un retour sur le projet à chacun des stades du projet. Le transfert des connaissances inclut également toutes les démarches visant au plan de communication et à la concertation dans les communautés entourant le projet élaboré et effectué par le coordonnateur du projet. Il ne faut cependant pas confondre cette étape la troisième étape qui est de transmettre et de former. Par ailleurs, au volet « action » de la recherche, le partenariat avec le CNA dans cette étude, notamment par la diffusion de ce mémoire et dans le volet action de la recherche, peut permettre ce transfert de connaissances relié au projet de coopérative atikamekw.

Ces différentes composantes reliées aux 5 grandes étapes du projet de coopérative illustrent l'étendue du développement dans ce secteur. L'artisanat atikamekw touche plusieurs éléments qui composent le développement culturel au sens large. Vous comprendrez l'ampleur de ce développement plus précisément dans le chapitre 4 lors de la présentation des résultats. Or, la dimension culturelle et identitaire du projet ainsi que les nombreux acteurs engagés dans ce processus vont faciliter sa reconnaissance par l'ensemble des communautés. Une des visées à long terme de ce laboratoire et

également, plus indirectement, de ce projet de recherche serait de présenter un modèle de développement viable et applicable à d'autres communautés.

1.3.3 Les résultats et les retombées attendues

Ce projet du CNA reconnu par le MAMROT favorise et présente une nouvelle approche de développement dans les communautés atikamekws. Les objectifs du projet associent mise en valeur du patrimoine, de l'histoire et de la culture des Atikamekws et développement durable axé surtout sur le social et le culturel (voir Appendice A). Les retombées envisagées de ce projet sont nombreuses.

Voici quelques exemples de retombées sociales et économiques envisagées⁵ :

- Création d'emplois adaptés à la réalité des communautés ;
- Valorisation de la culture, du patrimoine culturel et de la créativité atikamekw ;
- Sauvegarde, mise en valeur, renouvellement et transmission des savoir-faire traditionnels auprès des jeunes des communautés ;
- Insertion sociale des jeunes grâce à la formation et à l'apprentissage des savoir-faire traditionnels ;
- Valorisation du dynamisme des communautés atikamekws et de leur image aux niveaux régional, national et international ;
- Création d'une entreprise coopérative artistique qui soutiendra le développement culturel des communautés ;

⁵ Source : Fiche de présentation du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Conseil de la nation Atikamekw. 2008 (Annexe A)

- Développement de partenariats et de relations d'affaires entre les Atikamekws et le marché extérieur ;
- Développement d'un produit d'appel touristique potentiel.

Comme on peut le voir, ce projet couvre plusieurs dimensions de développement local. Dans un contexte social et économique précaire où les sociétés sont en constante évolution, la préservation et l'affirmation culturelle deviennent un enjeu important. Sur ce point, il est essentiel de bâtir une structure solide de développement en respectant la dignité et les valeurs propres des individus et des communautés issus des cultures autochtones. Cette démarche de développement peut contribuer non seulement à renforcer la fierté des communautés atikamekws, mais également, elle permet de réunir les meilleures conditions afin de favoriser les échanges entre les organisations et les communautés du Québec et ainsi permettre la création de ponts entre les cultures autochtones et non autochtones.

1.4 Objectif général et questions de recherche

Dès lors, l'objectif général de recherche s'inscrit comme suit :

- ↳ Analyser le processus de création d'une coopérative de développement socioculturel et économique en milieu atikamekw et voir comment ce type d'entreprise collective peut devenir un modèle de développement local viable.

Comme on peut le constater, cet objectif de recherche fait état d'une interrogation générale concernant le processus d'implantation d'une coopérative dans un contexte de développement local et d'économie sociale. Voici les questions soulevées par l'objectif de recherche :

- 1) Quels sont les mécanismes et les contraintes reliés au processus d'implantation d'une coopérative en milieu atikamekw ?
- 2) En quoi et comment la création d'une coopérative culturelle s'insère-t-elle dans une démarche de développement local et d'économie sociale ?
- 3) Est-il possible de proposer un cadre de transfert du processus de création d'une coopérative d'artisanat à d'autres communautés autochtones ?

Chapitre 2 – Cadre d’analyse

L'objectif de ce chapitre est de proposer un cadre de référence théorique dans le contexte où s'inscrit la dynamique sociale et culturelle amorcée par le projet de développement et le projet de recherche. Par cela, il est essentiel de saisir l'étendue des liens qui subsistent entre ces concepts en relation avec les démarches entreprises par le biais du projet de développement amorcé par le CNA.

Le contenu de cette partie est une synthèse de la documentation scientifique et professionnelle concernant le sujet exposé. Étant donné le sujet de recherche qui concerne la création d'une coopérative des arts en milieu atikamekw, les recherches ont été orientées afin de mettre en contexte les fondements de la culture atikamekw en lien avec l'historique de son développement. Par ailleurs, les définitions de développement au sens large permettent de mieux cerner ses implications dans un tel projet. Sur ce point, il est facile de relier les différentes prémisses de l'économie sociale, base même des fondements et de la structure de l'entreprise coopérative, à l'hypothèse que ce modèle de développement convient au milieu à l'étude. De plus, le résumé du profil des entreprises coopératives autochtones au Canada, particulièrement le modèle de coopérative inuite, illustre la vigueur de la réussite de ce modèle d'entrepreneuriat.

2.1 L'art et l'artisanat des autochtones du Québec

À l'origine, l'art et l'artisanat autochtone n'étaient pas une question de mode, mais une question de mode de vie (Noël, 1977). Les autochtones ont toujours eu un attachement au territoire. Il y a encore un demi-siècle à peine, avant les grands bouleversements qu'a connu la majeure partie des populations autochtones au Québec et au Canada, ceux-ci comptaient exclusivement sur les ressources du territoire pour leur survie. La confection et la fabrication d'équipements de chasse (arcs, raquettes, traîneaux à chiens) ainsi que de vêtements et de couvertures, étaient pour tous les autochtones, une tâche vitale. En ce sens, le territoire offrait tout ce dont les autochtones avaient besoin pour vivre. À travers le cycle des saisons, les autochtones s'adaptaient à ce que le territoire pouvait leur fournir en ressources. Les fondements de l'art et de l'artisanat reposent sur un savoir et des connaissances qui font appel à l'utilisation des ressources du territoire dans la conception et la fabrication d'objets utiles à la vie quotidienne des individus et des communautés. Devant un environnement en constante évolution et mutation, surtout dans un milieu comme le Québec et le Canada, les populations autochtones ont vite fait d'acquérir des savoirs et des techniques dans ce domaine. Les œuvres des autochtones d'hier à aujourd'hui nous ramènent inévitablement à l'inspiration, à l'imagination, à la création et aux matières utilisées qui sont très différentes de celles des Occidentaux (Noël, 2001).

2.1.1 *La culture matérielle des autochtones et des Atikamekw*

Nous sommes maintenant conscients que traditionnellement, les autochtones se caractérisaient par leur adaptation à l'environnement où ils vivaient. Ici, cette notion apparaît propre à tous les humains et à toutes les cultures. Toutefois, le territoire est un concept qui se relie fortement à l'identité atikamekw. Sans nous étendre davantage sur l'historique géopolitique du Québec et du Canada, le mécanisme de dépossession des territoires et de la culture traditionnelle des autochtones forcé, par l'instauration de la Loi sur les indiens au Canada depuis 1872, illustre le clivage d'interprétation du caractère identitaire au territoire entre la culture occidentale « dominante » et celle des Premières Nations. Selon Georges Sioui (2004), les autochtones s'adaptent au territoire dans le sens où, selon leur conception spirituelle, le territoire englobe un tout. Dans cette idée, l'homme s'adapte au territoire et non l'inverse. Contrairement, certaines civilisations occidentales ont transformé le territoire pour l'adapter à l'homme.

Des siècles et des siècles de vie dure façonnèrent ces hommes, au fil des générations, jusqu'à les faire vivre, un peu comme les arbres et les plantes, en fonction des saisons. On ne fabrique pas chez ces peuples un vêtement de fourrure selon telle ou telle mode, mais surtout pour se protéger du froid de l'hiver. Et ce n'est pas n'importe quand dans l'année qu'on fabrique ce vêtement, mais en hiver au moment où la fourrure des animaux est la plus épaisse. Dans ces pays d'eau, les bateaux sont essentiels comme moyen de locomotion : on les fabrique au printemps quand fondent les neiges et monte la sève dans les arbres (...)

(Noël, 1977 p.72)

L'utilisation des objets chez les autochtones était le résultat d'un savoir se reposant dans un contexte de subsistance en relation avec leur territoire de vie. Avec la peau des animaux qu'ils tuaient et les produits du bois, ils fabriquaient les objets et les vêtements

dont ils avaient besoin. Dans un contexte d'échanges sociaux, ils complétaient leurs besoins en commerçant avec les autres groupes autochtones des régions avoisinantes selon leur savoir-faire et selon les objets qui leur étaient propres. Par exemple, le savoir-faire des Atikamekws dans la fabrication des canots d'écorce est reconnu par les autres nations autochtones depuis longtemps.

Aujourd'hui, l'héritage de la culture matérielle des Atikamekws se regroupe par groupes fonctionnels (Clermont, 1982) divisés comme suit:

- *Les moyens de transport* : La préparation et la fabrication des canots d'écorce, la fabrication des raquettes et de la traîne sauvage.
- *L'habitation, les ustensiles et les articles de rangement* : La confection de structure de perches recouvertes d'écorces (historiquement) ou de toiles (plus récemment), la fabrication et l'utilisation d'ustensiles (longues palettes à sirop, louches, gamelles d'écorce, etc.).
- *Le Tekinakan (porte-bébé) et les jouets* : Le tekinakan était considéré comme un article du mobilier traditionnel au même titre qu'un vêtement ou un moyen de transport. La fabrication d'objets traditionnels miniatures, traîneaux, hochets et bilboquets destinés aux enfants.
- *Les vêtements* : La confection de vêtements en fourrure (lièvre, castor, ours, etc.) et en cuir d'original (mocassins, mitaines, coiffes, etc.), l'utilisation d'objets pour la fabrication (os, racines, etc.).

- *Les objets de subsistance* : Fabrication d'objets de pêche (le tressage des filets de pêche, la fabrication d'hameçons, de harpons), la cueillette (paniers d'écorce), la trappe et la chasse (l'arc et les flèches, les outils de piégeage).
- *Les objets de culte* : La fabrication du tambour, du totem et du masque et autres objets de culte.
- *Les objets d'art* : Fabrication d'éléments de décoration sur les objets (motifs décoratifs de gravure, de sculpture, de peinture, de perlage et de broderie).

En somme, la culture matérielle des Atikamekw y découlera par la suite et se manifestera aujourd’hui par les produits d’artisanat. Cependant, le concept d’« artisanat » ou de « métier d’art » n’existait pas dans l’esprit des autochtones. Il se traduisait par les choses que les femmes ou les hommes « Indiens » fabriquaient (Noël, 2001). Aujourd’hui, le terme approprié serait « art traditionnel ». Pour en découvrir davantage sur cet aspect, nous vous invitons à visionner les capsules vidéo sur l’artisanat atikamekw (Les fondements et l’artisanat d’aujourd’hui – www.ihc-atikamekw.org).

2.1.2 *Les origines de la commercialisation de l’artisanat autochtone*

Les Européens, à leur arrivée sur le continent, ont manifesté rapidement un intérêt pour l’artisanat autochtone. Grâce à cela, les autochtones ont très vite pris conscience de l’attrait de leurs productions face à ces nouveaux arrivants. Devant ce potentiel de commerce et d’échanges avec les Européens, les autochtones ont immédiatement « mis

en marché » leurs produits. Ces ventes ou ces trocs étaient effectués, évidemment, au hasard des rencontres, de façon individuelle et sans organisation au préalable (Noël, 1977). Ces clients, les non autochtones, achetaient ou échangeaient surtout des pièces utiles à la vie au quotidien, mais certains voyageurs se procuraient également des pièces artisanales originales et plus exotiques qu'ils ramenèrent avec eux en Europe. Michel Noël (1977), dans son ouvrage consacré à l'artisanat autochtone *Artisanat québécois, Indiens et Esquimaux*, rapporte qu'un certain monsieur Peter Kalm, lors de son voyage en 1749, avait décrit que « des Indiens vendaient aux Blancs des paniers en lamelles de frêne. » D'ailleurs, d'importantes collections d'art et d'artisanat autochtone très anciennes ont été constituées puis se sont retrouvées à l'étranger. Par la suite, Noël fait état, dans les années 1970, de vieux artisans et artisanes autochtones qui se souviennent de leurs voyages en canot à Maria (en Gaspésie), à Pointe-Bleue (au Lac St-Jean), à Maniwaki (en Outaouais) et ailleurs, où ils allaient vendre leurs pièces d'artisanat aux citadins ou au poste de traites de la Baie d'Hudson. Selon les témoignages recueillis par Noël, les autochtones y échangeaient alors leurs produits contre du sel, de la farine, ou toute autre marchandise qui leur était essentielle. Plusieurs récits des travailleurs de la Baie d'Hudson, qui ont vécu à proximité des réserves indiennes, évoquent le souvenir de ces Indiens artisans qui circulaient de maison en maison pour vendre leurs paniers d'écorces, leurs canots miniatures ou leurs mocassins en cuir d'orignal brodés. De par ces souvenirs et ces récits, nous pouvons maintenant croire et situer le début de la commercialisation de l'artisanat autochtone à cette époque. L'historique du développement de l'artisanat autochtone nous témoigne encore aujourd'hui que les

nombreuses tentatives de développement de ce secteur de l'époque ne sont pas si différentes de celles d'aujourd'hui et que le contexte auquel font face les artisans dans ce domaine n'a pas réellement évolué depuis 40 ans.

2.1.3 L'art et l'artisanat atikamekw

L'originalité de l'art et de l'artisanat atikamekw puise sa source dans les savoirs traditionnels qui ont évolué au travers des époques⁶. Comme toutes les autres populations autochtones, les Atikamekws se démarquaient par une façon particulière de décorer leurs vêtements (Noël, 1979). La description du Père Guinard lors de ses missions chez les Atikamekws, reprise par Serge Bouchard (1980), nous renseigne sur l'artisanat atikamekw qui subsiste encore aujourd'hui :

Quel spectacle en effet que d'observer l'Indien fabriquer un canot d'écorce de bouleau, de le voir déterrer des racines fines pour coudre les morceaux d'écorce et s'appliquer à recueillir la gomme d'épinette pour gommer les coutures ! Quel émerveillement que de réaliser les mille fins auxquelles on destinait l'usage du couteau croche ! Quelle surprise d'observer une première fois quelqu'un qui rase le poil des peaux avec un os fendu avant de les tanner et de les fumer (...) Comment rester indifférent devant ces belles femmes au teint bronzé, aux traits réguliers, cachant leur épaisse chevelure sous des mouchoirs rouges, emmaillotant leurs petits enfants dans la mousse, les portant sur le dos, lacés sur une planche. On aimait les voir coudre les mocassins avec des aiguilles triangulaires avant de les broder de soie, lacer les filets, les raquettes, tenir les lanières gluantes entre leurs dents (...) (Bouchard, 1980, p. 134)

Aujourd'hui, on reconnaît les œuvres artisanales atikamekws surtout par les paniers et les canots d'écorce de bouleau, ornés de magnifiques dessins. D'ailleurs, on surnomme

⁶ Voir Capsule vidéo sur les fondements de l'artisanat atikamekw, 2010 – www.ihc-atikamekw.org

amicalement les Atikamekws « le peuple de l'écorce ». Les techniques artisanales sont toujours transmises de génération en génération si bien qu'aujourd'hui à l'ère moderne, elles sont toujours pratiquées tout en s'étant accentuées et adaptées à de nouvelles matières et de nouvelles techniques modernes. L'artisanat à base d'écorce de bouleau est moins pratiqué à Opitciwan comparativement aux autres communautés comme Manawan. Le territoire à Obedjiwan étant surtout caractérisé par la présence de la forêt boréale, leur spécialité réside surtout dans la confection du cuir d'orignal et dans la fabrication des objets qui s'y rattachent⁷. Les artisans atikamekws ont le souci de préserver cette tradition. Les artisans atikamekws pratiquent l'artisanat surtout comme un passe-temps, mais pour beaucoup, c'est aussi un moyen de faire vivre leur culture traditionnelle. Cette pratique culturelle est majoritairement transmise par la famille et est surtout acquise par observation⁸. Par ailleurs, selon l'étude effectuée par le groupe de consultants St-Marketing en 2009, les artisans interrogés ont manifesté à plus de 70 % de leur intérêt à transmettre leur savoir aux plus jeunes. Les autorités atikamekws dans le secteur de l'éducation ont bien compris les besoins de transmission des savoir-faire atikamekws et pour cela, tous les établissements scolaires dans les communautés atikamekws offrent à même le programme scolaire des cours en art traditionnel⁹. L'importance de la transmission de l'artisanat à la relève atikamekw est réelle, une façon de ne pas oublier les vestiges du passé, de le faire retentir dans le présent et dans le futur.

⁷ Voir la capsule vidéo *L'artisanat atikamekw d'aujourd'hui*, 2010 – www.ihc-atikamekw.org

⁸ Voir la capsule vidéo *Les fondements de l'artisanat atikamekw*, 2010 – www.ihc-atikamekw.org

⁹ Voir la capsule vidéo *La relève atikamekw*, 2010 – www.ihc-atikamekw.org

2.2 Retour en perspective sur la notion de développement

Force est de constater que, les lois macro-économiques préconisées depuis plus d'un siècle définissent trop hâtivement que la forme la plus avancée de développement passe par la prospérité économique et que la crise économique que vivent actuellement plusieurs sociétés nous force à redéfinir impérativement les finalités de cette approche de développement (Vachon, 1993). Certes, dans un contexte actuel où la survie des communautés doit impérativement passer par la survie économique, peut-on se fier seulement à un développement économique favorable pour espérer une meilleure qualité de vie des communautés ? Honorablement, les théories du développement local viennent répondre beaucoup plus adéquatement aux réelles préoccupations et aux enjeux auxquels font face les communautés issues des milieux urbains, mais d'autant plus celles issues des milieux ruraux. Ici, les individus et les groupes sont appelés à jouer un rôle plus important dans leur développement communautaire, ce qui vient faciliter la maîtrise des ressources de leur collectivité (Tremblay & Fontan, 1994). Le développement local devient ainsi une solution adaptée qui vise à accroître la capacité des collectivités de s'adapter à l'insécurité économique et sociale qui cause le changement, mais aussi, à encourager et à appuyer une nouvelle approche de développement entrepreneurial.

2.2.1 Le concept de développement local

Le concept de développement local a fait son apparition en France et supposait, au départ, une idée de développement de « ratrapage » dans un territoire en perte de vitesse économique (Mengin, 2002). Suite aux multiples exemples de revitalisation des territoires et des collectivités sous l'angle du développement local, Bernard Vachon (1993), propose une critique et une réflexion du développement adapté à la réalité contemporaine. Selon lui, nous assistons aujourd'hui à une véritable mutation sociale. Il mentionne qu'il y a eu davantage de changements durant les deux dernières générations que pendant toutes les autres périodes de l'humanité réunies.

Les conceptions traditionnelles de l'économie, du travail, de la vie collective, des valeurs morales, etc., ont été violemment bousculées devant les nouvelles possibilités qui nous étaient offertes. Le progrès opéré grâce aux dernières techniques de communication et à la révolution biologique dessine un tableau social, économique et culturel totalement différent. Plus rien n'est et ne sera comme hier : une société inédite est en train de naître. (Vachon, 1993, p. 71-72)

Pour Vachon (1993), le développement local est l'évolution la plus adaptée face au développement. Ce concept renvoie aux initiatives et aux projets qui visent à dépasser les objectifs de croissance économique d'une société tout en y corrigent les effets et les retombées négatives de ceux-ci. Cette nouvelle dynamique du local, où entreprendre un développement dans un territoire qui constitue un espace de solidarité impliquant des individus attachés au milieu qui partagent une histoire commune et qui ont envie de construire un avenir collectif, devient le fondement de la notion de développement local (Joyal, 2002).

2.2.2 *Les caractéristiques du développement local*

En général, les auteurs s’entendent pour dire que le développement local est reconnu comme une pratique et que dans cette pratique, l’accent est porté sur la valorisation du caractère identitaire et sur la singularité des territoires concernés en tant que facteurs de développement (Pequeur, 2000). Selon Klein (2006), le développement local renvoie davantage à une vision multidisciplinaire du développement, car il englobe tout autant les dimensions politiques, sociales, culturelles et économiques de ces territoires.

Les réflexions de Vachon (1993) dans son ouvrage *Le développement local, Théorie et pratique* sont très intéressantes. Pour lui, le développement local apporte une solution plus humaine aux préoccupations de développement des communautés issues de régions fragilisées et marginalisées, un contexte dans lequel se consignent inévitablement les communautés autochtones. Selon Vachon (1993), le développement local s’appuie sur trois principes fondamentaux :

- Le développement ne découle pas uniquement de la fonction ni de la valeur économique des activités et de l’organisation sociale des individus ;
- Le développement ne relève pas seulement des grands systèmes macro-économiques ni des institutions centralisées. Il est aussi largement lié aux micro-initiatives ;
- La personne constitue la force motrice du développement.

Par ailleurs, pour Vachon (1993), le développement local n'a pas de « modèle » qui lui est propre puisque chaque expérience est façonnée de façon unique par le milieu où elle se déroule et par les acteurs qui en font partie. Le développement local est plutôt une stratégie appliquée dans la mise en valeur d'un territoire donné où les acteurs sont les bénéficiaires. En somme, l'idée de développement que nous présente Vachon fait appel à un processus plus global et propose des éléments de solution valables face aux problématiques qui découlent de la « mésadaptation » ou du « mal développement » des individus ou des communautés vulnérables. Mais avant tout, le développement local doit avoir une assise territoriale importante qui dicte des valeurs et des préoccupations propres à la communauté qui l'abrite pour ainsi trouver des solutions davantage adaptées à son contexte et son environnement précis. Vachon (1993) insiste beaucoup sur ce point en affirmant :

C'est en misant sur les ressources, les compétences, les entreprises et les initiatives locales plutôt que sur les injections d'activités industrielles dans une région et les politiques d'intervention venues de l'extérieur que les acteurs du développement local décident de participer au redressement économique et social de leur collectivité. Les pratiques du développement local supposent l'identification à un espace et l'appropriation de celui-ci ; elles sont donc profondément ancrées dans un territoire, c'est-à-dire qu'elles sont intimement liées à l'environnement dans lequel elles ont cours. (p.93)

Cette affirmation vient consolider le rapport existant entre les valeurs ancrées des communautés atikamekws envers leur territoire. Comme si les Atikamekws possédaient déjà cette notion d'ancrage pour leur territoire exprimée par leur épanouissement identitaire, culturel, social et économique. En somme, Vachon affirme que la notion de développement local repose avant tout sur la reconnaissance des individus et des

collectivités ancrées dans leur territoire, en accord sur ce point à la philosophie traditionnelle des Atikamekws. Or, les pratiques de développement local doivent d'abord s'amorcer avec une prise de conscience locale en s'appuyant par des démarches de concertation entre les résidents d'une même collectivité. Selon Prévost (1993), cette prise de conscience réfère au concept de « décrystallisation ». Cette notion correspond à la période où un système de personnes, individuel ou collectif, commence à remettre en question ses perceptions, ses habitudes ou ses comportements. Ainsi, Prévost (1993) soutient l'idée que pour arriver à une amélioration des conditions sociales et économiques des communautés par l'instauration d'un changement à caractère collectif, il est nécessaire d'avoir la crédibilité nécessaire pour un leadership de concertation. Le développement local repose ainsi sur une mise en commun de l'interprétation du potentiel des communautés à assurer leur développement. Nous pouvons relier cette caractéristique à la notion d'autonomisation ou d'autodétermination (empowerment) des populations qui est « le processus par lequel un individu ou une collectivité s'approprie le pouvoir ainsi que sa capacité à l'exercer de manière autonome » (Ninacs, 2002, p. 22). Pour Ninacs et pour les visées inhérentes du projet de coopérative atikamekw, l'enjeu principal de ce contexte de développement local se situe indubitablement au niveau du pouvoir pouvant être exercé par les groupes d'individus sur leur situation économique et sociale. Le développement local endosse ainsi la capacité et la volonté des communautés à prendre en main leur développement, ce qui sera mieux adapté et reflétera davantage les besoins du milieu. Cette notion de pouvoir et de maîtrise collective en tant que valeurs démocratiques amène une autre caractéristique incontournable du

développement local. La particularité démocratique de cette approche de développement encourage la participation et la responsabilisation des personnes envers le développement de leur communauté (Vachon, 1993).

2.2.3 Le « maldéveloppement » chez les Atikamekws

Autrefois, les Atikamekws avaient leur propre structure territoriale et sociétale. Il existait une dizaine de clans (ou grandes familles) répartis sur le territoire traditionnel. Chaque clan avait son chef de clan. Celui-ci était choisi pour son sens du partage, sa sagesse, mais surtout, pour ses qualités de chasseur et ses connaissances du territoire familial (Audy & Lemay, 2009). Ces populations étaient libres, autonomes et autosuffisantes. Elles vivaient dans la nature, en utilisant les ressources du milieu sans les surexplorier. Le développement de la région de la Mauricie a eu des conséquences très néfastes sur les collectivités atikamekws ainsi que sur leur mode de fonctionnement traditionnel. L'exploitation forestière, l'aménagement de barrages hydroélectriques sur la rivière Saint-Maurice ainsi que la construction du chemin de fer au courant du siècle dernier sont parmi les multiples exemples de ce développement dans la région. Pour les aînés atikamekws, ce développement a été effectué sans leur consentement et sans leur implication. Vestiges des bouleversements historiques (Proclamation royale de 1763, Loi sur les Indiens de 1876) et du développement de la Mauricie, les Atikamekws ont perdu à peu près tout pouvoir au niveau géopolitique. Certes, ces faits se traduiront par

ce « *maldéveloppement*¹⁰ » qui touchera l'ensemble des peuples autochtones. Les actions des gouvernements découlant de la Loi sur les Indiens, à l'origine du déracinement au territoire traditionnel où les familles autochtones, durant les années 50 et 60, se sont vues obligées d'envoyer la majorité de leurs enfants dans des pensionnats, sont parmi les faits marquants qui ont contribué à une réforme sociale et culturelle forcée des sociétés autochtones et qui n'a pas favorisé leur développement social et culturel. C'est pourquoi aujourd'hui, on peut expliquer comment la majorité de la population autochtone, dont les Atikamekws, a une perception assez négative de la notion de développement.

Historiquement, la société canadienne et des intérêts économiques ont détruit notre mode de vie traditionnel et nous ont ainsi privés d'une base économique sur laquelle fonder notre avenir. La société canadienne nous considère comme des ratés parce que nous ne nous conformons pas à ses valeurs, et la pauvreté de notre peuple l'a conduit à l'alcoolisme et à d'autres tragédies, comme la criminalité, la mortalité infantile et le manque de confiance en soi. C'est plutôt le Canada et surtout le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui ont raté leur coup en créant et perpétuant une relation de dépendance qui nous prive de notre dignité, ainsi qu'en sabotant les efforts que nous faisons pour créer une situation économique dont notre peuple a besoin pour exploiter les richesses naturelles de nos réserves et des terres de la Couronne contiguës à celles-ci. (Rapport du Comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens, 1983, p.79)

Bien que soumis aux influences et aux lois de la société dominante, les communautés autochtones ont conservé leurs distinctions de par leurs fondements culturels attachés au territoire traditionnel. Ce sont cette distinction et ce désir de sauvegarde du patrimoine culturel qui poussent aujourd'hui les autochtones à demander l'autonomie gouvernementale par le biais des négociations avec les gouvernements provinciaux et

¹⁰ Notion apportée par Geneviève Siméon dans son mémoire « *Maldéveloppement socio-économique dans les communautés Attikameks-Montagnaises et la question de l'autonomie gouvernementale* ». (1994)

fédéraux (Siméon, 1994). Selon Siméon, pour les gouvernements, l'autonomie autochtone qu'ils souhaiteraient accorder « ne dépasse en rien ce qu'un État entend conférer à un groupe de citoyens, c'est-à-dire une autonomie de gestion régionale ultimement régie par l'État » (p.103). Pour les autochtones, le concept d'autonomie sous-entend des termes comme autosuffisance et autodétermination (Siméon, 1994).

Les représentants des peuples autochtones ont pris le soin d'expliquer qu'ils invoquent leur droit à l'autodétermination strictement au plan interne, c'est-à-dire qu'ils entendent exercer ce droit dans le cadre du fédéralisme canadien, ce qui ne porterait aucunement atteinte à l'intégralité territoriale du pays... leur volonté de décider par eux-mêmes toutes les questions qu'ils jugent essentielles à leur survie, à savoir : l'éducation de leurs enfants, leur évolution sociale et culturelle, la vigueur de leur économie et le respect de leurs propres valeurs et lois (Bouchard, S., Vincent, S. & Mailhot, J., 1980, p.309).

Pour Siméon, la théorie du Conseil des Affaires sociales explique le fait que la surcharge des cadres juridiques des gouvernements amène une domination du territoire ancestral des communautés autochtones et prive ceux-ci de ce territoire nécessaire à leur développement. Ainsi, la culture et le sentiment d'appartenance des groupes autochtones deviennent une force qui les unit et qui les mène à procéder à un développement territorial (social, culturel et économique) qui soit en harmonie avec leur identité. La dynamique des négociations (apparue surtout vers la fin des années 60) peut contribuer à une orientation nouvelle dans le développement des communautés, car elle est surtout davantage reliée aux réalités culturelles des Premières Nations.

2.2.4 Les prémisses du développement dans un contexte d'économie sociale en lien avec le projet du CNA

Très peu d'ouvrages parlent du lien entre l'économie sociale et Premières Nations. Selon le rapport de l'étude exploratoire d'Alexis Langevin-Tétrault (2006) sur le portrait de l'économie sociale et des Premières Nations, les activités économiques des autochtones ne permettent pas de décrire la dynamique de l'économie sociale sous ce vocable. Toutefois, Lagevin-Tétrault (2006) mentionne qu'il est possible d'établir un parallèle entre certains traits culturels et des façons de concevoir l'économie chez les communautés amérindiennes comparativement aux valeurs de l'économie sociale. Selon lui, il existe une réelle économie sociale chez les Premières Nations, elle passe notamment par le mouvement coopératif bien établi dans plusieurs communautés autochtones au Canada. D'ailleurs, sans nécessairement nommer le terme économie sociale dans les actions économiques des communautés autochtones, les valeurs et les retombées envisagées par les différents acteurs locaux des communautés engagées dans le développement communautaire découlent directement des mêmes fondements sur lesquels s'appuient les valeurs de l'économie sociale.

Or, lorsqu'on parle de développement local dans un contexte d'économie sociale, nous devons forcément revenir aux bases mêmes de la notion de développement. Sur ce point, il est possible de trouver plusieurs définitions de cette notion de développement. Dans le contexte du projet de recherche, la définition de Breton (2007) semble

représenter au mieux le contexte du projet initié par le CNA. Selon Breton (2007), le développement est « la mise en valeur harmonieuse des ressources humaines, naturelles et matérielles d'un milieu, et ce, dans le respect de l'éthique, de l'esthétique, de l'environnement et des réalités ou éléments qui font l'originalité et la richesse du milieu concerné ». Le sens que Breton (2007) apporte à la notion de développement va dans le même sens que les fondements de l'économie sociale définis par le Chantier de l'économie sociale du Québec. Selon le Chantier de l'économie sociale, le terme économie renvoie à son sens propre, soit à la production concrète de biens et de services découlant de l'entreprise. Le terme social, quant à lui, réfère à la rentabilité sociale, non uniquement économique, de ses activités. Lorsque ces deux termes sont pris dans leur ensemble, ils impliquent ceci¹¹ :

- Servir les membres ou la collectivité ;
- Assurer une autonomie de gestion ;
- Intégrer un processus de décision démocratique impliquant la communauté ou les bénéficiaires de l'entreprise ;
- Défendre la primauté des personnes et du travail sur le capital (répartition des surplus et des revenus) ;
- Fonder les activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective.

¹¹ Source: Définition apportée par le Rapport « *Osons la solidarité* » (1996) <http://www.chantier.qc.ca/?module=document&uid=871>

Ces notions renvoient inévitablement à un contexte de développement local, car si l'on reprend la définition de Bernard Pecqueur (2002), le développement local est un constat, une pratique, un processus, une démarche et une méthode. Il est également une stratégie de mobilisation des acteurs et des ressources sur un territoire sur lequel il existe des convergences évidentes avec l'économie sociale, qui est elle aussi ancrée sur un territoire, car c'est là que vivent les populations, qu'émergent les problèmes et que se construisent les mobilisations.

Dès lors, Danièle Demoustier (2004), à l'occasion du colloque franco-qubécois sur l'économie sociale et le développement local tenu en 2002, nous ramène sur ces notions en insistant sur le fait qu'il est nécessaire que les territoires mobilisent le maximum de ressources et d'acteurs dans son développement et que les organisations d'économie sociale soient primées dans la mobilisation des acteurs, dans la requalification des groupes, dans la mutualisation des ressources afin de répondre aux besoins et aux aspirations de la population. Sur ce point, Demoustier rajoute que les deux dynamiques de développement local « territorialisé » et d'économie sociale « auto-organisée » sont alors susceptibles de contribuer à la valorisation des territoires et des populations en renforçant les identités collectives, en stimulant la synergie des acteurs engagés et en produisant des retombées significatives de renforcement d'une société ou le « capital social » collectif est une richesse fondamentale. Ainsi, les entreprises d'économie sociale se distinguent aussi en s'appuyant sur une forme de développement durable et sur la solidarité entre les générations (Mengin, 2002). De plus, le travail et les actions

des acteurs engagés dans une économie sociale constituent un capital qu'ils laisseront à leurs successeurs. Mais d'abord, il faut s'organiser et ce constat est le premier enjeu dans le développement de ce secteur. Sur ce point, Pecqueur (2002) nous rappelle que le développement local dans une économie sociale suppose un processus, une démarche et une méthode. Malgré les nombreuses théories existantes sur ces dernières notions, Pecqueur rajoute qu'il n'existe pas de bornage spécifique, mais que ces procédés se caractérisent plutôt par la manière dont les acteurs se connectent et se coordonnent entre eux. Dans l'ensemble, selon Van Shendel (2002), l'émergence de l'économie sociale dans un développement local est une réaction à une stratégie globale qui inclut d'abord une mise en commun de la mobilisation des acteurs et des ressources du territoire. Mais surtout, il est nécessaire que les acteurs de l'économie sociale s'engagent dans une réflexion intégrale dans le but de mieux se connaître et se reconnaître, et que ceux-ci développent des outils adaptés à leurs projets propres à leurs réalités locales.

Ce retour en perspective sur les fondements de l'économie sociale vient consolider le rapport qui relie la mission même de la coopérative surtout dans un contexte de développement local comme celle des communautés atikamekws. Dans ce cas-ci, le développement d'une coopérative artistique chez les Atikamekws conviendrait bien à ce milieu, car l'entreprise coopérative propose une structure et une dynamique de gestion qui rejoint davantage la culture et les valeurs propres à la nation.

2. 3 La notion de coopération chez les Premières Nations

Chez les Premières Nations, la coopération a joué un rôle très important pour la survie des communautés. Dès lors, les autochtones assuraient leur subsistance en coopérant les uns envers les autres (Audy & Lemay, 2009). En petit ou en plus grand groupe, chacun avait son rôle dans le fonctionnement économique, social et culturel de la communauté. Les valeurs de la coopération, fondée par l'économie sociale aujourd'hui, se confondaient déjà aux valeurs préconisées jadis par les populations autochtones. Selon Suzy Basile (1993), Atikamekw de Wemotaci, diplômée en anthropologie de l'Université Laval et chargée de projet des dossiers autochtones de l'UQAT, les valeurs culturelles atikamekws peuvent se traduire comme suit :

- Les aînés et leurs connaissances ont une grande place au sein de la société atikamekw ;
- La protection du territoire est une grande préoccupation ;
- Le respect et la sauvegarde de la jeunesse sont importants ;
- La protection des forêts, de l'écosystème et la sauvegarde des activités traditionnelles sont des enjeux cruciaux pour la culture atikamekw. (1994)

Par ailleurs, dans « *Indians values, attitudes and behaviors, together with educational consideration* », Joann Sebastian Morris (n.d.) propose une liste de valeurs et de

comportements amérindiens qui collent bien au contexte atikamekw décrit par Suzy Basile. Voici quelques éléments apportés et définis par Morris¹² :

- La coopération est grandement valorisée dans les tribus autochtones ;
- Les autochtones accordent une grande importance au groupe et à l'harmonie collective ;
- Les autochtones défendent les droits de l'individu, le respect de la dignité et l'autonomie personnelle ;
- La générosité et le partage sont des valeurs fondamentales chez les autochtones ;
- L'accumulation de biens matériels en vue d'acquérir de la richesse ou un statut social compte moins que la valeur intrinsèque de la personne ;
- Les aînés sont traités avec une grande considération et leur savoir assure la perpétuation du groupe ;
- Les autochtones combattent l'assimilation ; ils prônent plutôt le pluralisme culturel, et souhaitent garder les éléments qui caractérisent leur héritage culturel ;
- Il est important que les autochtones conservent leur langue d'origine. La langue contient beaucoup d'éléments de la culture. (année n.d.)

Les éléments définis proposent un cadre de valeurs et de principes dans lequel les autochtones et les Atikamekws peuvent s'identifier. Certes, il est difficile aujourd'hui de mesurer le degré et l'ampleur de ces valeurs et principes. Toutefois, la source demeure. Il est évident et concret, pour la plupart des organismes et des organisations autochtones,

¹² <http://www.h-o-m-e.org/cultural-awareness/indian-values.html>

que le développement ainsi que la promotion des programmes et des projets sociaux, culturels et économiques issus des communautés soient en lien avec certaines de ces valeurs et principes fondamentaux.

Maintenant, le nouveau système social l'obligeant, la survie des individus (assurer les besoins de bases : alimentation, logement, vêtements, etc.), doit passer par la subsistance économique. Cette nouvelle coopération économique, qu'amène l'entreprise coopérative, vient alors fournir un moyen d'assurer une subsistance économique pour un plus grand nombre d'individus aux prises avec des réalités économiques et sociales semblables. Ce qui est d'autant plus pertinent dans ce contexte, c'est que l'entreprise coopérative trouve son essence dans les fondements coopératifs des Premières Nations et permet un développement économique, social et culturel des communautés soucieuses de leur histoire et de leur identité.

2.3.1 La coopération chez les Atikamekws : un contexte historique

Les écrits historiques existants parlent des Atikamekws en tant que Têtes-de-boule. Ils ont longtemps porté ce nom, attribué probablement par les missionnaires ou les habitants de Trois-Rivières. Suite à la suggestion de certains anthropologues, la nation récupère le nom *Atikamekw*, repris du nom *Atikamègues* porté par cette nation originaire de la Haute-Mauricie décrite au 17^e siècle. Selon des données des archives du Conseil de la Nation Atikamekw, en 1650, on dénombrait entre 500 et 600 Atikamekws répartis dans la région de la Haute-Mauricie (on en recense plus de 6800 en 2011). Ils y

occupaient un territoire sillonné par de nombreuses voies navigables situées, en plein cœur d'un carrefour entre les communautés cries (au nord), algonquines (à l'ouest), montagnaises (à l'est), iroquoises et abénaquises (au sud). Cette situation favorisait grandement les échanges commerciaux (le troc) entre ces nations et les Atikamekws. Traditionnellement, les Atikamekws de la Haute-Mauricie vivaient en clans familiaux. Ces familles élargies qui vivaient ensemble pêchaient, chassaient et trappaient pour assurer la subsistance du groupe. Les familles se regroupaient de façon à maximiser leurs chances de bien-être (Clermont, 1982). À cet effet, Clermont décrit que ces petits groupes où l'on prônait l'autosubsistance rassemblaient généralement plusieurs chasseurs (4-5) pouvant exploiter ainsi un plus grand territoire, et parmi eux, il y avait toujours au moins un excellent pourvoyeur, devenant ainsi le chef du clan. La notion de coopération est dès lors, chez les Atikamekws, où l'on pouvait observer de tels groupes sociaux, plus reliée à une affaire de survie.

La mise en commun des ressources de subsistances permettait une consommation égalitaire, la séparation des familles en unités de consommation soulignait leur relative autonomie, et la désignation d'un chef assurait des dividendes de prestiges qui s'avéraient très adaptatifs. Ces groupes de coopération jusqu'en 1850 semblent avoir constitué l'unité sociale la plus importante. (Normand Clermont, 1982, p.100)

À la lecture de l'ouvrage de Clermont, il est très intéressant de se rendre compte que ces unités de *corésidence* ne reposaient pas seulement sur la collaboration entre les chasseurs, mais aussi sur un partage des tâches entre les hommes et les femmes. D'ailleurs, on pouvait dire que ces groupes étaient de véritables microcosmes qui correspondaient à des unités suffisantes de socialisation, d'apprentissage et de vie

économique. À partir du milieu du 19^e siècle, ce mode de fonctionnement social des Atikamekws et de plusieurs groupes autochtones semblables a été grandement perturbé par deux faits marquants : la création des réserves (en 1851) et l'émergence de la Confédération canadienne. Ces événements déterminants vont façonner et définir les nouvelles modalités sociales des Atikamekws et des autochtones d'aujourd'hui.

2.3.2 Portrait des coopératives en milieu autochtone au Canada

Le profil socio-économique des coopératives autochtones au Canada, produit par le Secrétariat aux coopératives Canada (Belhadji, 2001), définit une coopérative autochtone reliée par l'appartenance, l'intérêt ou la propriété à ce type d'entreprise par les individus provenant des groupes autochtones définis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (Les Indiens, les Métis et les Inuits). Suivant ce rapport de 2001, le rapport produit en 2002 par le groupe de travail (Lyall et al. 2002) sur les coopératives autochtones, le Canada compte 133 coopératives dont les membres sont pratiquement tous des autochtones provenant de communautés éloignées et peu peuplées. Selon le rapport, ce modèle de développement est devenu très populaire en contexte autochtone surtout à partir des années 1990. Ces différentes coopératives émergentes sont fondées sur le contrôle démocratique. Les auteurs ajoutent :

Le modèle coopératif agit comme une école de processus décisionnel démocratique et d'administration d'entreprise. Elle contribue au renforcement des capacités entrepreneuriales des collectivités qui ont été particulièrement présentes dans le secteur des ressources naturelles (agriculture, foresterie, pêches, etc.). Dans le Nord, les collectivités utilisent leurs coopératives de détail comme outil de développement et

élargissent leurs activités commerciales en s'orientant vers la câblodistribution, l'hébergement touristique, la vente d'équipement de chasse et de pêche, la distribution de produits pétroliers, l'offre de divers contacts pour la construction d'installations, la prestation de services postaux, la location de bureaux, la prestation de services à des collectivités minières, etc. (Lyall et al., 2002, p. 3)

Cette citation montre bien que plusieurs filières ont déjà été bien développées par les communautés du Nord du Canada en appliquant ce modèle de développement. Selon les publications du secrétariat aux coopératives (2001 et 2002), le développement des coopératives en milieu autochtone connaît un bel essor et a bonne réputation (surtout dans le Nord). Les coopératives dans un contexte régional deviennent un élément moteur de l'économie des communautés nordiques. Selon le constat de Belhadji (2001), la situation dans les régions du Sud est différente. Selon lui, les acteurs de développement issus des régions du Sud n'ont pas tenu compte de cette approche en raison d'un énorme manque de connaissances et de sensibilisation relié à ce modèle de gestion collective. Par conséquent, nous pouvons dire que la concertation et la sensibilisation sur cette approche de développement, reliée aux notions d'économie sociale et à la structure d'entreprise coopérative, deviennent aussi un enjeu majeur dans l'implantation de la coopérative artistique auprès des communautés atikamekw.

2.3.3 Le modèle coopératif inuit

Le portrait de coopératives issues des communautés autochtones au Canada est très encourageant surtout dans les territoires nordiques. Le modèle coopératif chez les Inuits est, dans ce sens, très intéressant. L'émergence de ce mouvement coopératif est apparue

vers la fin des années 50, notamment dans les communautés de Cambridge Bay et de Povungnituk, dans le Nunavut. L'exemple de la coopérative de pêche de Cambridge Bay (Ikaluktutiak Co-operative) a connu une croissance et un succès fulgurants¹³. Cette propriété collective est devenue très prospère et a pu élargir ses activités. L'étude de cas fait mention que les collectivités inuites sont particulièrement propices à l'implantation des coopératives, car la coopération a toujours été essentielle à la survie des nations inuites. Le cas de la coopérative de la communauté de Povungnituk est plus intéressant, car il reflète bien, les intentions apportées par le projet de coopérative des arts atikamekws. Le mouvement coopératif inuit est apparu avant tout avec le désir des communautés de se réapproprier leur autonomie et leur contrôle dans les retombées économiques et dans la gestion de leur production artisanale reposant principalement sur la sculpture.

Dans le passé, les Inuits sculptaient, mais ce n'était pas pour vendre (...) Aujourd'hui, c'est parce qu'on a besoin d'argent pour acheter de la farine, des motoneiges, des cartouches qu'on doit vendre les sculptures. Avant, les Inuits n'avaient pas besoin d'argent, par contre quand on n'avait pas attrapé de gibier, on avait faim, très faim (rire). Les premières sculptures, on les vendait à la Compagnie de la Baie d'Hudson, mais elle ne nous payait pas bien et ne nous aidait pas vraiment. Elle préférait qu'on ait des dettes. Avec la coopérative, nous avons commencé à partager les profits entre nous (...) (L. Qumaluq, p. 143)

Selon Martin (2003), la coopérative de Povungnituk (regroupement d'artistes et d'artisans-sculpteurs de pierre), créée dans les années 60, est devenue le berceau du mouvement coopératif en milieu inuit au Québec. Selon Martin, les instigateurs de la première coopérative inuite avaient le désir, avant tout, de transmettre le savoir-faire aux

¹³ Source : Les coopératives autochtones au Canada. Étude de cas. Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Juin 2001

plus jeunes tout en partageant la culture artistique inuite avec les étrangers. Grâce à cette coopérative, le village de Povungnituk s'est distingué, à plusieurs occasions, par la renommée des sculptures de ses artisans locaux. Avec le développement de la coopérative, la sculpture inuite allait prendre de l'essor et les sculpteurs allaient passer du statut de « simple artiste » à celui d' « artisan », apportant ainsi un revenu substantiel à la communauté. Pour les acteurs du milieu, il s'agit d'une contribution importante et on ne peut plus contredire ce fait, le savoir-faire des Inuits dans la méthode et le style de leurs sculptures est aujourd'hui reconnu internationalement.

Plus récemment, l'étude de cas effectuée par Girard et Ninacs (2006) sur La fédération des coopératives du Nouveau-Québec confirme la vitalité du mouvement coopératif au nord qui ne cesse de s'organiser et de s'accroître. Cette fédération regroupe 14 coopératives membres qui répondent aux besoins locaux dans des sphères d'activité diverses (Distribution de produits pétroliers, hébergement, tourisme, artisanat, télévision, etc.). Ces coopératives, qui appartiennent en majorité aux nations inuites et cries, gèrent démocratiquement la Fédération. Avec un mouvement coopératif qui continue de faire ses preuves depuis plus de 50 ans, presque chaque village du Nord possède sa propre coopérative. Selon l'étude, ces habitants sont quatre fois plus susceptibles d'être membres d'une coopérative que tout autre Canadien. Les coopératives sont très bien accueillies par les communautés. Selon Girard et Ninacs, les enjeux du développement coopératif résident dans la participation des membres, dans la sensibilisation auprès des jeunes au mouvement, dans la formation professionnelle ainsi

que dans le développement des compétences. La fédération assure un soutien face à ces enjeux. En conclusion, le rapport fait également état de la relation qui subsiste entre le modèle coopératif et la culture inuite. Chez les Inuits, la coopération est perçue comme un mode de vie et l'économie se déploie principalement vers une économie d'entraide. Ici, le seul bémol pourrait résider dans l'existence de conflits entre les valeurs culturelles et le modèle d'affaires, car dans ce cas-ci, les valeurs culturelles sont priorisées par les communautés au détriment des compétences. Toutefois, le développement des capacités de gestion des individus est une priorité pour les coopératives. En conséquence, chez les Inuits, l'enjeu principal demeure dans la quête d'une autonomie dans le développement économique, social et culturel des communautés et des personnes, ce qui va dans le même sens que les visées du projet de coopérative des arts atikamekws.

2.3.4 Le mouvement coopératif atikamekw

L'expérience de la Coopérative de Travail Inter-Nations (CTIN) d'Opitciwan, fondée en 2009 dans le domaine de l'aménagement forestier et de la gestion intégrée des ressources, a permis de mesurer le potentiel énorme de la formule coopérative dans les communautés (Verrier, 2011). La Communauté d'Opitciwan n'avait fait aucune tentative d'implantation de coopératives locales avant 2009. Ce sont des sylviculteurs qui, s'étant retrouvés sans emploi pendant deux ans (2007-2008), ont décidé de prendre leur destinée en main en se rassemblant pour former une coopérative de travail. Ils sont aujourd'hui plus de quarante travailleurs occupant un travail saisonnier durable. Après

trois saisons, ils ont générés des revenus de 1,8 million dans l'entreprise et versé 1,2 million en salaires à leurs membres, sans compter l'acquisition d'actifs essentiels à la réalisation des travaux.

Cette première coopérative de travail atikamekw, Coopérative de travail Inter-Nations (CTIN) a déjà influencé la création d'une autre coopérative atikamekw en 2011 dans le domaine forestier à Wemotaci, et ceci, en concordance avec l'initiative du projet de coopérative d'artisanat qui donne lieu à la mise en place d'une coopérative de solidarité au début de 2010. La formule coopérative peut donc intéresser les individus et surtout les jeunes d'une communauté en leur permettant de se regrouper pour créer leurs propres emplois en se basant sur une autre forme d'entreprise, car, historiquement, la forme juridique d'entreprise la plus retenue par les élus des Premières Nations est la Société en Commandite, et ce, pour des questions de fiscalité envers les différents ministères gouvernementaux et de capitalisation pour l'entreprise. Grâce à l'expérience coopérative à Opitciwan, il devient donc possible de créer non seulement des emplois, mais également de la richesse en s'ouvrant sur le courant coopératif en développant des outils d'échange, de communication et de formation axés sur les TIC. Travail, inter coopération, rencontres et échanges coopératifs Nord-Sud et nationaux sont autant de possibilités qui s'offrent aux coopérants atikamekws qui deviendront les leaders d'organisations viables dans les communautés (Verrier, 2011).

2.4 Le modèle d'entrepreneuriat coopératif

Le développement coopératif ainsi que les notions d'économie sociale et de développement local sont liées, car elles trouvent leur source dans une démarche misant sur la démocratie, le partenariat et la prise en charge des collectivités locales (Lévesque, 2002¹⁴). Selon Lévesque, la proximité géographique ou idéologique des groupements est la base même du cadre d'économie sociale duquel elle émerge. Lévesque rajoute que ce nouveau développement local se définit également par cette *solidarité organique* basée sur l'association volontaire. Il dit également que ce qu'on appelle économie sociale désigne « des organisations et des entreprises qui se sont donné des mécanismes bien définis de reconnaissance de leur dimension sociale » (p.54). À la lumière de cette citation, voyons comment le projet de coopérative initié par le CNA s'inscrit dans une approche de développement local. L'entreprise coopérative peut sembler davantage complexe, car elle comporte deux structures : la structure associative et la structure entreprise. Selon le Conseil de la coopération du Québec (1999), ces deux natures de l'entreprise coopérative se consolident dans les modes de gestion. La structure associative se caractérise par la gestion des règles et le mode de fonctionnement démocratique de l'association des membres. La structure entreprise, quant à elle, se régit en fonction des règles et du mode de fonctionnement de l'entreprise, soit les mêmes que toute entreprise traditionnelle. Dans ce cas-ci, l'entreprise coopérative est soumise à la Loi sur les coopératives et les règlements que se donne la coopérative elle-même.

¹⁴ Article publié dans Développement local, économie sociale et démocratie, chapitre 2.

Mais avant tout, les caractéristiques fondamentales (Lyall et al. 2002) des coopératives sont :

- axées sur les besoins de leurs membres ;
- fondées sur les principes de la démocratie ;
- misées sur le développement progressif de l'appartenance chez les membres ;
- favorisées par la responsabilisation ;
- indépendantes de la politique, des pouvoirs publics et de l'entreprise capitaliste ;
- établies en fonction des rapports de coopération entre elles ;
- préoccupées par le sort des collectivités ;
- orientées sur un développement progressif et ordonné.

2.4.1 Les principes coopératifs : Vecteurs du développement des collectivités

Contrairement à ce que la plupart des gens croient, l'entreprise coopérative est une véritable entreprise (St-Pierre, 1999). Cependant, le modèle coopératif propose une manière différente de faire des affaires. Ce modèle s'applique à toutes sortes d'organisations qu'elles soient à but lucratif ou non. Mais, le mouvement coopératif se base sur des principes bien assurés. Ces principes fournissent, en quelque sorte, la motivation ou l'émergence de l'idée d'association pour l'amélioration des conditions d'un groupe ou d'une collectivité. Pour la plupart des gens, le mot « coopérative » réfère à un regroupement, une union, un ensemble de gens et de membres. Dans les faits, une coopérative c'est bien plus qu'un regroupement. Une coopérative est une association de

personnes qui partagent des valeurs qui ont leur marque distinctive : une déclaration de principes et de valeurs (Favreau, 2010). Ces valeurs fondamentales sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie et la solidarité. Guidés par les coopératives du monde entier, ces grands principes ont été débattus et façonnés depuis plus d'un siècle et réactualisés en 1995 par l'Alliance coopérative internationale (ACI). Aujourd'hui, 7 grands principes sont réunis dans les fondements de la coopération. Ceux-ci constituent les lignes directrices qui permettent aux coopératives de mettre leurs valeurs en pratique. Voici ces principes définis textuellement par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité¹⁵ :

1^{er} principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.

2^e principe : Pouvoir démocratique exercé par les membres

Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux

¹⁵ Source: <http://www.coopquebec.coop/fr/principes-cooperatifs.aspx>

en vertu de la règle - un membre, une voix - ; les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.

3^e principe : Participation économique des membres

Les membres contribuent de manière équitable au capital de leur coopérative et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition à leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou à une partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.

4^e principe : Autonomie et indépendance

Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.

5^e principe : Éducation, formation et information

Les coopératives fournissent à leurs membres, à leurs dirigeants élus, à leurs gestionnaires et à leurs employés l'éducation et la formation requises pour pouvoir

contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6^e principe : Coopération entre les coopératives

Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, régionales, nationales et internationales.

7^e principe : Engagement envers la communauté

Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.

2.4.2 Les caractéristiques de l'entreprise coopérative

La coopération qu'implique l'entreprise coopérative vise d'abord et avant tout le bien-être des personnes dans leur milieu de vie et non le profit. Cependant, sans nier l'importance du capital « argent » dans ce contexte, l'entreprise coopérative doit être aussi viable que toutes les autres entreprises traditionnelles (St-Pierre, 1999). L'entreprise coopérative se distingue par l'organisation du pouvoir et par le partage des résultats (rentabilité). La finalité de l'entreprise coopérative est la satisfaction maximale de ses membres, qui en sont à la fois les copropriétaires, les usagers et les bénéficiaires.

Avant tout, l'entreprise coopérative trouve son dynamisme dans le désir des gens de combler un besoin du milieu grâce à une solution organisationnelle à caractère collectif. L'entreprise coopérative n'est donc pas une source de profit, mais une source de travail et de services destinés à la collectivité. Malgré tous ces atouts, l'entreprise coopérative doit évoluer dans le même environnement que l'entreprise traditionnelle. Comme toute entreprise, elle doit affronter la concurrence, s'administrer de façon rigoureuse et efficiente en maximisant ses ressources. Selon St-Pierre (1999), la création d'une entreprise coopérative est, outre le besoin d'emploi, une mise à contribution pour satisfaire d'autres besoins de notre société et elle vient enrichir l'éventail de solutions économiques dans le développement local des communautés. Il ne faut pas confondre l'entreprise coopérative à l'entreprise sans but lucratif (OBNL), car il y a beaucoup de similitudes entre les deux, surtout dans leur mode d'organisation et dans leurs valeurs. Dans les deux cas, ces deux types d'entreprises font partie de l'ensemble des entreprises regroupées dans l'économie sociale. Les groupes et les personnes dans le monde entier sont de plus en plus nombreux à reconnaître les avantages du modèle coopératif en se basant sur des principes bien ancrés. Chaque coopérative est unique, mais elle fait généralement partie de l'un ou l'autre des cinq principaux types de coopératives suivants (Source : Secrétariat aux coopératives¹⁶) :

1. **Coopérative de producteurs.** Ce type de coopératives regroupe des producteurs afin de bénéficier d'avantages économiques en se procurant des biens et des services communs nécessaires à l'exercice de leurs opérations. Les secteurs les

¹⁶ Informations provenant du site du Gouvernement du Canada, Secrétariat aux coopératives (SCGC) : <http://www.coop.gc.ca/COOP/display-afficher.do?id=1233689130916&lang=fra>

plus souvent touchés par ce type de coopérative sont l'agroalimentaire, les regroupements de travailleurs autonomes, les services-conseils, etc.

2. **Coopérative de solidarité.** Cette coopérative est composée de travailleurs et d'utilisateurs ayant un intérêt commun et qui se regroupent pour satisfaire leurs besoins et leurs aspirations. Aussi, toute autre personne ou société intéressée par l'objet ou la mission de la coopérative peut adhérer et participer à titre de membre de soutien dans le développement de la coopérative. Les secteurs visés sont les soins et services à domicile, le secteur récrétouristique et le développement local notamment.
3. **Coopérative de travail.** La coopérative de travail est formée par des travailleurs désireux de se doter d'un outil qui vont leur permettre de leur procurer du travail. L'association de travailleurs d'un même secteur d'activités permet à ceux-ci d'opérer et de gérer la coopérative. Les membres deviennent à la fois propriétaires et employés de la coopérative. Les domaines souvent reliés à la coopérative de travail sont la foresterie, les loisirs, le commerce de détail, le tourisme, etc.
4. **Coopérative de travailleurs actionnaires.** Ce type de coopérative se caractérise avant tout par des travailleurs qui se regroupent afin d'acquérir du capital-actions de l'entreprise privée qui les emploie. C'est-à-dire, les travailleurs d'une

entreprise traditionnelle se constituent une coopérative pour les représenter et, par le fait même, deviennent actionnaires de l'entreprise. Cette façon de coopérer donne aux travailleurs la possibilité de participer à l'administration de l'entreprise et à l'organisation du travail. Les secteurs touchés sont la fabrication, les hautes technologies, le secteur manufacturier, etc.

5. Coopérative de consommateurs. La coopérative de consommateurs est une entreprise qui fournit des biens et services à ses membres pour leur usage personnel. Elle facilite l'accès à des biens et services à des communautés qui se voient limitées dans l'acquisition de ressources matérielles et humaines. Les secteurs les plus prisés sont l'alimentation, l'épargne et le crédit, les regroupements d'achat et l'habitation.

La façon dont s'opère une coopérative débute en premier lieu par la poursuite de la mission sociale du groupe et par l'atteinte de ses objectifs économiques. Cet ordre des priorités est l'une des principales différences entre la structure de l'entreprise traditionnelle à celle de la structure coopérative. En résumé, une entreprise coopérative doit d'abord répondre aux besoins des membres, et ce, d'une manière productive, autonome et socialement responsable. L'originalité de la forme coopérative réside dans le fait que l'entreprise est organisée par deux structures ; la structure d'association et la structure d'entreprise. Elle mise sur la participation des membres, sur la démocratie organisationnelle et sur la cohésion des valeurs primées par la coopérative. La

composition de la coopérative au niveau de son administration est la suivante : elle est formée, en premier lieu, par l'assemblée générale. L'assemblée générale a pour mandat de décider des grandes orientations de la coopérative et des règles de fonctionnement qui la régissent. C'est en assemblée générale qu'est également décidée la constitution des membres et le mandat du conseil d'administration de l'entreprise. Par la suite, le conseil d'administration a le rôle d'administrer les affaires de la coopérative. Enfin, sous l'autorité du conseil d'administration, la direction générale fixe et gère les opérations de l'entreprise. L'assemblée générale doit se réunir annuellement pour maintenir la cohésion des valeurs et des aspirations de la coopérative afin de garantir également son maintien et son développement (Secrétariat aux coopératives, 2009).

2.4.3 Les étapes de création d'une coopérative

Pour mieux comprendre le projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw, il se doit de bien cerner le processus de développement d'une coopérative de manière globale. Les composantes du projet de coopérative d'artisanat atikamekw sont très diversifiées et touchent plusieurs domaines tant au niveau social, culturel qu'économique, ce qui rend l'étude de ce développement assez complexe. Pour mieux encadrer la démarche de recherche, on doit se référer à un cadre conceptuel afin d'assembler de manière logique chaque élément ou information issu des activités de développement de la coopérative atikamekw. À cet effet, le *Guide de démarrage d'une coopérative du Secrétariat aux Coopératives* (SCGC) ainsi que le guide *Qu'est-ce*

qu'une coopérative ? de la collection « Outils Coop » de La direction des coopératives du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ont permis d'adapter toutes les étapes de création et de démarrage d'une entreprise coopérative au projet de la nation atikamekw. Mais pour ce mémoire, nous présentons les grandes étapes de la création d'une coopérative proposée par le SCGC. Nous retenons les étapes proposées par le SCGC comme cadre de référence pour la création de la coopérative atikamekw, car elles représentent bien toutes les activités reliées à la création et à la mise en marche d'une coopérative. Selon le SCGC, le développement d'une coopérative dans l'ensemble comprend trois phases principales et 7 étapes ; elles sont décrites dans les paragraphes suivants.

2.4.3.1 Phase 1 - Élaborer le projet coopératif

Cette première grande phase consiste à l'émergence de l'idée de coopération à partir d'un projet à caractère social, culturel ou économique, et ce, suivant un besoin exprimé, issu d'un groupe d'individus ou d'une communauté. Le démarrage d'une entreprise coopérative est, au sens propre, la formation d'un groupe d'entrepreneurs (Conseil de la coopération du Québec, 1999). Dans ce sens, l'entrepreneuriat est le moyen que se donne un groupe de personnes qui ont un même objectif et qui partagent les mêmes types de besoins économiques et sociaux. Selon lui, c'est le premier stade du processus de démarrage. Pour ce faire, deux étapes essentielles s'imposent.

Étape 1 - Réunir le groupe d'intérêt : Cette première étape consiste à réunir un groupe d'individus (groupe promoteur) autour d'un projet de coopération afin d'identifier le ou les besoins à satisfaire. Ces besoins peuvent s'exprimer, par exemple, par le manque ou l'instabilité de la main d'œuvre dans un secteur d'activités donné, par le manque de certains produits ou services pour la communauté ou par le développement d'un marché en particulier. Ces besoins exprimés font partie des raisons pour vouloir créer une coopérative afin de combler à ces besoins. Suivant l'identification des besoins, le groupe doit réfléchir et doit identifier les besoins en assistance professionnelle pour monter le projet. Dans ce cas-ci, il faut évaluer les besoins en ressources nécessaires (conseiller juridique, conseiller en développement coopératif, conseiller en étude de faisabilité, comptable, etc.) afin de mener à bien la création de la coopérative. Dès lors, la seconde étape réside dans la faisabilité du projet coopératif et elle implique ceci :

Étape 2 – Réaliser l'étude de faisabilité :

- a. Élaboration d'une première *étude sommaire de marché* ;
- b. Évaluation des *aides techniques et financières disponibles* ;
- c. Évaluation de la *réceptivité du projet coopératif dans le milieu local* ;
- d. Évaluation de la pertinence de la *formule coopérative* pour satisfaire les besoins non satisfaits à l'origine du projet (cadre juridique, type de coopérative le mieux adapté) ;
- e. Définition des *caractéristiques de l'avantage coopératif* souhaité dont bénéficieront les membres, soit la qualité, les prix et les caractéristiques

- des produits et services offerts (coopérative de consommateurs) ou des produits et services mis en vente (coopérative de producteurs) ou des emplois et conditions de travail (coopérative de travailleurs) ;
- f. Évaluation de la capacité du projet d'attirer un minimum de membres nécessaires.

Normalement, à la fin de cette deuxième étape, nous pouvons mieux estimer le degré de réussite du projet de coopérative. Si cette étude de faisabilité préliminaire n'est pas concluante, le groupe promoteur du projet doit revoir ou simplement arrêter ses activités de développement. Si cette étude permet de conclure que le projet coopératif tel qu'il est amorcé est faisable, le groupe promoteur s'engage dans la deuxième grande phase de développement. Cette première phase se décrirait comme étant la phase « pré-coopérative », celle qui débute par la rencontre d'individus ayant un intérêt commun dans la résolution d'un problème économique et social. Cette étape s'effectue et s'achève (quelques mois plus tard) par la signature d'une *déclaration d'association*, ce qui fait qu'on entame les démarches d'enregistrement d'ordre gouvernemental et l'étude de faisabilité de la future coopérative. En somme, les principales activités de la « pré-coopérative » se résument à la définition des objectifs du groupe, par la réalisation de l'étude de faisabilité et par la réunion de l'assemblée constitutive.

2.4.2.2 Phase II - Coordonner les activités de la pré-coopérative

Lors de cette phase, le groupe promoteur, avec l'aide des ressources techniques, doit préparer la coordination de la « pré-coopérative ». À cette étape, le processus de création est bien enclenché. Cette seconde phase est nommée, « **la coopérative en formation** ». Cette étape implique toute la dynamique et le processus qui marque le démarrage officiel des activités de la coopérative. Elle se termine avec **l'assemblée générale de fondation**. À cette étape, la faisabilité du projet étant établie et les démarches d'accréditation effectuées, le groupe d'entrepreneurs entre dans une phase déterminante. Cette phase implique la transition active de l'entreprise. Elle comprend toutes les mesures appliquées par la structure associative, par le système de gestion, par le programme d'activités de formation, par le plan d'affaires et par le système de financement (Conseil de la coopération du Québec, 1999). Voici les prochaines étapes qui découlent du processus de création de la coopérative dans son ensemble :

Étape 3 – Tenir une assemblée d'organisation (la constitution légale de la coop) : À cette étape, la tenue d'une assemblée de constitution est nécessaire dans le but de bien monter les bases de la coopérative. Lors de l'assemblée de constitution, toutes ces actions doivent idéalement faire partie de l'ordre du jour :

- Choisir la dénomination sociale de la future coopérative et la localisation de son siège social ;
- Définir la mission de la coopérative (buts, finalités) ;
- Élire un conseil d'administration et un secrétaire provisoires ;

- Demander officiellement, au niveau fédéral ou provincial selon le cas, l'obtention du statut juridique coopératif pour la future entreprise.

Tous les aspects de cette étape impliquent plusieurs activités connexes. Sans s'étendre sur ces aspects, il faut dire que le démarrage d'une entreprise coopérative implique plusieurs éléments qui peuvent sembler une démarche assez complexe. Toutefois, cette dynamique reflète une belle image de prise en charge collective vers la communion de l'idéal social résultant des valeurs mêmes de l'économie sociale.

Étape 4 – Mesurer la viabilité du projet : Cette étape réfère à la réalisation de l'étude de viabilité de la coopérative. Cette étape doit d'abord comprendre le mode de financement pour réaliser l'étude de viabilité de l'entreprise. Est-ce que la pré-coopérative sera autofinancée par les membres ou est-ce qu'elle aura une subvention spéciale et/ou négociera une entente d'aide technique au démarrage d'entreprise auprès d'une organisation spécialisée ? Cette étape est déterminante dans la réalisation de l'étude. Suivant le financement, la pré-coopérative doit définir les objectifs stratégiques, c'est-à-dire, évaluer les différents scénarios d'opération concernant les coûts de production, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires. Suivant l'analyse des scénarios, il faut prévoir les différentes possibilités de financement du démarrage de l'entreprise et réussir à faire une première projection des états financiers pour mieux déterminer un budget opérationnel (revenus et dépenses, investissement des membres en capital social, de partenaires, prêts d'une institution financière,

subventions). Suite à cette étude de viabilité, si elle conclut que le projet coopératif ne pourrait pas être financièrement viable, le groupe promoteur doit mettre fin au projet. Par contre, si l'étude permet de conclure que la nouvelle coopérative sera financièrement viable, le groupe promoteur s'engage dans la troisième phase de développement.

2.4.2.3 Phase III – Organiser le démarrage de la coopérative

Dans la troisième phase de développement de la coopérative, le groupe promoteur doit être conscient que la mise sur pied de comités de travail doit s'effectuer afin de répartir la charge de travail entre les membres. Différents groupes de travail peuvent se créer soit un comité de planification, un comité de formation ou un comité de rédaction des règlements de régie interne, par exemple.

Étape 5 – Organiser l'association : Cette étape se résume en grande partie à planifier et à organiser l'association. Ici, il s'agit de concevoir la structure associative et de définir les différentes catégories de membres (consommateurs, fournisseurs, travailleurs, etc.). De plus, cette étape doit amener à déterminer les rôles et les responsabilités des différentes instances démocratiques (assemblée générale, conseil d'administration, comités) de la coopérative, établir les règlements administratifs, recruter les membres ainsi qu'organiser et offrir un programme de formation aux membres à l'administration et à la gestion d'une coopérative, à la tenue d'assemblées délibérantes, au fonctionnement d'un comité ou d'un conseil.

Étape 6 – Organiser l'entreprise : Cette étape est majeure, car elle détermine et elle amorce l'opération intégrale de la coopérative. Cette étape vise à organiser l'entreprise. Ici, il s'agit de planifier le fonctionnement de l'entreprise, de planifier et d'organiser le financement du démarrage et de préparer les employés aux opérations de l'entreprise. Voici les diverses activités de planification que la coopérative doit prévoir :

Planifier le fonctionnement de l'entreprise

- Établir l'organigramme de l'entreprise ;
- Faire la planification opérationnelle de la première année d'activité ;
- Négocier des contrats d'approvisionnement en produits et services nécessaires et, éventuellement, de contrats de vente ou de mise en marché (selon le type de coopérative et la nature de l'entreprise) ;
- Concevoir et mettre en place un système comptable ;
- Définir les tâches et les responsabilités de chaque poste de travail ;
- Définir une politique salariale ;
- Sélectionner et recruter la personne assumant le poste de la direction générale ;

Planifier et organiser le financement du démarrage de l'entreprise

- Déterminer le montant de la part sociale d'éligibilité ;
- Évaluer la valeur du capital social au démarrage et durant les 3 premières années d'opération (en fonction de l'évolution prévue du nombre de membres) ;
- Concevoir le plan de financement global pour les trois premières années d'opération ;
- Rédiger le plan d'affaires ;

- Demander une subvention publique au démarrage ;
- Négocier les emprunts à moyen terme et une marge de crédit auprès d'une caisse populaire, credit union ou une autre institution financière.

Préparer le personnel employé de l'entreprise

- Sélectionner et recruter les employés ;
- Organiser et offrir un programme de formation professionnelle des employés ;
- Organiser et offrir un programme de formation à la coopération.

Assurer la légalité des opérations de l'entreprise

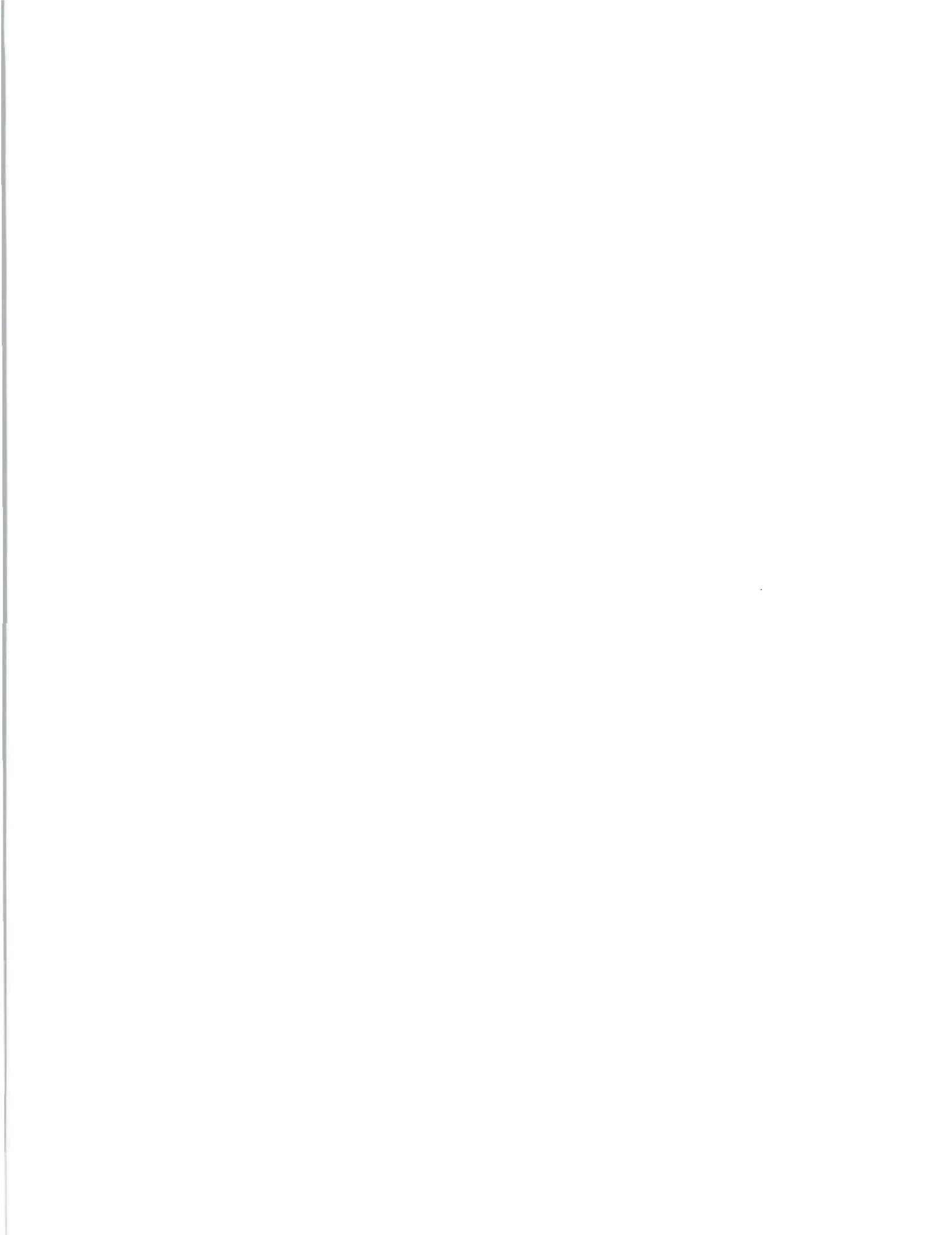
- Remplir les formalités légales et obtenir les autorisations légales nécessaires au démarrage des activités de l'entreprise.

Étape 7 – Tenir l'assemblée générale de fondation : Cette étape est la dernière dans le démarrage d'une coopérative. Elle fait appel à la tenue de l'assemblée générale de fondation de la coopérative. L'assemblée générale d'organisation doit comprendre plusieurs points à l'ordre du jour soit :

- Adoption des règlements administratifs ;
- Adoption du plan d'affaires ;
- Approbation de l'adhésion de la coopérative à une fédération sectorielle ou à une organisation coopérative intersectorielle ;
- Nomination d'un vérificateur externe ;
- Élection des membres du conseil d'administration et, éventuellement des autres comités (si ce pouvoir appartient à l'assemblée générale).

Au fil d'arrivée, la coopérative peut démarrer ses activités. Toutefois, elle n'en demeure pas tellement différente d'une entreprise conventionnelle. Toutes les deux gravitent dans un environnement économique incertain, mais surtout, là où les risques sont grands et là où la compétition ne fait pas de distinction entre entreprise collective ou privée. En résumé, selon le secrétariat des coopératives, le démarrage d'une entreprise coopérative couvre une multitude d'éléments et d'activités. De façon générale, ces étapes suivent un fil conducteur. En somme, ces activités de démarrage doivent s'amorcer de façon cohérente afin de ne pas outrepasser des étapes, il en va de la viabilité de la coopérative. Ces étapes, proposées en trois phases de développement, résument bien tous les éléments qui composent la marche à suivre lorsqu'on envisage de créer une coopérative. Ce cadre d'analyse se justifie non seulement du point de vue théorique, mais également dans une optique de transférabilité. Il se veut à la fois structurant et facilement adaptable par des intervenants du milieu, tant par l'accessibilité de son vocabulaire dans une perspective de gestion que par son caractère séquentiel. De plus, il peut être interprété de façon souple comme un repère heuristique et inclut la possibilité de retours sur les étapes antérieures.

Chapitre 3 - Le cadre méthodologique



Le développement d'entreprises coopératives en milieu autochtone est un phénomène relativement récent au Québec. En ce sens, le projet du Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) devient un projet novateur dans la région et il contribuera à servir de modèle pour d'éventuels développements parmi les autres nations autochtones au Québec et au Canada. Le modèle de développement en coopérative illustre le mieux le concept de développement des Premières Nations, car la conception de propriété commune est une valeur préconisée par les populations autochtones. Ce principe subsiste depuis plusieurs siècles et c'est pourquoi nous croyons fermement que ce modèle de développement est idéal dans un contexte autochtone. Toutefois, il est important de s'assurer que ce genre de développement se réalise de façon cohérente. Par le passé, une entreprise de soutien aux artistes et aux artisans avait vu le jour sans qu'elle dure, en raison d'une gestion inadéquate. Par conséquent, ce projet de recherche devient un outil supplémentaire au soutien à ces développements. Pour mettre en pratique l'investigation de l'objet à l'étude, il est nécessaire de trouver le meilleur moyen pour réussir à recueillir les données afin de répondre à la question de recherche le plus fidèlement possible. Étant donné que cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet relié au programme de *Mesure de laboratoires ruraux* du MAMROT, la recherche-action, incluant l'observation participante et même l'intervention, est la démarche retenue dans l'étude d'un phénomène de changement social à l'œuvre, soit l'établissement d'une coopérative de développement socioculturel et économique en contexte atikamekw.

3.1 La recherche partenariale

Il est important de rappeler que ce projet de recherche s'inscrit dans une étude plus vaste réalisée dans le cadre du programme de recherche du Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS). Ce type de recherche partenariale se distingue des structures de recherche traditionnelles dans la mesure où elle met à contribution conjointement des représentants du milieu universitaire et de l'économie sociale dans des activités de réflexion et de transfert de connaissances. Cette structure de recherche partenariale a soutenu le processus actuel de recherche où une collaboration fut établie entre les chercheurs et le partenaire terrain à savoir le projet de coopérative atikamekw, en particulier lors de la collecte de données.

La recherche partenariale exige en effet une mise en proximité et une mobilisation des chercheurs et des praticiens de façon à combiner leurs savoirs, leurs méthodes et leurs ressources pour réaliser des projets de recherche qui seront autant pertinents pour le milieu universitaire que pour le milieu de la pratique. (Alliance de recherche université-communauté en économie sociale (ARUC-ÉS) et Réseau québécois de recherche partenariale en économie sociale (RQRP-ÉS), 2007, p. 6)

3.2 La stratégie de recherche

La recherche descriptive (qualitative) prévaut dans cette étude, car la recherche qualitative se préoccupe principalement de comprendre et de rendre compte d'une réalité sociale et c'est dans la famille des recherches qualitatives que s'inscrit la recherche-action (Lavoie, Marquis et Laurin, 1996). Ainsi, la recherche-action, par l'observation participante est la méthode de recherche qui venait répondre le plus adéquatement aux attentes et aux objectifs de recherche au cours de ce projet d'étude. Avant d'aller plus

loin dans la justification de ce choix, voici la définition de la recherche-action apportée dans l'ouvrage de Gauthier (Chap. 19, Gauthier, 2009) :

La recherche-action est une approche de recherche, à caractère social, associé à une stratégie d'intervention et qui évolue dans un contexte dynamique. Elle est fondée sur la conviction que la recherche et l'action peuvent être réunies. Selon sa préoccupation, la recherche-action peut avoir comme buts le changement, la compréhension des pratiques, l'évaluation, la résolution de problèmes, la production de connaissances ou l'amélioration d'une situation donnée. La recherche-action doit : avoir pour origine des besoins sociaux réels, être menée en milieu naturel de vie, mettre à contribution tous les participants à tous les niveaux, être flexible (s'ajuster et progresser selon les événements), établir une communication systématique entre les participants et s'autoévaluer tout au long du processus. Elle est à caractère empirique et elle est en lien avec le vécu. Elle a un design novateur et une forme de gestion collective où le chercheur est aussi un acteur et où l'acteur est aussi chercheur. (Lavoie et al., 1996, p. 41)

Sur ce point, cette définition décrit très bien la dynamique de la recherche-action et répond adéquatement au contexte de la recherche. L'historique de la recherche-action se poursuit depuis près d'un siècle sans pour autant avoir toujours eu sa part de noblesse dans la communauté scientifique. Pour plusieurs, Kurt Lewin a été à l'origine de cette approche puisqu'il a été le premier à avoir utilisé l'expression « *action research* ». D'ailleurs, selon Lewin (1946), la recherche-action tire sa source dans l'action, sur le terrain, en incitant les personnes concernées à participer dans un contexte qui caractérise un ensemble de valeurs soit vers une démocratie renforcée, vers une plus grande participation, vers la reconnaissance des droits individuels, culturels et ethniques des minorités et vers une tolérance des opinions divergentes. De plus, la recherche-action se décrit également comme étant une sorte d'immersion du chercheur dans la situation sociale étudiée. Elle invite les chercheurs à s'engager, maintenant et activement, pour

contribuer à l'épanouissement des sociétés. Dans ce cas-ci, le rôle du chercheur dans le projet de développement de la coopérative soutenu par le CNA devient davantage participatif plutôt que passif.

La définition de l'observation directe apportée par Laperrière (2003) dans l'ouvrage de Gauthier (Ed.) résume assez la justification du choix pour cette méthode :

Le vocable général d'« observation » désigne un ensemble de démarches impliquant la confrontation de données issues tant de l'observation directe que de l'entrevue ou de l'analyse statistique, appliquée à l'étude d'une situation délimitée. L'observation se voulant être une approche « complète » du réel, alliant à l'analyse objective des structures et de la dynamique des situations sociales étudiées, l'appréhension intersubjective des acteurs sociaux qui y était impliquée. (Laperrière, 2003, p.270).

L'observation participante se décrit comme une sorte d'immersion du chercheur dans la situation sociale étudiée. Dans ce cas-ci, on s'insère dans le projet de développement de la coopérative soutenue par le CNA. En effet, la participation au projet a permis de générer et de transmettre des connaissances de base pour les acteurs impliqués dans le processus d'une part, mais également d'aborder le projet de développement de la coopérative à partir d'un cadre de référence qui reflète les valeurs et les fondements socioculturels des Atikamekws et des Premières Nations. L'implication dans cette recherche et dans la production de ce mémoire pourrait avoir une portée politique importante et alors devenir, consciemment et inconsciemment, un outil de prise en charge des communautés autochtones dans leur développement social et économique. En somme, dans l'ouvrage de Gauthier, la recherche-action peut être considérée comme étant « un système d'activités humaines qui vise à faire émerger un changement (dans sa

pratique, dans son milieu et dans sa vie) par le biais d'un processus collaboratif favorisant l'éveil à soi, aux autres et à son environnement » (p. 554).

En résumé, la recherche descriptive de cette étude par l'observation participante en recherche-action est la méthode de recherche qui venait répondre le plus adéquatement aux attentes et aux objectifs de recherche pour ce cas en particulier. Ainsi, la méthode de recherche-action réduit la distance entre la théorie et la pratique. La recherche-action permet de limiter l'espacement entre les chercheurs et les acteurs (Lavoie et al., 2009). Dans ces conditions, la recherche-action exige que soit pratiquée une évaluation objective qui porte sur trois axes soit par les interactions qui se sont produites dans le processus de recherche, par les transformations qui sont apparues dans ce champs de recherche et par les conditions structurelles qui ont permis le déroulement de la recherche ou qui l'ont entravé (Fragnière, 2000). Une telle procédure d'évaluation permet de mesurer « l'objectivité » de la recherche au sens où les découvertes théoriques sont prises en considération aussi bien les que l'efficacité de la recherche par rapport au projet de développement dans le milieu concerné (Ley, 1979). Ici, la recherche peut contribuer à amener un apport non négligeable au projet par des interventions de diffusion de connaissances par exemple ou simplement par l'intervention dans la résolution de problèmes qui en découlent.

Les démarches de production et la réalisation de capsules vidéo sont venues enrichir l'apport au projet de recherche et au projet de coopérative. La production de capsules

vidéo nous a permis d'aller rencontrer les artistes et artisans atikamekws ainsi que d'entendre les points de vue des acteurs impliqués à ce mouvement coopératif. Cette action nous a permis de rejoindre et de comprendre davantage les réalités des artisans tout en combinant dans le processus de réalisation des capsules, un large volet de diffusion des connaissances théoriques et historiques acquises dans la composante recherche de cette étude.

L'entretien des relations harmonieuses avec l'ensemble des acteurs reliés au projet fut un objectif très important dans la réalisation de ce projet de recherche. Le rôle privilégié dans le projet de recherche a été très participatif surtout aux phases 2 et 3 du projet qui comprenaient des activités de développement coopératif et de transfert de connaissances (Voir fiche de projet à l'Appendice A). Cette implication plus directe a permis de susciter une mobilisation et de transmettre des informations et des connaissances plus précises sur le portrait et le modèle coopératif autochtone. Pour les artistes et artisans impliqués dans le processus, il a été utile de les soutenir et de les outiller afin qu'ils comprennent mieux et qu'ils approfondissent davantage des sujets ou des thèmes reliés au développement local d'un milieu et au développement d'une coopérative tout en les reliant aux savoirs issus des valeurs et des fondements socioculturels des Atikamekws et des Premières Nations.

3.2.2 *Les étapes de démarrage de la recherche-action par l'observation participante*

La définition tirée de l'ouvrage de Gauthier résume assez la justification de notre choix pour cette méthode. Selon Gauthier (2009), les étapes à franchir pour procéder à la recherche-action par l'observation participante consistent d'abord à effectuer les démarches nécessaires d'entrée sur le terrain. Dans ce cas-ci, nous nous penchons sur l'implantation de la coopérative artistique, il est fondamental pour le chercheur de définir son rôle dans le projet tout en étant familiarisé avec l'ensemble des acteurs et des composantes du phénomène à l'étude (objectifs, calendrier, activités, etc.). Il importait que le rôle du chercheur demeure neutre dans cette immersion et il devait évidemment entretenir des relations harmonieuses avec l'ensemble des acteurs reliés au projet. Dans l'ouvrage d'André Morin *Recherche-action intégrale et participation coopérative* (1987), les étapes d'élaboration d'un plan de recherche se définissent comme suit :

1. Saisir clairement les besoins principaux du groupe ;
2. Bien comprendre la finalité du projet ;
3. Esquisser et illustrer les étapes essentielles du projet ;
4. Déterminer la durée totale du projet ;
5. Préciser les rôles des participants ;
6. S'attribuer des tâches ;
7. Conclure une entente ou un contrat ouvert.

La participation et l'application de ces étapes furent une étape nécessaire afin que tous les acteurs impliqués comprennent les orientations générales de la recherche.

D'entrée de jeu, c'est en 2008 que se sont enclenchées l'initiative et l'amorce du projet de développement de la coopérative. En effet, le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT) avait conclu une entente avec le CNA avec le financement d'un laboratoire rural pour le développement du projet de coopérative. C'est suite à ces renseignements qu'une demande de participation de recherche à la maîtrise auprès des initiateurs du projet (le CNA) a été effectuée. Une première rencontre avec la directrice de recherche, la chercheuse et les représentants du CNA a été effectuée à l'Université du Québec à Trois-Rivières en mars 2009. Cette première rencontre a permis de prendre connaissance des trois premières phases du projet de développement de la coopérative selon la fiche de projet soumise au MAMROT (Appendice A). Le présent mémoire de recherche couvre d'abord les étapes de création de la coopérative à partir de la période allant de l'acceptation du projet du CNA par le MAMROT en 2008, à titre de laboratoire rural, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de fondation de la Coopérative de solidarité des arts Nehiowisiw (nom légal de la coopérative d'artisanat) en 2010, ce qui correspond à la septième étape de création d'une coopérative selon le cadre d'analyse retenu. Mais aussi, cette recherche inclut toutes les activités comprises au volet participatif qui se sont échelonnées jusqu'en 2011. Celles-ci représentent surtout des activités de communication pour la diffusion de cette recherche dans différents congrès et colloques. Enfin, nous tenons à mentionner qu'un suivi du projet s'est poursuivie jusqu'en 2012 afin d'offrir un bilan des activités tenues par le projet de coopérative jusqu'à aujourd'hui.

3.3 Population et échantillon

La population à l'étude est composée de tous les acteurs impliqués dans le développement de la coopérative atikamekw, soit : les partenaires locaux et régionaux liés au projet de coopérative de développement socioculturel et économique initié par le Conseil de la Nation Atikamekw ainsi que tous les artistes et artisans atikamekws (14 au total répartis dans les 3 communautés atikamekws) qui ont été actifs dans la participation au développement de la coopérative. Lors des diverses observations sur le terrain par la chercheuse, l'échantillon a été construit à partir des rencontres prévues avec les partenaires liés au projet d'une part et d'autre part, lors des rencontres prévues avec les artistes et artisans atikamekws.

3.3.1 Les comités de travail et de suivi au projet de coopérative d'artisanat atikamekw

Ce projet de développement de coopérative a nécessité la création de plusieurs comités de travail impliquant les acteurs et partenaires qui seront énumérés plus loin, ces comités ont été créés afin d'assurer le suivi et la planification opérationnelle du processus de création de la coopérative et pour l'évaluation et le contrôle du laboratoire rural financé par le MAMROT. Vous trouverez, à la page suivante, une figure qui présente ces différents comités mis en place dans le projet de coopérative atikamekw.

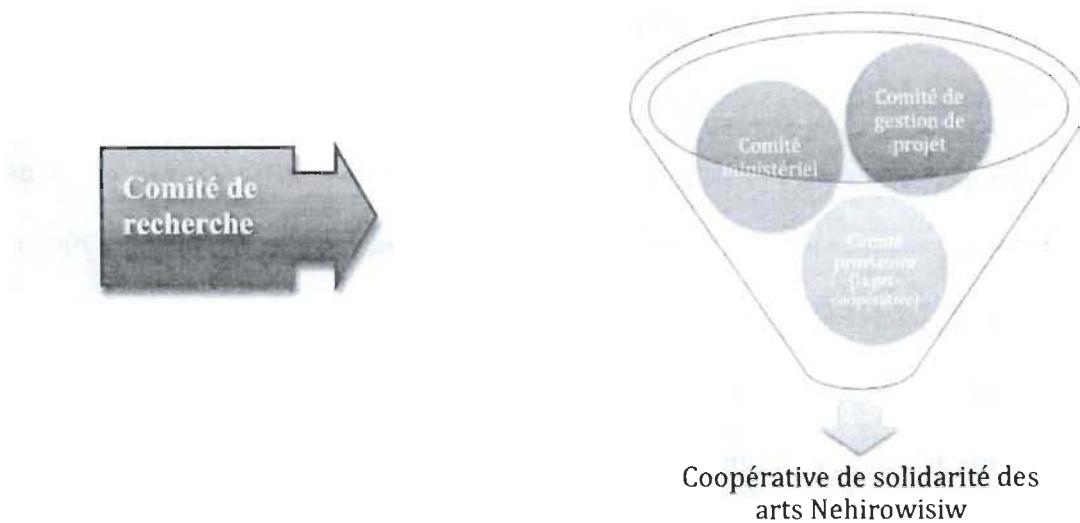


Figure 2. Les comités de travail et de suivi dans la création de la coopérative

Le comité ministériel. Le comité ministériel comprend le coordonnateur du projet de coopérative atikamekw, le coordonnateur des Services culturel et éducatifs du CNA, un membre du Ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine, deux membres du MAMROT, un membre de Culture Mauricie ainsi qu'un membre-observateur du Secrétariat aux affaires autochtones. Un secrétaire était présent aux réunions pour la tenue des comptes-rendus des rencontres. Ce comité, présidé par l'agente du MAMROT, se réunissait environ aux 6 mois et avait pour objectif de faire le suivi des activités réalisées ainsi que de valider les activités futures au développement de la coopérative selon les orientations du projet initial en vue de poursuivre le financement. Ce comité n'agit pas à titre de gestionnaire du projet, mais seulement dans le suivi et le contrôle du projet financé en grande partie par le ministère. Les décisions relatives au développement du projet s'effectuaient au sein du **comité de gestion**.

Le comité de gestion de projet. Le comité de gestion comprend le coordonnateur du projet de coopérative atikamekw, le coordonnateur des Services culturel et éducatifs du CNA, un membre soutien de Culture Mauricie, un membre soutien du CDR - Centre du Québec/Mauricie (au besoin). Un secrétaire était présent aux réunions pour la tenue des comptes-rendus des rencontres.

Le comité de recherche. Le comité de recherche était composé du coordonnateur du projet de coopérative atikamekw, du coordonnateur des Services culturels du CNA et des chercheurs partenaires de l'UQTR – GRAP Mauricie. La directrice de recherche ainsi que l'étudiante à la maîtrise ont joué le rôle à la fois de chercheur et d'intervenant au projet de développement de la coopérative tel que le prescrivait la méthode de recherche préconisée. La participation aux différents comités du projet (***Comité ministériel, comité de gestion, comité provisoire et comité de recherche***) fut une tâche essentielle au rôle de chercheuse et au processus de la recherche.

Le comité provisoire de la coopérative Le comité provisoire était constitué de 14 artistes-artisans issus des communautés de Manawan, d'Opitciwan et de Wemotaci (MOW), assisté par le coordonnateur du projet de coopérative atikamekw. Ce comité provisoire a eu pour mandat d'agir et de veiller au développement de la coopérative à titre de représentant pour l'ensemble des artistes et des artisans atikamekws issus des trois communautés. Le coordonnateur du projet présent à ce comité assurait le rôle de

facilitateur en lien avec le projet de développement coopératif issu du laboratoire rural. Ce coordonnateur a été engagé par le CNA.

3.3.2 Présentation des intervenants-partenaires impliqués dans les différents comités ainsi que leurs rôles dans le projet

Les différents comités, présentés précédemment, ont pour rôle d'assurer la gestion, le suivi et le contrôle entourant les grands axes d'intervention ainsi que les étapes reliées au projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw anticipé par les intervenants. De plus, ces comités impliqués dans le projet devaient jouer un rôle dans la diffusion des informations impliquant toutes les activités découlant du processus de création de la coopérative, dans le développement organisationnel et enfin, dans le suivi et le contrôle des critères exigées par le laboratoire rural.

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Le MAMROT, à titre de bailleur de fonds principal au projet de développement de la coopérative atikamekw grâce au programme Mesure de Laboratoires ruraux, joue essentiellement un rôle de suivi et de contrôle au déroulement du projet. L'agente du programme au MAMROT pour la région de la Mauricie, assistée par une agente de développement au sein du Ministère de la Culture et des Communications, occupait un siège au sein du comité de suivi, ici appelé **Comité de suivi ministériel**.

Conseil de la Nation Atikamekw (CNA). Le coordonnateur des Services culturels du CNA joue le rôle d’investigateur et de représentant de l’organisme dans l’élaboration du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Le coordonnateur du projet de coopérative, supervisé par le coordonnateur des Services culturels, a été engagé pour la planification et la coordination de toutes les activités du projet financé par le MAMROT. Sur ce point, le CNA s’est impliqué notamment grâce à une contribution financière de l’ordre de 20 % au budget prévu à ce laboratoire rural qui était de 550 000 \$ au total pour les 5 années prévues pour le projet selon l’échéancier (Voir fiche de projet en Appendice A). Ces deux représentants prenaient siège à tous les comités du projet.

Culture Mauricie. L’agente de développement de Culture Mauricie a contribué et joué un rôle de soutien au projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Ce partenariat entre un organisme autochtone, le CNA, et un organisme régional voué au développement culturel, Culture Mauricie, venait enrichir le soutien au projet. Culture Mauricie travaillait de concert avec le CNA depuis quelques années au projet d’association d’artistes et d’artisans atikamekws. Dès lors, cette ressource a contribué grandement à la réalisation de la fiche de projet soumise au MAMROT. Une représentante de soutien de Culture Mauricie prenait place également au *comité de gestion* de projet ainsi qu’au *comité de suivi ministériel*.

Coopérative de développement régional Mauricie Centre-du-Québec (CDRMCQ).

L'agent du CDRMCQ a joué un rôle de soutien, mais surtout de guide dans la création et dans le démarrage de la coopérative atikamekw. Outre le fait de favoriser la création d'emplois en offrant des services-conseils pour le démarrage de coopératives, la mission du CDRMCQ est également de promouvoir la formule coopérative et la concertation entre les entreprises coopératives. Sur ce dernier point, l'agent du CDRMCQ s'est impliqué en offrant de l'information sur le modèle coopératif dans la tournée d'information et de mobilisation effectuée en 2009 et en soutenant le groupe d'artistes et d'artisans à l'accréditation légale de la coopérative. Cet agent assistait également, au besoin, aux rencontres du ***comité de gestion*** du projet pour faire le suivi légal de la mise en place de la coopérative.

Les artistes et artisans impliqués à la création de la coopérative. La création d'un comité provisoire a été une priorité dans le processus de création et de démarrage de la coopérative. Un groupe formé de 14 artistes-artisans atikamekws a constitué le ***comité provisoire*** de la coopérative.

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR). Le projet de recherche entrepris en 2008 a permis l'apport de la recherche dans le développement de la coopérative atikamekw.

3.4 Les outils de collecte de données

Cette partie explique la méthode de collecte aux fins de la recherche. Le volet participatif au projet de coopérative atikamekw est un des points délicats, car il est crucial pour le chercheur de s'arrêter à son degré d'implication entre le projet de recherche défini au préalable (Morin, 1987) et le projet de création de la coopérative. Toutefois, la participation est essentielle dans la recherche-action et elle n'implique pas qu'une seule personne (le chercheur), mais bien tous les acteurs dans le projet. À cette fin, la tâche du chercheur en recherche-action, selon Morin, suggère une coopération intégrale et que pour assumer ce rôle, il faut posséder des qualités d'écoute, d'ouverture et de disponibilité. De plus, selon Morin (1987), le chercheur pourra, quand l'occasion se présente, devenir un animateur démocratique dans la tenue de réunions ou avoir le rôle de clarifier les thèmes et des concepts mal compris dans la définition des termes du projet. Cette démarche facilite la planification du volet action de la recherche.

En ce qui concerne la collecte de données, la prise de notes sous toutes ces formes a été privilégiée. Comme dans toute une recherche-action, la tenue d'un journal de bord devient l'outil principal. Les éléments d'observation découlent des points discutés à l'ordre du jour et de la dynamique entourant chacune des rencontres effectuées avec les différents comités de travail. Ces éléments prennent surtout la forme de notes d'observation, de points de repère, de réflexions, d'analyses et de critiques. Aussi, un éventail de documents a été soumis pour observation et analyse. Ces documents réfèrent

aux ouvrages officiels en passant par les ordres du jour, les comptes-rendus de réunion, de même que tous les documents de travail utilisés ou échangés tout au long de l'évolution du projet de coopérative. Le calendrier d'activités fera objet des principales balises dans la cueillette des données. La récolte et la gestion des données ont été suivies par chacune des étapes et les activités suivant le calendrier de réalisation découlant des phases présentées à la fiche de description du projet de coopérative. Ainsi, la synthèse et l'analyse des données seront facilitées et davantage justifiées.

Parallèlement, l'action entreprise particulièrement dans le projet de réalisation des capsules vidéo enrichit la cueillette de résultats. Cette activité participative et inclusive à la méthode de recherche préconisée ici, contribue à un apport important aux résultats de ce mémoire (Voir description en Appendice E). D'autant plus que l'expérience en soi, par ce projet de capsules, a démontré que notre volonté en trouvant une manière d'innover, nous a permis d'offrir un outil actuel afin de contribuer aux solutions face aux contraintes et ainsi faciliter la compréhension et la mobilisation dans un contexte de développement (Fontan, 2006).

3.5 Respect des droits et libertés des participants

D'abord, tout au long du processus de recherche, tous les membres impliqués dans le projet de coopérative ont été informés de la démarche de recherche. À chacune des interventions de la recherche, les buts de la présence du chercheur et de sa participation ont été mentionnés. De ce fait, le choix de la recherche-action ne venait pas brimer les droits des personnes, car l'intérêt de la recherche ne reposait pas sur les renseignements personnels et intimes des individus. Toutefois, quelques précautions ont été prises relativement au respect des informations qui ont été recueillies. La confidentialité et la protection des données ont été l'élément fondamental à respecter. Les données sont conservées en lieu sûr et nul ne peut y accéder sauf le chercheur et la directrice de recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Par grand respect pour les acteurs impliqués dans le projet ainsi que pour les membres de la Coopérative des Arts Nehirowisiw, l'identité des individus n'est pas indiquée sauf, dans certains cas, dans la présentation des capsules vidéos.



Chapitre 4 - Présentation et analyse des résultats

Rappelons-nous qu'une coopérative doit d'abord émerger avec un besoin exprimé issu d'un même milieu géographique, social ou culturel. L'entrepreneuriat coopératif devient alors l'outil que se donne un groupe de personnes qui ont un même objectif et qui partagent les mêmes types de besoins économiques et sociaux (Conseil de la coopération du Québec, 1999). Ainsi, dans ce chapitre, nous allons rendre compte en détail de la façon dont se traduit ce phénomène appliqué au modèle de développement coopératif par la création de la coopérative d'artisanat atikamekw. La présentation des résultats sera divisée en trois sections soit, l'analyse des étapes de création de la coopérative d'artisanat, la description des éléments d'intervention et d'action au projet et une synthèse des résultats. La première section des résultats comprend la description et l'analyse des activités de démarrage de la coopérative atikamekw réalisée en suivant toutes les étapes de la création d'une coopératives telles que présentées dans le cadre d'analyse au chapitre 2, ce qui constitue l'objectif général de la recherche dans un premier temps (p.35). Elle regroupe les résultats suivant la méthode d'observation participante au volet « recherche » de cette recherche-action, elle comprend notamment l'examen de toutes les activités du processus. Elle inclut également l'analyse des documents d'information et de travail provenant du coordonnateur du projet ainsi que ceux des divers comités impliqués dans le projet de coopérative pour chacune des étapes énumérées. La deuxième section du présent chapitre comprend la description de tous les résultats découlant des activités entreprises par le chercheur pour le volet « action » du projet de développement à travers la recherche-action. Chaque point de ces deux

sections de résultats propose une description, une analyse et des conclusions que l'on peut tirer des activités et des résultats propres à chaque volet : recherche et action. La recension des écrits, l'observation participante et les activités du volet « action » de la recherche nous ont permis de tenir compte des informations ainsi que des phases et des étapes comprises dans la création de la coopérative atikamekw. Au final, une synthèse est rendue en 3^e section de ce chapitre.

4.1 Description et analyse du processus de création de la coopérative

Les étapes de développement de la coopérative se sont effectuées sur une période de 4 ans. Le tableau 4 propose une synthèse des étapes de création de la coopérative proposée par le cadre conceptuel ainsi que les résultats de la recherche qui en découle (Voir Appendice B-2 pour la synthèse détaillée des activités reliées au projet).

Tableau 4
Synthèse des phases et des étapes de développement de la coopérative

Phase de création	Étapes de création	Résultats
PHASE I Élaborer le projet coopératif	Étape 1 Identification des besoins ; Réunir le groupe d'intérêts.	Plan de communication (2008) ; Tournée d'information (2009) ; Mobilisation et concertation (2009) ; Création du comité provisoire d'artisans (2009) ;
	Étape 2 Étude de faisabilité	Recensement et diagnostic (2009) ; Étude de faisabilité préliminaire (2009) ;

PHASE II Coordonner les activités de la pré-coopérative	Étape 3 Activités de pré-coopérative ; Assemblée générale de constitution.	Formation de la pré-coopérative (2009) ; Activités de planification et de coordination de la pré-coopérative (2009-2010) ; Constitution légale de la coop des arts Nehirowisiw (2010) ;
PHASE III Démarrer les activités d'opération de la coopérative	Étape 4 Étude de viabilité ; Mode de financement.	N/A (<i>Étape reportée après AGO</i>)
	Étape 5 Démarrage de la coop ; Organiser l'association.	(<i>Étape reportée après AGO</i>) Réunions du CA (2011) Coordination des activités – plan d'action (2011)
	Étape 6 Organisation de l'entreprise ; La mise en opération des activités.	(<i>Étape reportée après AGO</i>) Planification des activités de démarrage (2011) ; Formation et développement de produits (2011) ; Test de marché (2011) ; Recherche de financement et partenariats (2011-12).
VOLET « ACTION »	Étape 7 AGO - Assemblée générale de fondation de la coopérative	Juillet 2010
	« Activités participatives »	Élaboration d'un plan de formation destiné à la relève (2009) ; Production et diffusion de capsules web (2010) ; Participation congrès (2009-2011) ; Rencontre «intercoop» Obedjiwan (2010).

Le développement de la coopérative d'artisanat s'est fait en plusieurs étapes regroupées en cinq grands types d'activités. Elles constituent les éléments clés du projet. Les activités de planification du projet, les activités de concertation et de mobilisation,

les activités de formation, les activités de constitution de la coopérative ainsi que les activités satellites regroupent l'ensemble des activités dans le cadre conceptuel présenté au chapitre 1 adapté aux étapes de réalisation représentant le cadre concret du processus de développement de la coopérative.

4.1.1 Phase 1 - Élaborer le projet coopératif

L'élaboration et la planification de ce projet de développement dans le secteur de l'artisanat atikamekw ont exigé une énorme réflexion des intervenants économiques et culturels atikamekws depuis plusieurs années. Cette réflexion s'est souscrite également à l'identification des besoins à satisfaire pour ce secteur afin de mener à bien le projet de développement de la coopérative d'artisanat. En récapitulatif, nous vous présentons un tableau (Tableau 5) résumant les orientations et le calendrier des opérations 2008-2013 élaboré par le coordonnateur du projet de coopérative atikamekw suivant les phases décrites à la fiche de présentation du projet de la coopérative présentée au chapitre 1 (Appendice A). Outre l'objectif de création de la coopérative d'artisanat, cet échéancier, produit en 2008, rassemble un nombre important d'activités et de résultats espérés. Le financement octroyé au projet se déroule sur une période de 5 ans (2008-2013). La réalisation de ces travaux et l'atteinte des objectifs fixés exigent une coordination très complexe.

Tableau 5

Plan de travail (proposé en 2008)
Projet de coopérative atikamekw 2008-2013

Périodes	Activités
Juillet à décembre 2008	1. Recensement et diagnostic des ressources et des techniques liées au travail artisanal
Janvier à décembre 2009	2. Étude de faisabilité et de marché, montage et ouverture de la coopérative de production et de commercialisation des produits artisanaux atikamekws
Janvier 2010 à décembre 2013	3. Début de la production d'artisanat 4. Mise en place d'un programme de formation des maîtres-artisans aux méthodes d'enseignement en milieu scolaire 5. Programme de formation en travail artisanal et à l'éducation aux marchés à l'intention des jeunes et des adultes 6. Recherche et développement de mode de décoration haut de gamme et création de prototypes 7. Mise en place d'un réseau de distribution à l'échelle nationale et internationale 8. Programme de certification d'authenticité et de qualité et protection de la propriété intellectuelle des produits artisanaux issus du peuple atikamekw 9. Programme de développement socioculturel dans les 3 communautés atikamekws

Source : Document de travail du coordonnateur du projet - Conseil de la Nation Atikamekw 2008

À la lumière des phases qu'implique le projet de laboratoire incluses dans l'élaboration des orientations et dans le calendrier d'activités 2008-2013 envisagé par le coordonnateur du projet de coopérative et considérant les impacts et les retombées attendus au niveau social, culturel et économique pour la nation atikamekw, ce calendrier comporte trop éléments. Vous pouvez prendre connaissance de la description détaillée de ce tableau en Appendice B-1. Également, pour mieux synthétiser la

planification et le suivi du développement de la coopérative d'artisanat atikamekws, vous trouverez en Appendice 2-B le calendrier détaillé des activités réalisées suivant la planification réalisée au départ. Ce calendrier démontre l'ampleur des activités effectuées au cours de ces trois années impliquant le processus de création de la coopérative atikamekw. Il nous apparaît clair qu'il y a une différence marquée entre le calendrier des activités projetées (Appendice B-1) et le calendrier des activités réalisées (Appendice B-2). Plusieurs orientations n'ont pas été réalisées à l'échéance prévue. Parmi celles-ci, plusieurs ont simplement été déplacées ou reportées suivant les besoins et les exigences plus urgents à combler au fil des échéanciers et des activités réalisées. Tout au long de ce chapitre, nous pourrons constater davantage les tenants et les aboutissants du travail effectué à partir de 2008 jusqu'à la création officielle de la coopérative marquée par la tenue de l'assemblée générale d'organisation en juillet 2010.

4.1.1.1 Émerger le mouvement coopératif (étape 1). Ces résultats présentent une des premières démarches du projet. Elle fait suite à la période d'activités entreprises suite à l'annonce du financement octroyé par le MAMROT pour le projet de coopérative. Comme vous le verrez plus loin, les activités de concertation et de mobilisation sont le point d'ancrage dans l'émergence du mouvement coopératif et la mise en valeur du projet coopératif auprès de la population d'artisans atikamekws. Le rôle de la chercheuse à cette étape fut passif, l'observation ayant été privilégiée dans toutes les activités reliées à cette première étape au processus de création de la coopérative.

Regard sur le plan de communication. La mise en application du plan de communication relatif aux activités d'information et de communication destinées à la population atikamekw fut une première démarche à la première étape de la création de la coopérative (Appendice B-3 et B-4). Cette démarche de communication était nécessaire pour rejoindre le plus d'artisans atikamekws afin de présenter le projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Les objectifs du plan de communication sont avant tout d'informer et de sensibiliser les artistes et artisans, les intervenants socioculturels et économiques des trois communautés ainsi que la population atikamekw en général. L'emphase a été portée sur l'impact positif qu'engendrera le projet de développement de la coopérative sur l'ensemble de la nation atikamekw. Cette démarche avait pour but de mobiliser la population sur la réussite de la mise en œuvre du projet pour favoriser son implantation dans leur communauté.

D'autre part, ce plan de communication était destiné à favoriser la libre circulation de l'information concernant l'état et le processus d'avancement du projet. Également, ce plan cherchait à permettre la formation de rapports et de liens solides entre les artisans et le projet pour stimuler l'intérêt quant au développement et à la création de la nouvelle coopérative d'artisanat. Vous trouverez les tableaux qui résument les objectifs de communication ainsi que les activités de communication par groupes cibles en Appendice B-3 et B-4. Suivant la lecture du tableau concernant les objectifs de communication du projet de Coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw 2008-2013 (Appendice B-3), nous nous rendons compte que les objectifs de

communication sont assez étendus. Au total, 10 groupes ont été ciblés par le plan de communication et plus d'une vingtaine de retombées attendues constituaient les objectifs de ce plan. De ce point de vue, la tâche du coordonnateur du projet relativement à l'atteinte des objectifs de communication est énorme. Les objectifs de communication touchent plusieurs groupes cibles, ce qui rend le travail de communication colossal. N'oublions pas que le rôle du coordonnateur du projet implique la mobilisation, la concertation, la planification, le suivi ainsi que la diffusion du projet dans son ensemble. Seulement, avec les objectifs et les activités de communication anticipés, la tâche est phénoménale. La planification de l'atteinte des objectifs du plan de communication est une composante cruciale dans la mesure où elle constitue la base même de la mobilisation de la population atikamekw dans ce projet. Par contre, cette seule démarche dans le processus global est très risquée, car les activités reliant l'atteinte des objectifs de communication pour le projet de développement de la coopérative d'artisanat atikamekw sont trop grandes. À lui seul, le coordonnateur ne peut assurer un tel défi à moins de négliger certains aspects et activités reliées au plan de communication. L'élaboration du plan de communication a été effectuée de façon très optimiste. Reste à déterminer si la planification de la mise en œuvre du plan de communication fut réaliste et cohérente selon les moyens et les ressources disponibles ainsi que selon les délais prévus pour chaque activité de communication.

L'analyse globale du plan de communication permet de révéler que les résultats engendrés par les activités du plan de communication dans son ensemble sont peu

concluants. Deux facteurs peuvent expliquer le fait que les retombées du plan de communication soient si peu considérables. Premièrement, le nombre élevé de groupes ciblés par le plan de communication peut amener des problèmes dans la logistique et la réalisation des activités de communication. La diffusion des informations, étant le premier volet important pour le plan de communication, peut engendrer de la confusion pour l'ensemble des groupes ciblés, ce qui peut freiner l'appropriation du projet par le principal groupe cible, soit les artistes et artisans atikamekws. Soit, il est essentiel de sensibiliser la population atikamekw aux tenants du projet de développement de la coopérative, mais il peut s'avérer que les réels joueurs de ce projet, ici les artistes et artisans, ne ressentent pas l'intérêt de participer, car la diffusion d'information reliée au projet est trop étendue. Donc, les artistes et artisans n'ont pas manifesté de volonté et de sentiments dans le sens pour lequel le projet leur était directement destiné. Deuxièmement, le plan de communication sous-tend une trop grande multitude d'activités de communication (Appendice B-4). La coordination d'autant d'activités de communication demande une parfaite logistique et exige une mobilisation de ressources humaines et financières non négligeable. Il est compréhensible que certaines activités de communication n'aient pas pu se réaliser et se compléter à leur plein potentiel. Les intentions de la coordination du projet et du comité de projet en termes de diffusion des informations sont louables et elles auraient pu être réalisables. Cependant, la réalité est que les diverses activités découlant du projet de développement sont nombreuses et qu'il devenait inévitable de négliger certains aspects reliés au plan de communication. Ces difficultés de communication se sont ressenties davantage lors des tournées de

rencontres d'information prévues au plan de communication dans les trois communautés en 2009. Sur les 2 tournées effectuées à l'hiver et au printemps 2009 dans les 3 communautés, outre les personnes déjà impliquées initialement dans le projet, les rencontres n'ont pas suscité une grande participation de la part de la population générale ainsi que de la part des artistes et des artisans atikamekws locaux. Au total, les deux tournées d'information ont pu rejoindre au plus 40 personnes.

L'identification des besoins. La première tournée d'information dans les trois communautés effectuées à l'hiver 2009 en compagnie de l'agent de développement coopératif du CDR-Centre du Québec/Mauricie n'a pu rejoindre qu'environ une trentaine d'artistes et d'artisans. Ces rencontres avaient également pour but de stimuler le mouvement coopératif auprès des artisans afin que, parmi eux, certains souhaitent participer à la création d'une coopérative d'artisanat atikamekw. Cette démarche répondait à une stratégie prépondérante de mobilisation. Cette première tournée avait pour objectif de présenter, aux artistes et aux artisans locaux, l'intégralité du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw initié par le CNA et financé en grande partie par le MAMROT. Dans l'ensemble, les participants aux rencontres ont démontré un vif intérêt au projet.

Dès lors, le coordonnateur du projet a entamé, au printemps 2009, les préparatifs afin de mettre en place un comité provisoire d'artistes et d'artisans provenant de chacune des communautés atikamekws. Cette démarche venait consolider les démarches

entourant le processus de création de la future coopérative d'artisanat atikamekw. Lors de cette deuxième tournée, un manque de communication au niveau local a entraîné une faible participation de la part des artistes et des artisans dans les communautés. Les rencontres ont permis de rejoindre pas plus qu'une dizaine d'artistes et d'artisans. Malgré la forte volonté de ceux-ci de participer au projet de coopérative, très peu ont manifesté leur intérêt à joindre le comité provisoire. Quelques artisans ont exprimé leur volonté de s'impliquer dans la mise sur pied d'un comité provisoire. Ce nombre n'était toutefois pas assez suffisant. Des démarches de communication directe et individuelle auprès d'artistes et d'artisans atikamekws au début de l'été 2009 ont toutefois permis de réunir une douzaine d'artistes et d'artisans au comité provisoire.

Suivant le constat de la participation négligeable des artistes et des artisans atikamekws locaux issus des trois communautés atikamekws, une nouvelle initiative de communication a été réalisée au cours de l'été 2009. Dans ces démarches, des séances de vidéoconférence ont été prévues dans les trois communautés atikamekws. Le coordonnateur du projet étant basé dans la ville de La Tuque, siège administratif du CNA, cette stratégie était celle qui convenait mieux considérant la situation découlant d'une part, de la problématique d'éloignement des trois communautés et d'autre part, de l'échéancier ainsi que des contraintes imposées par les frais de voyage. En somme, le message de la part de la coordination du projet de coopérative lors de cette visioconférence a bien été rendu. Toutefois, les artisans présents à la vidéoconférence n'ont pas pu clairement exprimer leurs attentes et leurs besoins (Note du journal de bord

– 7 juillet 2009). Le moyen de communication utilisé a été plus ou moins adéquat pour ce contexte. Cette méthode de communication s'est avérée peu concluante, car la communication s'effectuait de façon unidirectionnelle en général. Par contre, le côté positif de cette communication revient au fait que malgré cela, les artisans présents ont démontré un intérêt à participer au développement de la coopérative atikamekw. Un des participants à la vidéoconférence croit fortement à ce mode d'entrepreneuriat (Note du journal de bord – 7 juillet 2009). Au final, à l'été 2009, 14 artistes et artisans ont constitué le comité provisoire. Ce groupe d'artistes et d'artisans s'est joint à ce comité afin de participer aux démarches et aux activités de développement de la future coopérative.

La création du comité d'artisans provisoire. Dans le processus de développement de la coopérative d'artisanat atikamekw, le premier pas concret dans cette démarche suivant les activités d'information et de concertation, est la création d'un comité provisoire d'artistes et d'artisans atikamekws. C'est au printemps 2009 que les démarches entourant la création de ce comité furent entamées. Dans le calendrier prévu au projet de coopérative de développement socioculturel et économique, une deuxième tournée d'information et de consultation a été entreprise par le coordonnateur du projet. Cette tournée dans les communautés avait comme objectif principal, le recrutement des artistes et des artisans désireux de s'impliquer dans le processus de création et de développement de la coopérative d'artisanat atikamekw. Selon le coordonnateur du

projet, cette initiative n'a pas porté ses fruits tel que souhaité surtout lors de la visite dans la communauté de Manawan.

Le recrutement des artisans à Manawan a été difficile. Malgré la bonne volonté de ceux-ci, je n'ai pu réunir suffisamment de personnes afin de mettre sur pied un comité. (Cit. Coordonnateur du projet, Note du journal de bord – 10 juin 2009).

Au bilan de ces visites, une dizaine d'artistes et d'artisans ont été consultés dans les trois communautés. L'observation générale sur le terrain démontre qu'il y a eu un manque de disponibilité de la part des artisans à participer aux rencontres (Note du journal de bord – 2 juin 2009). C'est pourquoi on dénote un faible taux de participation. Ce premier constat explique malheureusement l'inachèvement de la création du comité provisoire à cette période. Dans les objectifs de création du comité provisoire, ce comité devait constituer au minimum 10 membres originaires des trois communautés afin que celui-ci soit suffisamment représentatif de l'ensemble des artisans locaux considérés actifs. À la lumière de ce premier bilan décevant, une démarche de communication et de concertation directe et individuelle a été amorcée au début de l'été 2009 auprès des artisans provenant des trois communautés particulièrement à Manawan. Ces initiatives traduites par des rencontres individuelles, des appels téléphoniques et des séances de vidéoconférences ont constitué l'ensemble des stratégies utilisées pour rejoindre et mobiliser les artisans atikamekw. Au bout du compte, les démarches effectuées ont finalement porté leurs fruits. Lors de la tenue de la formation destinée au comité provisoire en juillet 2009, 14 artistes et artisans étaient présents et formaient ainsi le comité provisoire qui travaillerait au développement et à la création de la future coopérative d'artisanat atikamekw. Le comité provisoire était constitué de 5 membres

provenant d'Obedjiwan, 5 membres de Wemotaci et de 4 membres originaires de Manawan, un nombre suffisamment significatif pour représenter l'ensemble des membres qui composera la coopérative d'artisanat.

Le mandat du comité provisoire de la coopérative atikamekw. Le comité provisoire de la coopérative atikamekw, mis sur pied en juillet 2009, a comme premier rôle d'assurer la liaison entre les artisans locaux et les différents intervenants socioculturels et économiques œuvrant dans les communautés. Ce comité provisoire doit également s'impliquer dans l'élaboration des grandes orientations de la mise sur pied de la coopérative. Voici le mandat résumé du comité provisoire des artisans :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau local ;
- Assurer la liaison et la mobilisation du projet avec les artisans locaux de chacune des communautés ;
- Participer à l'élaboration des grandes orientations du projet ;
- Assister le coordonnateur du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw ;
- Faire le suivi des étapes et des recommandations suivant l'étude de marché et de faisabilité ;
- Participer à l'élaboration d'un plan d'affaires de la coopérative ;
- Participer à l'élaboration du statut et des règlements de la future coopérative ;
- Participer à la planification et à la tenue de l'assemblée générale de fondation de la coopérative.

Au final, ce comité provisoire constitue le détenteur principal de la dynamique dans le processus de développement et de création de la coopérative. Les membres du comité provisoire ont la responsabilité d'évaluer et de répondre à la pertinence du projet dans son ensemble. Mais principalement, ils doivent tenir compte des priorités relatives aux besoins exprimés par la majorité des artisans atikamekws, ce qui peut s'avérer une tâche complexe étant donné les particularités spécifiques reliées à l'artisanat dérivé de chacune des communautés. Néanmoins, le comité provisoire constitué d'artistes et d'artisans, proportionnellement composé d'hommes et de femmes provenant des trois communautés, possède les connaissances et les compétences pour la fabrication d'artisanat dans un assez large éventail d'objets issus de la culture matérielle atikamekw (Note du journal de bord – 14 juillet 2009).

4.1.1.2 La faisabilité du projet (étape 2). La création du comité provisoire permet de marquer un pas de plus dans le processus de développement et dans la création de la coopérative d'artisanat. Maintenant, pour donner suite aux étapes prescrites par le processus, les membres du comité provisoire, assistés par le coordonnateur du projet ont pour rôle de valider les travaux entourant le recensement et la première phase de l'étude de faisabilité dans le secteur de l'artisanat. Cette étude, déjà amorcée par un bureau de consultation avant la création du comité provisoire et mandatée par le CNA à l'hiver 2008-2009, prévoit la réalisation d'un portrait relatif au secteur d'activité de l'artisanat. Dans un premier temps, cette étude devait d'abord effectuer un recensement sur les ressources et les techniques reliées à l'artisanat atikamekw. Ce premier objectif découle

directement du premier axe du projet *Identifier et prospector* (Voir fiche de présentation du projet de coopérative en Appendice A). Dans un second temps, la firme avait pour mandat d'effectuer une étude de marché dans le secteur et de rendre un rapport de résultats et de recommandations destinées à l'utilisation des intervenants et des membres du comité provisoire pour le développement de la future coopérative. Ce dernier objectif pourra permettre d'entreprendre, si le contexte le permet, un pas de plus dans l'avancement du projet de création de la coopérative.

La méthodologie utilisée par la firme assignée à cette étude passait d'abord par le sondage. Suivant cette méthode, 60 questionnaires ont été distribués auprès d'artisans triés et sélectionnés par le coordonnateur du projet à l'hiver 2008-2009. Au final, le nombre de répondants était constitué de 10 artisans provenant d'Obedjiwan, 15 de Wemotaci et de 35 artisans de Manawan. Par ailleurs, les représentants du bureau de consultation ont réalisé un portrait sommaire de l'artisanat atikamekw en effectuant une visite auprès de quelques artisans dans la communauté de Manawan au printemps 2009 (Note du journal de bord – 15 avril 2009). Les premiers résultats de cette démarche montrent un portrait général du profil des artisans atikamekws. Cette étude propose également un diagnostic sommaire en ce qui a trait au secteur de l'artisanat atikamekw. Très peu de renseignements sur les méthodes d'analyse des données utilisées par cette étude sont disponibles (Note du journal de bord – 7 novembre 2009). Voici les principales conclusions du rapport du recensement des ressources et des techniques de travail en artisanat (St-Marketing, 2009) :

- *Profil des artisans atikamekws* : Le recensement dénombre environ 285 artisans atikamekws plus ou moins actifs. De ce nombre, 25 % sont considérés comme des artisans dits « *actifs* » et 75 % sont considérés « *semi-actifs* ». L'âge moyen des artisans est évalué à plus de 45 ans.
- *L'artisanat atikamekw* : Le recensement dénombre environ 1 300 produits artisanaux issus du savoir-faire atikamekw. Parmi ces produits, on note que la majorité sont des objets d'utilité courante et coutumières. Ces produits sont fabriqués et utilisés pour faciliter le transport, l'habillement, l'habitation, la chasse, la pêche, etc. À noter qu'il ne faut pas conclure que tous ces produits, issus du savoir traditionnel sont fabriqués actuellement par les artisans (Note du journal de bord – 7 novembre 2009).
- Le recensement conclut que les principaux besoins exprimés par les artisans sont situés surtout en termes de soutien en commercialisation, de soutien en formation en entrepreneuriat pour les artisans et dans le soutien au développement pour la transmission des techniques reliées à l'artisanat destiné à une relève atikamekw.
- Un des points forts résultant du recensement révèle qu'une forte majorité des répondants sont désireux de transmettre leurs connaissances reliées à l'artisanat. La transmission est jugée très importante pour eux.
- L'âge moyen des répondants est de 45 ans et plus. Ce constat reflète la nécessité de valoriser davantage la pratique de l'artisanat auprès de la jeunesse (Note du journal de bord – 7 novembre 2009).

- Pour une forte majorité des répondants, la pratique de l'artisanat est davantage perçue comme étant un passe-temps plutôt qu'un métier.
- Selon le recensement, la plupart des répondants ont exprimé leur volonté de faire partie d'un regroupement d'artistes et d'artisans.
- Le recensement révèle qu'il y a présence d'une certaine forme de résistance provenant d'artisans de Manawan concernant les initiatives d'association dans ce secteur.
- L'étude démontre que les produits d'artisanat atikamekw sont diversifiés et que la demande existante pour l'artisanat atikamekw semble supérieure à l'offre.
- L'étude démontre également que les produits d'artisanat atikamekw sont considérés généralement de « moyen de gamme ». Selon l'étude, les produits manquent de valeur ajoutée.

Ces premiers constats reflètent l'étendue des ressources et des techniques reliées à l'artisanat atikamekw, ce qui témoigne également de sa vivacité actuelle. Toutefois, certains éléments du recensement indiquent qu'il y a quelques contraintes dont il faut tenir compte et qui peuvent ralentir le processus de développement d'une entreprise dans ce milieu. Parmi ces contraintes, notons la résistance provenant de certains artisans de Manawan. De plus, il a été souligné que la demande estimée est supérieure à l'offre, ce qui peut occasionner des contraintes futures dans l'approvisionnement et la distribution des produits. D'ailleurs, l'étude fait état que la variété des produits d'artisanat atikamekw disponibles est considérée de « moyen de gamme ». Enfin, le recensement

démontre que l'âge moyen des artisans (45 ans et plus), ceci peut devenir un enjeux important pour la formation d'une relève dans le secteur. Suivant le recensement, un premier diagnostic du secteur a été réalisé. Vous trouverez plus loin la présentation synthèse et l'analyse du rapport global de l'étude de marché (Tableau 6), mais d'abord voici un rappel des objectifs entretenus par cette étude.

- Valoriser et renouveler les produits issus des savoir-faire traditionnels atikamekw ;
- Assurer la mise en valeur des ressources patrimoniales et culturelles de la communauté atikamekw avec des produits innovants ;
- Favoriser l'entrepreneuriat collectif au sein des artistes et des artisans de la nation atikamekw.

Il est à noter que les objectifs proviennent des grandes orientations du projet de coopérative. Ceux-ci ne découlent pas des besoins pressentis par les artistes et artisans au départ, car ces travaux ont débuté avant la création du comité provisoire de la coopérative. Ce rapport a été élaboré indépendamment des réflexions et des recommandations issues de ce nouveau comité. Avant la lecture des résultats synthèses, notons que l'accès au rapport détaillé est limité étant donné que celui-ci demeure surtout un outil de développement commercial pouvant favoriser le positionnement de la coopérative sur le marché. Aux fins de cette recherche, nous analyserons seulement les données générales résultant du rapport.

Tableau 6
Résultats synthèses de l'étude de marché

<i>Situation actuelle</i>	<i>Actions à mettre en place</i>	<i>Situation souhaitée</i>
<u>Lecture interne</u>	<u>1^{re} année</u>	
Structure de gestion		Structure de gestion
<ul style="list-style-type: none"> Organisation de la production et des ventes à définir Coopérative sera un nouveau joueur dans le secteur Plusieurs artisans répartis dans les trois communautés 	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer d'un leadership fort (chargé de projet) et de l'intervention d'intervenants qualifiés Définir la mission et les objectifs Identifier clairement ce qui distingue la culture atikamekw (image) Créer un atelier de formation (production) en travaillant avec des designers formés Mettre en place un processus de création adapté à la réalité atikamekw afin de développer de nouveaux produits Développer et valoriser les produits de haute qualité Développer un plan et des outils de communication pour mettre en valeur et promouvoir la culture atikamekw et les produits d'artisanat Préparer un plan d'action pour un développement d'affaires soutenu et dynamique 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de production dans chaque communauté Vitrine culturelle et commerciale Gestionnaires formés Viabilité
Produits		Produits
<ul style="list-style-type: none"> Diversité de produits Produits « moyen de gamme » Artisanat traditionnel Similitude entre les produits 		<ul style="list-style-type: none"> Produits développés en lien avec le marché actuel Gamme et nombre de produits restreints Produits d'artisanat de haute qualité, originaux, authentiques et authentifiés (signés par l'artiste) Produits d'artisanat haut de gamme
Ventes actuelles		Artisans et communautés
<ul style="list-style-type: none"> Réseau peu ou non développé Produits fabriqués sont vendus presque entièrement dans les communautés L'artisanat atikamekw est peu connu 		<ul style="list-style-type: none"> Artisans formés incluant maîtres et apprentis, transmission de savoir Rayonnement de la communauté et fierté
<u>Lecture externe</u>		Ventes (150 000 \$ 3^e année)
<ul style="list-style-type: none"> Secteur des métiers d'art diversifié et éclaté Entreprises petites et à revenu relativement faible Artisans vendent en grande partie directement au consommateur Marché de l'artisanat autochtone est stable et mature (fournisseurs déjà existants et établis) Marché d'exportation limité 	<u>2^e année</u> <ul style="list-style-type: none"> Débuter la commercialisation Débuter le développement de produits d'innovation <u>3^e année</u> <ul style="list-style-type: none"> Accentuer les efforts en commercialisation et sortir une première collection 	Se positionner : <ul style="list-style-type: none"> (1) Ventes directes au consommateur dans des salons, foires, expositions (2) Ventes à des intermédiaires (salons) Ventes à des détaillants Ventes aux créneaux spécifiques pour les produits d'innovation

Source : Rapport synthèse – Étude de marché secteur de l'artisanat atikamekw. St-Marketing (2009)

Suivant la présentation du rapport global au comité provisoire, les artisans impliqués au comité ont peu exprimé leur opinion concernant ces conclusions (Note du journal de bord – 7 novembre 2009). En général, les membres du comité trouvent ces informations intéressantes, mais pour plusieurs, la compréhension globale de cette étude est difficile. Selon le commentaire d'un artisan, il préfère laisser ce type d'analyse aux soins des professionnels (Note du journal de bord – 7 novembre 2009). Ce constat peut générer des facteurs négatifs face au développement de la coopérative, car les membres du comité doivent mieux comprendre les tenants de ces études pour mieux assurer son rôle de comité consultatif face aux interrogations et aux préoccupations qui pourront dériver de ces rapports. Les conclusions de l'étude de faisabilité sont déterminantes dans la viabilité ultérieure de la coopérative ainsi que dans l'atteinte des retombées positives et significatives pour les futurs membres. Le constat, à la première lecture du rapport global de la firme de consultation mandaté au recensement et à l'étude du marché sur l'artisanat atikamekw, est peu convaincant. Certes, les conclusions du recensement sont intéressantes. Cependant, les résultats de l'étude de la situation concernant le secteur de l'artisanat sont troublants. En effet, plusieurs renseignements s'y retrouvant découlent directement des orientations prévues au projet de coopérative de développement socioculturel et économique. Par conséquent, il y a redondance d'information. Également, il est vrai que les actions privilégiées par le rapport sont louables, mais on doute de la pertinence et de la cohérence de certaines actions à mettre en place, surtout dans le contexte actuel reflétant la pratique de l'artisanat atikamekw en général¹⁷. La

¹⁷ Voir les capsules *L'artisanat atikamekw, les fondements* et *L'artisanat d'aujourd'hui*

recommandation concernant le développement et la commercialisation de produits innovants est une bonne idée en soit, mais il est probable que celle-ci vienne dénaturer la valeur culturelle des produits d'artisanat issus du savoir traditionnel. Certes, il est possible que certains artisans souhaitent diversifier et ajouter de l'originalité à leurs créations, mais souvenons-nous, les artisans, futurs membres de la coopérative, désirent valoriser et préserver le patrimoine matériel et immatériel de la nation. L'initiative commerciale et opérationnelle de la coopérative ne devrait pas mettre l'accent uniquement sur la mise en marché de l'artisanat atikamekw. Le but premier de la coopérative est de soutenir les artisans dans la formation, de leur offrir un service de promotion et de commercialisation de leurs produits déjà existants et de leur permettre de pratiquer leur métier d'art traditionnel dans un lieu approprié et commun. Par ailleurs, les renseignements provenant de ces premières conclusions ne nous permettent pas de juger adéquatement de la représentativité et de la pertinence de ces résultats, car les sources ne sont pas mentionnées dans le rapport. De plus, beaucoup de renseignements nous rappellent plusieurs conclusions déjà tirées dans les années précédentes. Ce recensement et cette étude de marché concernant l'artisanat atikamekw ne nous apportent que très peu de nouveaux éléments. Au contraire, ils nous renvoient à plusieurs aspects déjà connus et déjà démontrés par l'historique des travaux réalisés dans ce secteur par divers intervenants de développement économique des 20 dernières années.

4.1.2 Phase 2 - Coordonner les activités de la pré-coopérative

Cette section regroupe des activités de développement de la coopérative. Elle comprend l'activité de formation pour les membres du comité provisoire ainsi que les activités de coordination et de planification comprises dans la création de la coopérative. Cette deuxième phase aboutit aux démarches d'accréditation de la coopérative lors de la tenue de l'assemblée d'organisation (étape 3). Selon le cadre conceptuel et faisant suite à l'accréditation de la coopérative, l'étude de viabilité (étape 4) doit se réaliser.

La pré-coopérative en formation. Le comité provisoire engagé dans le développement de la coopérative d'artisanat atikamekw s'est réuni, en juillet 2009, dans le cadre d'une formation organisée par l'équipe de coordination du projet. Vous pouvez prendre connaissance du programme et du bilan de cette journée en Appendice C. Cette journée représentait une occasion de plus d'échanger et offrait au comité provisoire des outils pour faciliter le transfert d'information et de connaissances sur le développement du projet de coopérative auprès des artistes et des artisans atikamekws. Sur ce point, l'équipe de recherche, conjointement avec l'équipe de gestion du projet du CNA, ont grandement contribué à l'organisation et à la planification de cette rencontre. Cette formation a d'abord et avant tout permis aux artisans impliqués dans le comité provisoire de mieux comprendre les enjeux du développement local et ce qu'il implique. Une attention particulière a été portée sur la mobilisation des artistes et des artisans relativement au fait que la coopérative existe avant tout à partir de gens du milieu qui désirent améliorer la qualité de vie de leur communauté. Par ailleurs, le but de cette

journée était également de permettre aux participants de s'approprier le projet. Les membres du comité provisoire ont fait valoir leurs besoins et leurs idées en vue de poursuivre le chemin parcouru pour fonder la coopérative d'artisanat atikamekw et d'assurer un appui solide dans le suivi du projet ainsi que pour mobiliser davantage de possibles futurs membres. Vous trouverez en Appendice C, le compte-rendu de cette formation donnée en juillet 2009.

Ce qui ressort des échanges avec les artisans lors de cette journée de formation concerne le développement de la jeunesse (relève) pour l'artisanat. En effet, la transmission culturelle est une préoccupation importante fortement partagée par les artisans atikamekws présents à la formation (Note du journal de bord – 22 juillet 2009). Il existe aussi des craintes de la part des artistes et des artisans concernant les divers modes et méthodes de production de l'artisanat atikamekw (en production unique ou en série) ; concernant les enjeux reliés aux ressources naturelles soit à la protection de la faune et des milieux naturels et à la préservation du territoire ancestral ; concernant les enjeux reliés à la juridiction des produits issus des savoir-faire atikamekws (protection reliée au patrimoine matériel et immatériel de la nation atikamekw) ainsi qu'à la valeur économique de ces derniers ; concernant les enjeux reliés à l'implication politique des Conseils de bande et du CNA ; concernant les craintes au niveau du rôle de la future coopérative dans le secteur de l'artisanat atikamekw ; et concernant les enjeux reliés à la mobilisation de la population face au développement social et culturel (Voir bilan en Appendice C).

Les conclusions que l'on peut tirer suite à la formation sont que les artisans désirent pouvoir vendre des produits qu'ils fabriquent facilement. La vente de leurs produits est la plus grande difficulté des artisans actuellement, car les artisans veulent bénéficier de ce revenu supplémentaire pour leurs familles. La coopérative pourrait faire office également de coopérative d'achat. Les intervenants de développement croient que cette solution serait peut-être le modèle envisagé pour pallier ce problème (Note du journal de bord – 22 juillet 2009). D'ailleurs, les artisans désirent avoir accès à des matériaux de base afin de confectionner les produits d'artisanats. Les artisans sont conscients que la récolte de matières premières pour la confection de l'artisanat requiert beaucoup de temps (Note du journal de bord – 22 juillet 2009). La coopérative d'achat pourrait approvisionner les artisans avec ces matières premières en incitant la population à vendre la matière brute à la coopérative. Enfin, les artisans sont conscients qu'il serait souhaitable qu'un local de production soit à la disposition des artistes et des artisans dans chacune des communautés (Note du journal de bord – 22 juillet 2009). Ces locaux pourraient avoir plusieurs vocations notamment la production, la formation et la transmission, mais surtout l'échange et la coopération entre les artistes et les artisans atikamekws¹⁸. En somme, le bilan de la journée de formation est très positif. Les artisans impliqués dans le projet de développement de la coopérative atikamekw démontrent de leur volonté et ils croient fermement à ce mode de développement. D'ailleurs, pour marquer la clôture de cette journée, quatre membres du comité provisoire ont déjà versé leur part sociale pour la future coopérative d'artisanat atikamekw. Par ce geste

¹⁸ Voir la capsule sur l'artiste Raymond Weizineau – www.ihc-atikamekw.org

symbolique, nous pouvons conclure que le développement de la coopérative est important aux yeux des artisans atikamekws impliqués dans le processus.

Les réunions de coordination et de planification du comité provisoire. La suite des démarches impliquant la troisième étape à la création de la coopérative réunit toutes les activités de coordination et de planification. Cette étape est essentielle pour assurer le suivi du projet et pour maintenir la dynamique de travail avec les membres du comité provisoire. Relevant du mandat du coordonnateur du projet et du comité provisoire, les deux réunions de coordination et de planification, tenues à l'automne 2009 à La Tuque et à Wemotaci, permettent de consolider les objectifs de la mise en place de la coopérative. D'une part, ces réunions permettent aussi de maintenir un suivi dans la réalisation de l'étude de faisabilité. Les membres devaient apporter leurs réflexions et leurs commentaires suite à la présentation du rapport global sur le recensement et sur l'étude de faisabilité présentée plus tôt dans ce chapitre. D'autre part, les membres du comité devaient juger de la pertinence de certaines activités de sensibilisation et de formation réalisées en dehors du cadre de développement spécifique à la coopérative qui seront abordées plus loin dans ce chapitre. Maintenant, le travail du coordonnateur du projet assisté par le comité provisoire de la coopérative est de planifier les réunions de constitution et d'organisation de la coopérative prévues à l'hiver 2010. De plus, le comité provisoire doit entretenir son rôle de comité consultatif dans la portée des conclusions de l'étude de marché et dans l'application des recommandations pertinentes de celle-ci. Au stade de l'avant assemblée de constitution légale de la coopérative, le

travail du comité provisoire est de se consacrer à l'élaboration d'une structure minimale qui sera suivie pour le contrôle des activités nécessaires aux démarches visant la constitution de la coopérative. Le plan de travail proposé par le coordonnateur du projet au comité provisoire prévoit plusieurs éléments dans la réalisation du mandat prévu. Parmi ces éléments, nous retrouvons particulièrement l'analyse des opérations entourant l'étude de viabilité de la coopérative. Dans l'ensemble, à cette étape, il s'agit de mieux cerner la raison d'être de la future coopérative, d'analyser l'ensemble des renseignements qui permettent d'évaluer la faisabilité du projet coopératif et de voir à l'analyse des divers scénarios en vue de l'élaboration du plan d'affaires et du projet de règlement qui régira la future coopérative. Dans le plan de travail visant la planification et la coordination pour la création de la coopérative, nous retrouvons ces activités.

La formation d'un comité régional provisoire. Cet élément ayant été conclu à l'été 2009, le rôle et le mandat du comité provisoire ont été davantage clarifiés lors des réunions tenues à l'automne 2009. Pour ce mandat, rappelons-nous qu'il consiste principalement à assurer le suivi du projet dans la coordination et la planification des éléments énumérés ci-dessus.

L'élaboration d'une entente de partenariat entre la coopérative et le Conseil de la Nation Atikamekw ainsi que son principal partenaire, Culture Mauricie. Ce point doit faire partie des démarches de réflexion du comité provisoire, car, suite à la formation donnée en juillet, plusieurs membres du comité ont exprimé des

croîtes face à l'implication du CNA et des conseils de bande dans le projet de coopérative. Le CNA étant le porteur initial du projet de développement, le comité provisoire doit se pencher sur la question et doit préciser le rôle joué par le CNA dans la future coopérative. Déjà, le coordonnateur a soumis diverses options pour conclure une entente de partenariat avec la coopérative. Le CNA pourra offrir son appui principalement en matière de services et de financement.

L'élaboration d'une ébauche de projet de règlement. La réflexion et la construction d'une ébauche menant à l'élaboration d'un projet de règlement qui régira la coopérative doivent s'amorcer au sein du comité provisoire. Lors des réunions effectuées à l'automne 2009, le coordonnateur a fait mention des divers types de règlements existants dans une coopérative conforme à la loi sur les coopératives. Ces renseignements ont permis aux membres du comité provisoire de procéder à leur analyse afin de faire une liste de règles que les membres veulent se donner pour la bonne marche de la future coopérative. L'ébauche finale du projet de règlement sera soumise et conclue lors de la prochaine réunion, soit à la réunion de constitution légale de la coopérative prévue à l'hiver 2010.

La préparation de l'assemblée générale d'organisation et du premier conseil d'administration. La planification et la coordination de l'assemblée générale d'organisation de la coopérative sont des éléments clés du mandat du comité

provisoire. Ces éléments viendront concrétiser les démarches entreprises par le développement de la coopérative d'artisanat. La préparation de cette assemblée requiert l'analyse et la coordination de plusieurs aspects. Dans la création de la coopérative par l'assemblée générale, le coordonnateur du projet propose aux membres du comité provisoire d'effectuer cette démarche en deux rencontres. La première serait la réunion de constitution de la coopérative. À cette réunion, le suivi des activités du plan de travail pourra être effectué et également, la signature et le dépôt du formulaire de déclaration d'adhésion à la direction du registre des entreprises au Ministère du Revenu pourront être conclus. La déclaration d'adhésion est une étape dans le processus qui doit être effectuée avant l'envoi de convocation de la tenue de l'assemblée générale d'organisation de la coopérative. Sur ce point, l'agent de développement du CDRMCQ assure un soutien dans ces démarches légales. Une fois cette première étape de création réalisée, la coordination et la planification de l'assemblée d'organisation de la coopérative peuvent s'enclencher. Lors de l'assemblée d'organisation, il sera tenu de finaliser les détails concernant la structure de la coopérative et de la composition du conseil d'administration pour permettre au démarrage de l'entreprise.

Au bilan des réunions tenues à l'automne 2009 avec le coordonnateur et les membres du comité provisoire, il ressort que les membres du comité provisoire ont certaines craintes concernant la structure appropriée de la coopérative qui doit être privilégiée

(Note du journal de bord – 7 novembre 2009). Également, les membres du comité provisoire soutiennent que l'élaboration d'une ébauche de règlements qui régiront la coopérative est une tâche très complexe pour eux. Par contre, un élément qui est certain pour les membres du comité provisoire, c'est de créer une seule coopérative englobant les trois communautés atikamekws (Note du journal de bord – 7 novembre 2009). À la phase initiale du projet de développement de coopérative atikamekw, il avait été suggéré de créer une coopérative pour chacune communauté. Selon les membres du comité provisoire, il serait davantage difficile de démarrer et de gérer trois coopératives d'artisanat. C'est pourquoi l'option de créer une coopérative pour tous les artisans atikamekws est davantage prisée. Cependant, les membres ne sont pas tout à fait convaincus de la forme de prendre la coopérative (Coopérative de Solidarité, de travail, etc.) Par conséquent, le coordonnateur du projet apporte la suggestion de laisser à l'agent du CDRMCQ de proposer plusieurs scénarios sur la structure que peut prendre la coopérative. Ces options seront exposées afin d'être validées lors de la réunion de constitution. D'ailleurs, le coordonnateur du projet propose également que l'agent du CDRMCQ prépare déjà une ébauche de règlements pour la coopérative afin que celle-ci soit exposée et analysée afin d'être, par la suite, validée par les membres du comité provisoire lors de la réunion de constitution de la coopérative. Enfin, il est suggéré par les membres du comité provisoire que la réunion de constitution de la coopérative se tienne sur deux jours afin de consacrer une journée entière à l'analyse et à la concertation des diverses options proposées. Cette démarche viserait une meilleure

compréhension de la structure de la coopérative à partir de sa création, de sa mise en activité ainsi que de sa gestion à court, moyen et long terme.

Par ailleurs, il n'a pas que le comité provisoire qui s'est réuni à l'automne, une réunion du comité de suivi ministériel s'est également tenue en septembre 2009. Faisant suite à la dernière réunion qui avait lieu en mars 2009, le compte-rendu de cette réunion fait mention des travaux réalisés par le coordonnateur du projet depuis le dernier semestre. Le coordonnateur du projet fait le compte-rendu des activités qui ont eu lieu au printemps et à l'été 2009. Parmi ces activités, il souligne que le comité provisoire de la coopérative a été formé et qu'une rencontre de formation a été offerte (Note du journal de bord – 22 septembre 2009). Par ailleurs, le coordonnateur du projet explique qu'un projet de développement pour un programme de formation destiné à la relève a été élaboré au cours de l'été 2009. Suite à ce bilan, plusieurs points ont fait l'objet d'interrogations notamment dans les démarches de transfert de connaissance. Dans le plan de transfert prévu au projet, une production audiovisuelle dans le cadre d'un projet pédagogique en partenariat avec un organisme jeunesse de la région devait s'effectuer afin de présenter par capsule vidéo les étapes de développement du projet de coopérative. Ce projet n'a connu aucun avancement et n'a toujours pas abouti. Les membres du comité de suivi se questionnent sur la pertinence de cette activité dans sa réalisation. Le comité propose quelques pistes de solutions et des recommandations pour assurer le transfert des renseignements découlant du projet de coopérative. Le transfert des connaissances est un élément jugé très important dans le programme des laboratoires

ruraux. Il est déterminant pour le coordonnateur du projet de ne pas négliger cet aspect. Au final, notons que malgré la constatation du léger retard ressenti à l'échéancier initial du projet, les membres du comité de suivi ministériel sont assez satisfaits des résultats subséquents aux travaux réalisés jusqu'à maintenant.

4.1.2.1. La constitution légale de la coopérative (étape 3). La constitution légale, c'est-à-dire l'accréditation officielle de la coopérative atikamekw a été réalisée en février 2010. Échelonnée sur deux jours, cette rencontre a permis de faire le point sur les aspects légaux que prendra la coopérative d'artisanat. Parmi les présents à la rencontre, nous notons la participation de 10 artisans membres du comité provisoire, du coordonnateur du projet, de l'agent de développement du CDR Mauricie/Centre-du-Québec ainsi qu'un membre partenaire de Culture Mauricie. À l'ordre du jour, une mise à jour a d'abord été présentée par le coordonnateur du projet. Ensuite, suite aux demandes effectuées lors de la dernière réunion de planification et coordination, l'agent du CDRMCDQ viendra proposer deux scénarios envisageables quant à la structure de la coopérative d'artisanat. Cette rencontre avait pour premier objectif de concerter les membres du comité provisoire d'une part, en rapport à leurs rôles quant au plan de travail prévu pour le projet et d'autre part, en rapport avec la structure que prendra la coopérative ainsi qu'aux relations futures entre le CNA et la coopérative. Au final, toute cette démarche a pour but de permettre la réalisation de la constitution légale de la coopérative, ce qui caractérise une étape cruciale au processus d'implantation de la coopérative d'artisanat atikamekw.

D'entrée de jeu, l'agent de développement du CDRMCDQ présente l'option coopérative en faisant un rappel sur les fondements de ce type d'entreprise, sur son mandat et ses rôles ainsi que sur les règlements légaux qui régissent son fonctionnement. Ensuite, deux options possibles pour la coopérative sont soumises au comité provisoire. D'abord, l'agent propose l'option de créer une seule coopérative pour les trois communautés en énumérant les principaux avantages et inconvénients de cette dernière. Il propose également la création d'une coopérative par communauté, c'est-à-dire 3 coopératives d'artisanat atikamekw. La première option, une coopérative pour les trois communautés, suggère une administration davantage régionalisée. Toutefois, il importe que cette option ne vienne pas négliger l'aspect local des trois communautés. L'agent du CDRMCDQ insiste sur ce point en ajoutant que la coopérative devra élire deux représentants par communauté dans le conseil d'administration afin de permettre la cohérence et la représentativité de celle-ci pour tous les artisans atikamekws. D'ailleurs, cette première option propose une structure de gestion beaucoup moins imposante, car elle requiert les services d'un seul CA et d'un seul directeur général, ce qui peut engendrer une économie non négligeable au niveau financier. La seconde option, une coopérative par communauté, entraîne une structure de fonctionnement beaucoup plus complexe et exigeante. En effet, cette option entraînera la création d'un CA par communauté et de tout ce que cela implique. Certes, chaque communauté devient autonome de par ses caractéristiques et besoins spécifiques. Cependant, cette option exigera davantage de démarches et d'engagements administratifs pour les artisans issus de chacune de ces coopératives locales. Suivant ces deux scénarios, une concertation fut

effectuée avec les membres du comité provisoire présents. À la lumière des discussions, le choix apparaît très clair auprès des membres du comité provisoire. Selon eux, la première option est la meilleure (Note du journal de bord – 6 février 2010). En effet, la création d'une seule coopérative pour les trois communautés est plus avantageuse, car elle occasionne une représentativité au niveau de toute la nation et permet de centraliser les activités de gestion et les coûts de fonctionnement. À l'inverse, l'autre option venait apporter son lot d'obstacles et de contraintes, particulièrement en ce qui a trait à une administration davantage alourdie, mais surtout dans le risque non calculé de l'émergence d'une compétition malsaine entre coopératives d'artisanat atikamekw. Ayant résolu cet aspect, l'agent du CDRMCDQ fait suite en présentant les différents types de coopératives existantes ainsi que les caractéristiques propres à chacune. Parmi le choix qui s'impose entre la coopérative de travailleurs et la coopérative de solidarité, les membres du comité provisoire optent pour la *coopérative de solidarité*. Suite aux discussions et aux réflexions des membres du comité provisoire présents à cette rencontre déterminante, la première coopérative d'artisanat atikamekw portera le nom de *Coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw* avec un consensus évoquant. Le terme « Nehirowisiw » fait référence à l'être atikamekw ou autochtone.

Suivant la signature des 5 représentants-artisans au formulaire de déclaration de la coopérative (Statuts de constitution), la constitution légale a été conclue au matin du 7 février 2010. La coopérative prend la forme d'une coopérative de solidarité. Cette structure convenait mieux aux besoins des artisans en raison de la flexibilité qu'elle

apporte. La *Coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw* aura comme grande mission de protéger le savoir-faire, de produire, de promouvoir et de commercialiser les produits artisanaux issus du patrimoine atikamekw. Mais avant, l'agent du CDR ainsi que le coordonnateur du projet rappellent que les membres du comité provisoire (encore légitime à cette date) devront voir à ce que soient réalisées les activités relatives à la finalité de l'étude de faisabilité, de viabilité ainsi qu'au plan d'affaires de la coopérative, mais surtout à la tenue de l'assemblée générale de fondation qui amorcera la mise en marche des activités. Par ailleurs, lors de cette même rencontre, une réflexion et des discussions concernant *l'ébauche de projet de règlement* de la coopérative ont été amorcées. Assistés par l'agent de développement du CDRMCDQ, les membres du comité provisoire ont statué sur divers aspects du règlement qui régira la coopérative. Au final, une première ébauche de règlements internes a été réalisée. Parmi ces règlements élaborés, notons les aspects relatifs au *capital social de la coopérative*, aux *conditions d'admission des membres*, au *mode de fonctionnement* d'assemblée, à la *constitution du conseil d'administration*, aux *rôles de l'équipe de direction* ainsi qu'aux *activités d'opération* (période d'exercice financier, règlements d'emprunt, etc.).

4.1.2.2 Mesurer la viabilité de la coopérative (étape 4). La direction de la Coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw, encore assurée par le comité provisoire à cette étape, devra réussir sa conjugaison entre la réalité régionale avec la réalité locale spécifique aux trois communautés atikamekws. Son rôle sera également d'évaluer les différents scénarios d'opération concernant les coûts de production, les ressources humaines,

matérielles et financières nécessaires. Suivant l'analyse des scénarios, il faudra prévoir les différentes possibilités de financement du démarrage de l'entreprise et réussir à faire une première projection des états financiers pour mieux déterminer un budget opérationnel (revenus et dépenses, investissements des membres en capital social, de partenaires, prêts d'une autre institution financière, subventions, etc.). Selon la Loi sur les coopératives, un délai de 6 mois est exigé entre l'assemblée d'organisation (la constitution légale de la coopérative) et la tenue de l'assemblée générale de fondation. En principe, pendant cette période de 6 mois, les étapes 4-5-6 doivent être réalisées. Toutefois, entre février 2010 et juillet 2010, les deux dates marquant la constitution légale et l'assemblée générale de fondation de la coopérative, aucune démarche concernant les étapes 4-5-6 n'ont été effectuées.

4.2.3 Phase 3 - Démarrer les activités d'opération de la coopérative

Suite à la constitution légale de la coopérative, les étapes suivant la démarche reliée au plan de travail regroupent principalement des formalités relatives au démarrage de la coopérative. Ici, la pré-coopérative joue encore un rôle important. Son rôle comprend notamment : procéder à l'embauche d'un gérant (ou d'un directeur général), réunir des ressources financières nécessaires au démarrage des activités économiques de la coopérative, établir des politiques et des procédures *ad hoc*¹⁹, faire le suivi et l'application des recommandations de l'étude de faisabilité, développer l'ensemble du

¹⁹ "Ad hoc" caractérise une procédure d'arbitrage dont les parties n'ont pas confié l'organisation à une institution permanente spécialisée mais qui l'ont organisée eux-mêmes.

projet tout en respectant les réalités issues de chacune des communautés et organiser le recrutement du « *membership* » de la coopérative. Au final, cette dernière phase très importante se conclut par *l'assemblée générale de fondation* qui permettra la ratification de toutes les décisions prises par la pré-coopérative et à la nomination du premier conseil d'administration qui aura pour but d'assurer la bonne marche opérationnelle de la coopérative.

4.1.3.1 Organiser l'association ; organiser l'entreprise et mettre en opération (les étapes 5 et 6). Faisant suite à la présentation de ce plan global de travail lors des réunions de l'automne 2009, les membres du comité provisoire peuvent maintenant envisager plus précisément la marche à suivre dans la poursuite du développement de la coopérative d'artisanat. Aux fins de cette recherche, on a surtout mis l'accent sur la dynamique entourant la création de la coopérative marquée au final par l'assemblée générale de fondation (étape 7). Les éléments reliés à l'étape de démarrage de la coopérative (étape 4-5 et 6) sous la responsabilité des membres du comité provisoire n'ont pu être couverts dans cette recherche, car elles ont été effectuées après la tenue de l'assemblée générale de fondation. Toutefois, une période de veille a été maintenue par l'équipe de recherche jusqu'au dépôt de ce mémoire. Faisant suite à la constitution du conseil d'administration de la coopérative, ce CA nouvellement élu a repris le mandat du comité provisoire dans la réalisation des étapes 4, 5 et 6.

4.1.3.2 L'assemblée générale de fondation de la coopérative (étape 7). Après les démarches de création de la coopérative, il est régi selon la Loi sur les coopératives, que dans les 6 mois suivant la constitution légale de celle-ci, de tenir une assemblée générale de fondation. L'assemblée générale de fondation de la coopérative de solidarité des arts Nehirowisiw s'est tenue en juillet 2010 dans la communauté de Wemotaci. Lors de cette assemblée, 13 artistes et artisans étaient présents et la majorité était issue du comité provisoire. Cette assemblée, ayant eu lieu surtout pour la forme, permet de consolider les démarches légales de constitution issues de la Loi sur les coopératives suivant la création de la Coopérative des arts Nehirowisiw. Sous une contrainte impliquant les délais légaux, le coordonnateur du projet a convoqué cette assemblée afin de permettre à la nomination du premier conseil d'administration de la coopérative. Cette étape essentielle devient l'élément nécessaire à la poursuite du projet de coopérative, financé en majeure partie par le MAMROT. À la fin de cette rencontre, le CA sera composé de 7 membres administrateurs dont 5 sont des artisans et 2 sont des membres « dit » de soutien. Selon le bilan de cette assemblée pour la coopérative d'artisanat, le coordonnateur du projet déplore le faible taux de participation des artisans lors de cette assemblée. Par contre, le coordonnateur du projet rappelle que l'intérêt et la mobilisation des artisans se feront davantage sentir lors de la composition et de la constitution du « membership » de la coopérative. Selon le coordonnateur du projet, la tenue de cette réunion d'organisation pour la coopérative est davantage administrative. Au bout de toutes les démarches impliquant l'implantation de la coopérative, la nomination du CA de la Coopérative de solidarité des arts Nehirowisiw devient l'élément d'ancrage vers l'autonomie de la

coopérative pour la suite des activités reliées aux étapes subséquentes qui n'ont pas été réalisées avant l'assemblée générale de fondation.

4.1.4 L'état actuel d'avancement au projet de coopérative atikamekw depuis la tenue de l'assemblée de fondation en juillet 2010

Selon le coordonnateur du projet de développement de la coopérative atikamekw, l'assemblée générale d'organisation a marqué le véritable lancement de la nouvelle Coopérative de solidarité des arts Nehirowisiw. Faisant suite à l'AGA, en août 2010 a eu lieu la première réunion du conseil d'administration de la coopérative fraîchement élu. À cette réunion du CA, une session de travail sur l'élaboration d'un plan stratégique de mise en œuvre pour la poursuite du développement de la coopérative a été effectuée. Pour la première année d'opération, la coopérative devra former les artisans professionnels ainsi que la relève en gestion entrepreneuriale pour le développement commercial qui répondra aux besoins du marché en artisanat atikamekw. Elle devra également développer l'ensemble des outils promotionnels qui permettront de mettre en valeur la spécificité de l'artisanat atikamekw. Voici un bref compte-rendu sur le plan d'action élaboré et anticipé par le CA de la coopérative selon l'échéancier prévu fin 2010 et 2011.

Décembre 2010 - Développement d'un programme de formation en innovation des produits d'artisanat traditionnels dans le cadre du projet ARUC II en partenariat avec la Boîte Rouge Vif de l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Chicoutimi.

Ce volet comprend l'élaboration d'un protocole d'entente de partenariat entre la coopérative, le CNA, l'UdM et l'UQAC, l'élaboration d'un programme préliminaire de certification de qualité et d'authenticité, le développement d'un plan de formation en gestion entrepreneuriale et la mise sur pied d'un atelier de création et design.

Mars 2011 – Démarrage de la coopérative. Ce volet comprend l'analyse technique et financière, l'élaboration d'un protocole d'entente entre le CNA et la coopérative, l'élaboration d'un plan d'affaires et d'un plan de communication destinés à la population.

Avril 2011 - Campagne de promotion et de communication dans les communautés atikamekws et à travers des médias autochtones et québécois.

Mai 2011 - Ouverture officielle du bureau d'affaires de la coopérative. La journée sera consacrée à la promotion de la matière première provenant de la forêt pour la fabrication des produits artisanaux.

Mai 2011 - Mise en œuvre du plan de formation adapté en gestion entrepreneuriale et en développement de produits en partenariat avec l'équipe de recherche ARUC- II (Université de Montréal et Université du Québec à Chicoutimi) initié par la Boîte Rouge

Vif. Nous avons accès à la description et aux retombées de ce projet en visualisant cette capsule vidéo²⁰.

Été 2011 – Organisation de l’assemblée générale annuelle de la coopérative. Par ailleurs, une campagne de promotion, la participation aux différentes activités vouées à la culture et aux arts en milieu autochtone et québécois, la tenue d’activités de formation et information pour les artisans et les intervenants du milieu atikamekw ainsi qu’à la population en général sont envisagées.

L’analyse technique et financière de la coopérative. En 2011, un des objectifs de développement de la coopérative est d’établir l’analyse technique et financière de la coopérative. Selon le coordonnateur du projet, cette analyse doit nous renseigner sur les dimensions du projet en termes d’implantation, d’outils de production et des besoins en ressources humaines pour la coopérative. La première visée de cette démarche est de fournir l’information technique importante au démarrage des activités d’opération de la coopérative. Les objectifs de l’analyse technique leur permet, entre autres, de :

- Choisir le lieu du local d’exploitation ;
- Réunir les données sur le local : surface, adresse, mode d’acquisition (propriété ou location) et son coût global ;
- Évaluer sur la base de devis ou de factures pro forma, le coût du matériel sans oublier le coût d’installation (aménagement) ;

²⁰ <http://www.youtube.com/watch?v=ej2C-AOXeyY>

- Identifier les moyens en personnel : nombre, qualifications, fonctions et rémunération ;
- Décrire le projet et les produits à fabriquer (caractéristiques, volumes, etc.) ;
- Identifier et estimer les coûts d'approvisionnement et d'entreposage en matières premières ;
- Définir le plan et les coûts de production ;
- Estimer les coûts de formation de la main-d'œuvre et du démarrage.

Les objectifs de l'analyse financière permettront d'évaluer la viabilité du projet par l'analyse des éléments suivants :

- Le plan de financement (mise de fonds, emprunts) ;
- La participation éventuelle des gouvernements (subvention, prêt, garantie de prêt) ;
- La planification du calendrier d'opération ;
- La taille du local et des investissements à y apporter ;
- L'analyse du fonds de roulement ;
- L'évaluation des mouvements de la trésorerie ;
- L'évaluation du coût des marchandises vendues ;
- L'évaluation des frais de vente, d'administration et de financement ;
- L'établissement des ratios financiers (coefficients du fonds de roulement, du profit sur les ventes, etc.).

Au final, la réalisation de cette analyse technique et financière découlera de l'élaboration et de l'achèvement de l'étude de faisabilité. L'étude de faisabilité permettra à la coopérative de réunir toutes les informations nécessaires à la rédaction du plan d'affaires de la Coopérative des Arts Nehirowisiw. Le plan d'affaires fera la description complète de la coopérative à créer. Dans ce plan, on décrira et présentera plus précisément les renseignements concernant : les produits à vendre et à développer, les modes de production et de gestion, les résultats de l'étude de marché et du plan marketing, les caractéristiques de la main d'œuvre (employée et bénévole), les équipements et le matériel nécessaires et les besoins de financement ainsi que le plan de financement. Ce plan d'affaires facilitera la recherche et l'acquisition de capital financier (prêts auprès d'une institution financière, subventions) ainsi qu'au contrôle du processus de démarrage et de développement de la coopérative.

L'état d'avancement au projet de coopérative en 2012. À l'heure actuelle, il est difficile d'évaluer l'état de la coopérative des Arts Nehirowisiw dans son développement. Une chose est certaine, en date d'octobre 2012, la coopérative n'est pas encore à l'étape de la commercialisation de ses produits d'artisanat atikamekw. Malgré les activités en formation, en développement de produits, au test de marché effectué en 2011 et 2012, les activités de mise en opération de la coopérative sont peu concluantes. De plus, selon le coordonnateur du projet, il reste un peu moins de 6 mois avant la fin des mesures au laboratoire rural financé par le MAMROT. Malgré les retards, les efforts dans les différentes activités au plan de développement de la coopérative sont priorisés.

Sur ce point, la coopérative et l'équipe de projet du CNA maximisent leurs efforts afin de mettre en place le premier atelier/boutique dans la communauté de Wemotaci. Ce lieu deviendra l'assise de la coopérative et servira de bureau administratif. À ce jour, le lieu pressenti à Wemotaci par la coopérative n'est pas encore acquis en raison des problématiques majeures relativement au manque de bâtiments dans la communauté.

Dans un autre ordre d'idées, des travaux dans l'actualisation du répertoire des artistes et des artisans issus des trois communautés atikamekw sont amorcés. Cette démarche va permettre d'identifier les artisans qui sont toujours actifs et de connaître l'étendue de leurs spécialités. D'autres démarches ont également été entreprises notamment dans la diffusion des informations et dans l'embauche d'un coordonnateur local à Wemotaci avec l'aide de la Commission de développement des ressources humaines (CDRH) du Conseil Atikamekw de Wemotaci. Son rôle sera d'assister le coordonnateur du projet de coopérative dans la planification, l'organisation et la mise sur pied d'un atelier de production dans la communauté de Wemotaci. D'abord prévue en 2011, c'est finalement en 2012 que s'est tenue la première assemblée générale annuelle (AGA) de la coopérative. Malgré le compte-rendu du développement de la coopérative d'artisanat en 2012, une initiative intéressante a tout de même été réalisée. En collaboration avec la *Boîte Rouge vif*, une exposition a été inaugurée au printemps 2012 à la boutique Ema, située à Trois-Rivières. Cette exposition regroupe le travail d'une dizaine d'artisans atikamekw et présente des réalisations contemporaines et traditionnelles.

4.2 Analyse des résultats du volet « action » de la recherche

Les résultats du volet « action » de la recherche font partie de toutes les activités « participatives » au projet de création de la coopérative atikamekw, c'est-à-dire tout ce qui est relié à notre contribution spécifique à l'avancement du projet. Parmi ces activités, nous retrouvons les nombreuses participations à des congrès et à la rencontre « intercoop » atikamekw qui ont, pour la plupart, eu lieu entre 2009 et 2011. Par ailleurs, ces activités satellites font également partie des interventions directes qui découlent de cette recherche. En effet, l'implication participative, en tant que chercheur dans ce projet de développement, s'est matérialisée dans le travail de développement d'un plan de formation destiné à la relève (conjointement au comité de gestion du projet) ainsi qu'à la production et la réalisation de capsules audio-vidéo rendues accessibles sur plate forme Web. Ce projet de production et de réalisation de capsules vidéo a été rendu possible grâce au partenariat avec la coopérative Inter-Nations et la corporation de Développement économique Opitciwan. Le programme Initiative de Développement Coopératif du Secrétariat aux coopératives du gouvernement du Canada a contribué au financement de ce projet qui impliquait avant tout la création du site Internet Indice Humain de la Coopération Atikamekw et qui a aidé à l'initiative de production audio-vidéo de ces capsules Web. Toutes les capsules réalisées grâce à ce programme sont disponibles sur le site www.ihc-atikamekw.org ou sur le site « *YouTube* » à l'adresses suivante www.youtube.com en indiquant IHC-Atikamekw sous l'onglet de recherche.

4.2.1 Participation à la formation de la pré-coopérative

Ici, l'élaboration du programme et la planification de la journée de formation tenue en juillet 2009 se sont réalisées de concert entre chercheurs et acteurs. Outre la planification de la formation et la présentation d'information sur les concepts et de renseignements clés inclus au cadre de référence de ce mémoire, une trousse de travail a été élaborée et a été offerte aux participants. Cette trousse incluait divers documents d'information et de travail pouvant faciliter par la suite le transfert des informations découlant du projet pour les autres artisans et la population dans les communautés.

4.2.2 Participation à l'élaboration d'un plan de formation destiné à la relève

Suivant un des objectifs du projet de développement de la coopérative, un projet jeunesse visant l'intégration de ceux-ci au projet de coopérative atikamekw a été développé. L'équipe de recherche, ainsi que les responsables du développement du projet de coopérative atikamekw et la direction des services culturels du CNA avaient le désir d'intégrer un projet jeunesse ayant pour but de transmettre la culture atikamekw à la relève. Pour ce faire, nous avons élaboré un programme de formation destiné à une clientèle jeunesse atikamekw âgée entre 15 et 30 ans (Voir Appendice D). Ce projet de formation a été envisagé avant tout pour répondre aux besoins de transmission et de sauvegarde des savoir-faire traditionnels atikamekws. L'ébauche de ce plan de formation proposé regroupe la thématique des savoirs entourant le lien qui subsiste entre les Atikamekws et l'orignal. Ce projet de formation comprendrait trois volets. D'abord, la

formation serait axée sur les savoirs de base reliés à l'original, dont le code de pratique de la chasse à l'original passant par la formation sur la sécurité et le maniement d'armes à feu. Par la suite, la formation portera une attention plus particulière aux techniques de prélèvement et de confection du cuir d'original. Enfin, la formation proposera un enseignement pratique sur l'utilisation des divers dérivés du cuir d'original afin de maîtriser la fabrication de différents produits qui peuvent en découler.

Les objectifs visés par la réalisation du plan de formation destinée à la relève se manifestent à plusieurs niveaux. Les objectifs du programme rejoignent les notions de sensibilisation, de valorisation et de transmission culturelle issues des savoirs traditionnels atikamekws. Par ailleurs, ces objectifs tendent à engendrer des retombées significatives pour le développement individuel des individus d'une part, mais aussi, des retombées sociales et communautaires. L'élaboration de cette ébauche de projet de formation découle directement des axes d'orientation envisagés par la dynamique du projet de coopérative de développement socioculturel atikamekw. Notre implication à ce projet de formation vient entériner l'apport de cette recherche vers l'action et la pratique. Sur ce dossier, nous avons également établi, en collaboration avec l'équipe de projet du CNA, des liens avec la SADC du Haut-St-Maurice pour leur soutien afin de bénéficier d'une source de financement au projet de formation par l'entremise du programme *Connexion compétences* qui fait partie de la Stratégie emploi jeunesse de Services Canada. L'élaboration de ce programme de formation destiné à la relève vient, une fois de plus, consolider le rapport découlant des principes et des valeurs atikamekws en lien

avec les orientations privilégiées dans le développement social et culturel de la nation atikamekw par le projet de coopérative. Cette initiative participe de manière concrète à maintenir une dynamique sociale et culturelle vivante de culture et de traditions pour la jeunesse atikamekw dans les communautés atikamekws.

4.2.3 Production et réalisation de capsules audio-vidéo

Ce projet découle d'une volonté de l'équipe de recherche pour ajouter une contribution au volet « action » et pour appuyer l'accessibilité des résultats de ce projet de recherche. Contrairement à l'intention première de produire des documents audio-vidéo décrits au projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw dans le volet *plan de transfert de l'information* (voir fiche de projet en section 1 - Appendice A), ce projet de capsules audio-vidéo provient de l'initiative et du financement relié au projet d'IHC-Atikamekw, une plate forme Web consacrée à la diffusion, à la valorisation et à la sensibilisation des valeurs coopératives atikamekws. IHC-Atikamekw, Indice humain de la coopération atikamekw, est un projet initié en collaboration avec la coopérative Inter-Nations et la corporation de développement économique Opitciwan (DEO). À l'hiver 2010, la rencontre effectuée avec un intervenant de développement d'IHC-Atikamkew nous a permis de produire et de réaliser une dizaine de capsules audio-vidéo destinées à la plate-forme Web. Au total 11 capsules audio-vidéo ont été réalisées au printemps 2010 couvrant plusieurs thématiques et sujets issus du dynamisme coopératif atikamekw. Parmi ces capsules, un intérêt

particulier pour le développement de la coopérative d'artisanat atikamekw a permis de concevoir 8 capsules audio-vidéo pouvant servir d'outils de sensibilisation et d'information au projet.

Les activités réalisées avant et pendant la production et la réalisation de ce projet ont permis de faire la rencontre de plusieurs artistes, artisans et intervenants socioculturels et économiques provenant de la communauté d'Obedjiwan principalement. De plus, ce projet amène une solution inattendue au problème découlant du plan de communication et du volet transfert de l'information relatif au projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw soulevé lors de la rencontre du comité ministériel à l'automne 2009. Suivant les réflexions apportées face à cette problématique, ce projet, en partenariat avec la coopérative Inter-Nations et le Développement Économique Opitciwan (DEO), nous offrait la possibilité de contribuer au projet de coopérative de développement socioculturel atikamekw. Ce volet participatif au projet de recherche par la réalisation de ces capsules nous a permis de joindre à la fois, des informations théoriques présentées dans ce mémoire et des données recueillies sur le terrain. Ces capsules audio-vidéos permettent à l'apport des résultats de ce mémoire présenté de manière originale, car elles sont le reflet concret des échanges et des rencontres sur le terrain avec des intervenants au projet de coopérative, des artisans et des artistes atikamekws et témoignent également de la dynamique intergénérationnelle existante dans la valorisation et la transmission de l'artisanat atikamekw. Cet apport ajoute une touche innovante au processus et aux résultats de cette recherche et contribue

tout autant, dans ses visées, au projet de coopérative de développement socioculturel et économique. En somme, ce projet illustre l'intérêt pour la recherche-action, c'est-à-dire une collaboration entre chercheur et acteurs/praticiens. Voici une brève description des capsules audio-vidéo produites et réalisées dans le cadre du volet action de la recherche et disponibles sur le site Indice humain de la coopération atikamekw . Vous trouverez en Appendice E, la description détaillée des capsules.

La culture atikamekw à Obedjiwan (Durée : 6 minutes)

Description : Portrait de la communauté atikamekw d'Obedjiwan : sa population, sa culture, son dynamisme et ses aspirations futures. *Réalisation* : Karine Awashish

Arts et artisanat atikamekw : Première partie (Durée : 3 minutes)

Description : Présentation des fondements de l'artisanat atikamekw. Présentation de l'histoire du couple aîné provenant d'Obedjiwan, les Chachai. Ils nous racontent leur vécu en lien avec leurs travaux artisanaux atikamekws. *Réalisation* : Karine Awashish

Arts et artisanat atikamekw: Deuxième partie (Durée : 3 minutes)

Description : Présentation des arts et de l'artisanat atikamekw: ses origines, sa richesse culturelle du fait de son patrimoine matériel et immatériel à travers ses objets. Lien avec les valeurs de la culture atikamekw et son développement social et économique avec la création d'une coopérative d'artisanat. *Réalisation* : Karine Awashish

Le développement socioculturel et économique d'une coopérative d'artisanat atikamekw. (Durée : 5 minutes)

Description : Présentation du projet de coopérative de développement économique et socioculturel atikamekw. Yvon Dubé, coordonnateur du projet, nous résume le processus de démarrage de la coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw créée au printemps 2010. Il dresse également un portrait des objectifs du projet, du potentiel et des retombées envisagées par la création de cette coopérative créée pour et par les artistes et artisans atikamekws. *Réalisation* : Karine Awashish

La jeunesse atikamekw : l'espoir de la relève d'Obedjiwan (Durée : 3 minutes)

Description : Présentation de l'école secondaire Mikisiw et de la jeunesse atikamekw d'Opiticiwan. Introduction au cours d'artisanat de l'école Mikisiw par l'enseignant en art traditionnel, Jean-Guy Chachai. Il nous explique ses aspirations, son travail et son partage du savoir-faire atikamekw auprès des jeunes. *Réalisation* : Karine Awashish

Rencontre coopitciwan 27-28 avril 2010 (Durée : 8 minutes)

Description : Compte-rendu des Journées coop tenues à Opitciwan.

Réalisation : Karine Awashish

Portrait d'une artiste en émergence : Éruoma Awashish (Durée : 4 minutes)

Description : Présentation de l'artiste, son lien avec la culture atikamekw, ses inspirations, son travail et ses réalisations. Réalisation : Karine Awashish

Portrait d'un artiste établi : Raymond Weizineau (Durée : 4 minutes)

Description : Présentation de l'artiste, son lien avec la culture atikamekw, ses sources d'inspiration, son travail et ses réalisations. Réalisation : Karine Awashish

Ce projet de production audio-vidéo permet de démontrer également le dynamisme d'autres initiatives de succès engendrées par le mouvement coopératif atikamekw. Dans ces capsules, nous avons également fait la présentation de la coopérative Inter-Nations. Cette entreprise est destinée aux travaux de la forêt et elle est maintenant bien implantée à Obedjiwan. L'initiative de développement du projet IHC-Atikamekw vient témoigner de la volonté et du dynamisme réel du développement coopératif en milieu atikamekw.

4.2.4 Rencontre «intercoop» à Obedjiwan (27-28 avril 2010).

Une initiative amorcée par la coopérative Inter-Nations d'Obedjiwan au printemps 2010 a permis la rencontre d'intervenants des milieux coopératifs atikamekws. Cet événement est le premier du genre à avoir été tenu en territoire atikamekw. Acteurs socioéconomiques, chercheurs, intervenants du mouvement coopératif et membres de coopératives ont partagé et échangé sur leur expérience et ont ainsi pu enrichir leurs liens entre coopérants. Nous vous invitons à visionner le compte-rendu vidéo que nous

avons réalisé intitulé *Rencontre coopitciwan 27-28 avril 2010* sur le site IHC-Atikamekw.org dans l'onglet vidéo.

4.2.5 Participation aux congrès (2009-2011)

Ce point résume toutes les communications réalisées entre 2009 et 2011, des activités reliées au transfert de connaissances et à la diffusion de la recherche. Ces communications ont porté notamment sur les résultats continus découlant du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw, mais également sur le processus de recherche en général. Vous trouverez ci-après un descriptif de toutes les communications effectuées :

AWASHISH, Karine, DUBÉ, Yvon & Éric LORD, « Projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw » Projet issu des laboratoires ruraux, financé par le MAMROT ; kiosque d'informations réalisé dans le cadre du congrès de la ruralité ; Centre des congrès de Québec, du 9 au 11 octobre 2009.

AWASHISH, Karine et Marie LEQUIN, « Processus de création d'une coopérative d'artisanat atikamekw » ; projet de mémoire à la maîtrise en loisir, culture et tourisme. UQTR ; communication présentée dans le cadre du congrès du CASC (Centre canadien d'économie sociale), lequel s'inscrivait dans les activités du Congrès 2010 de l'ACFAS ; Université Concordia, Montréal, du 1^{er} au 4 juin 2010.

AWASHISH, Karine et Marie LEQUIN, « Processus de création d'une coopérative d'artisanat » ; projet de mémoire à la maîtrise en loisir, culture et tourisme. UQTR ; communication présentée dans le cadre du congrès du CIRIEC, lequel s'inscrivait dans les activités du Congrès 2011 de Recherche en Économie Sociale ; Centre de Congrès de Valladolid, Espagne, du 6 au 8 avril 2011.

AWASHISH, Karine et Yvon Dubé « Processus de création d'une coopérative d'artisanat atikamekw » ; projet de mémoire à la maîtrise en loisir, culture et tourisme. UQTR ; communication présentée dans le cadre du colloque du CIERA (Centre interuniversitaire de recherche et d'études autochtones) ; Université Laval à Québec, 14 et 15 avril 2011

AWASHISH, Karine et Marie LEQUIN, « Processus de création d'une coopérative d'artisanat atikamekw » ; projet de mémoire à la maîtrise en loisir, culture et tourisme. UQTR ; communication présentée dans le cadre du congrès de l'ACFAS, lequel s'inscrivait dans les activités du Congrès 2011 des Sciences Humaines ; Université de Sherbrooke, 9 mai au 13 mai 2011.

4.3 Synthèse des résultats de la recherche

Les étapes de création et de démarrage démontrées par le cadre conceptuel prévoyaient plusieurs activités de développement réparties sur 7 étapes. Dans notre contexte, l'assemblée générale de fondation de la coopérative, tenue en juillet 2010, était l'aboutissement à la création et au démarrage de la coopérative et marquait ainsi la fin de la collecte de données de cette recherche. Toutefois, les étapes 4, 5 et 6 de la création au démarrage de la coopérative proposé par le cadre de référence n'ont pas été réalisées à l'intérieur de cette période. En d'autres mots, des étapes ont été sautées ou plus simplement, elles ont été reportées. Toutefois, malgré le fait que la tenue de l'assemblée de fondation avait eu lieu en juillet 2010, nous avons tout de même gardé un œil sur la conduite du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Étant donné que l'étude s'est conclue par l'assemblée de fondation de la coopérative, nous tenions tout de même, dans ce mémoire, à inclure des données sommaires sur l'état d'avancement du projet de coopérative de développement socioculturel atikamekw d'août 2010 à octobre 2012 décrit à la section 4.1.4. Cette portion ajoutera corps aux réflexions et aux discussions du projet de développement de

la coopérative dans le volet recherche. Ces données suivantes ont été rendues accessibles par l'équipe de projet du CNA.

Le projet de coopérative de développement socioculturel et économique, échelonné sur 5 ans et qui couvre plusieurs axes de développement, nous confirme l'entendue des activités de ce développement et des multiples particularités qui l'influent. L'échéancier prévu à cette étude devait s'étendre sur une période bien déterminée. Dans ce cas-ci, nous devions suivre un cadre de temps limité qui engloberait principalement le processus de création de la coopérative. Les retards et certaines contraintes encourues par le processus de développement de la coopérative en 2009 et 2010 nous ont obligé à rendre dans ce mémoire, toutes les activités comprises dans les résultats de ce chapitre incluses dans cette période. Cette dynamique sous-tend que le contexte dans lequel s'inscrit un projet de développement comme celui de créer une coopérative en milieu atikamekw peut être est défini et influencé par plusieurs facteurs contraignants. Nous tenterons d'expliquer ce phénomène au chapitre d'interprétation et de discussion des résultats. Toutefois, cette recherche participative aura permis d'agir et d'apporter des outils supplémentaires de reconnaissance et de compréhension pour ce développement. Ceci pourra contribuer à une retombée positive du projet de développement de la coopérative.

Chapitre 5 - Interprétation des résultats et discussion

La description et l'analyse des résultats du développement de la coopérative atikamekw viennent maintenant favoriser l'interprétation et des réflexions assujetties aux multiples composantes qui ont suscité la dynamique de ce projet de développement amorcée par le Conseil de la Nation Atikamekw. L'appui financier des mesures aux laboratoires ruraux initié par le ministère aux Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a sans doute contribué aux avancées de ce projet de coopérative pour les artisans atikamekws. À la lumière de ces résultats, il devient plus facile de dégager des réponses relativement à l'objectif de recherche qui a guidé la démarche de ce projet de recherche se formulant ainsi : Analyser le processus de création d'une coopérative de développement socioculturel et économique en milieu atikamekw et voir comment ce type d'entreprise collective peut devenir un modèle de développement local viable. Par la méthodologie utilisée dans cette recherche et les moyens utilisés pour arriver à cerner et à comprendre ce phénomène de développement, nous avons privilégié des objectifs afin d'arriver à illustrer au mieux toutes les conditions dans lesquelles s'inscrit le modèle de développement privilégié dans ce contexte. Ainsi, l'objectif de recherche sous-tend des questions telles que : 1) Quels sont les mécanismes et les contraintes reliés au processus d'implantation d'une coopérative en milieu atikamekw ? 2) En quoi et comment la création d'une coopérative culturelle s'insère-t-elle dans une démarche de développement local et d'économie sociale ? Au bout du compte, il s'agit de déterminer si cette étude permet de proposer un cadre de transfert du processus de création d'une coopérative d'artisanat à d'autres communautés autochtones.

5.1 Retour sur les principales composantes de la recherche

Le développement de la coopérative des arts Nehirowisiw s'est effectué suivant un processus qui devenait le cœur du projet de développement amorcé par le CNA. Malgré cela, ce processus qui comprenait plusieurs activités présentées au chapitre 4 s'est effectué en relation avec plusieurs éléments qui ont influencé et déterminé le contexte dans lequel ce développement se évolue. Pour mieux interpréter la dynamique de ce développement, il devient alors important de retenir que le cadre conceptuel présenté au chapitre 2 concerne les principales étapes et composantes adaptées au développement de la coopérative atikamekw.

5.2 Synthèse du processus d'implantation de la coopérative

Le point suivant vient rendre compte plus précisément du point d'ancrage de la dynamique du projet de développement atikamekw venant ainsi répondre à l'objectif général de la recherche (p.35). Le processus d'implantation de la coopérative comprenait toutes les étapes et les activités reliées à sa création ainsi qu'à son démarrage, et ce, à partir de son amorce au printemps 2008 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale qui a eu lieu en juillet 2010. Dans le cadre de la recherche, il s'agit du cœur, c'est-à-dire du fondement de la dynamique reliée au projet de développement de coopérative. Dans le projet de développement initié par le CNA, il s'agissait de l'axe d'orientation principal faisant partie des grandes phases de développement du projet dans l'ensemble.

5.2.1 Les étapes de création et de démarrage de la coopérative en fonction de ses principaux types d'activités

Concernant le déroulement de l'implantation du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw, nous avons identifié 5 principaux groupes d'activité. Ces groupes d'activité reprennent le portrait des réalisations effectuées dans le processus de création et des initiatives de démarrage de la coopérative des arts atikamekws.

5.2.1.1 Les activités d'informations. Les activités d'information suivent le plan de communication élaboré à l'amorce du projet en 2008. Elles rassemblent toutes les stratégies utilisées, les clientèles cibles ainsi que les modes de communication privilégiés pour la diffusion et le suivi des informations dérivant du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw. Le bilan des activités d'information effectuées en 2008 et en 2009 nous renseigne que les efforts déployés n'ont pas été réalisés en fonction de l'établissement de priorités claires. Le plan de communication élaboré en 2008 suggérait une trop grande étendue d'action de communication et de clientèles ciblées. Il aurait été utile de mieux cadrer les activités d'information de façon à les adapter au processus de développement du projet de coopérative. Dans le projet de laboratoire rural, un des axes déterminants du projet était de développer l'entrepreneuriat collectif. Donc, la première phase de création d'une coopérative définie est de faire émerger le mouvement coopératif en identifiant le

problème à résoudre, en définissant le besoin commun à combler et en réunissant le groupe d'intérêt (Bridault, 1999). Lors de l'élaboration du projet, les intervenants ont clairement identifié les problématiques découlant du secteur de l'artisanat et des besoins exprimés par les artisans. Toutefois, dans ce cas-ci, les premières activités d'information ont plutôt été axées sur la présentation du projet découlant du laboratoire rural et non sur la création de la coopérative pouvant apporter la solution aux problématiques découlant du secteur de l'artisanat. Suite à ce constat, il nous apparaît plus qu'évident que le risque de confusion peut être accru, ce qui explique en partie le nombre minime de participation des artisans lors des tournées d'information effectuées. D'ailleurs, le nom du projet *Projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw* n'identifie pas clairement à qui peut s'adresser ce projet, car il est vague et couvre des dimensions trop larges.

5.2.1.2 Les activités de concertation et de mobilisation. Suite aux activités reliées au plan de communication, une démarche de mobilisation et de concertation plus accentuée a été tentée. Il était essentiel pour le projet de rejoindre particulièrement les artisans atikamekws, car l'étape phare à la création de la coopérative est de réunir assez d'artisans afin de constituer un groupe pouvant former une pré-coopérative. Suivant les diverses activités de mobilisation et de concertation avec des artisans impliqués au développement de la coopérative, l'instauration d'un comité provisoire de la coopérative (la pré-coopérative) a permis de déployer et de concrétiser les démarches de création au niveau légal et opératoire. Conformément aux délais de réalisation et des objectifs de la

phase de développement de la coopérative, les étapes subséquentes permettant sa création officielle et son démarrage s'accompagnent et se réalisent en fonction des autres étapes bien définies. Dans une perspective de développement d'une entreprise coopérative, ces étapes se sont effectuées suivant un fil conducteur suivant les trois grandes phases de mise en place d'une coopérative soutenue par l'agent de développement coopératif du CDR. Parmi ces phases qui suivent le processus d'implantation d'une coopérative, la dynamique qu'on a observée nous a permis d'identifier deux types d'activité anticipées, soit les activités de formation de la pré-coopérative ainsi que les activités de démarrage de la coopérative (planification et coordination légale et opérationnelle).

5.2.1.3 Les activités de formation. Les activités reliées au segment *formation* dans l'implantation de la coopérative regroupent toutes les démarches et toutes les réalisations d'activités formatives destinées au comité provisoire, c'est-à-dire aux membres artisans atikamekws de la pré-coopérative. Ces formations se résumaient à initier les participants au développement coopératif et informer les membres du comité provisoire de la coopérative au processus de création de la coopérative ainsi qu'à son mode de fonctionnement de base.

5.2.1.4 Les activités de développement. Toutes les activités de développement sous-tendent toutes les démarches réalisées concernant la planification opérationnelle des intervenants impliqués au processus ainsi que sur tous les suivis consultatifs engendrés

vers la constitution légale de la coopérative. Ces activités incluaient également l'analyse et la mise en application des recommandations des études de recensement, de marché et de faisabilité du secteur d'activité de l'artisanat atikamekw. Selon la période d'observation prescrite par le cadre de la recherche, le processus de développement de la coopérative englobait les activités effectuées entre la création de la pré-coopérative, de sa formation, de son développement (planification et coordination) jusqu'à la tenue en février 2010 de l'assemblée de constitution légale de la coopérative. Entre la constitution légale (assemblée d'organisation) en février 2010 et l'assemblée de fondation de la coopérative en juillet 2010, aucune autre activité de démarrage n'a été complétée. Le cadre de référence du développement d'une coopérative stipule que plusieurs étapes sont incluses entre ces deux événements. Dans ce cas-ci, l'étude de viabilité, le mode de financement, le démarrage et la mise en opération de la coopérative ont été suivis et ont été réalisés suite à l'assemblée générale de fondation, c'est-à-dire en 2011 et 2012.

5.2.1.5 Les activités « participatives ». Ce dernier point fait état de toutes les activités satellites du processus d'implantation de la coopérative entre 2008 et 2011 qui s'inscrivait dans les axes d'orientation du projet de développement social, culturel et économique guidé par le CNA et ses partenaires. Ces activités « satellites » ont grandement contribué à l'apport participatif de ce projet de recherche dont la démarche de production et de réalisation des capsules audio-vidéo diffusées la plate-forme Web IHC-Atikamekw (Indice humain de la coopération atikamekw) a été le plus important.

Cette activité cadrerait très bien dans l'axe d'orientation *Transfert des connaissances* du projet facilitant ainsi la diffusion d'information et de mobilisation au projet de développement de la coopérative. De plus, les participations aux divers congrès entre 2009 et 2011 et la rencontre « intercoop » effectuée à Obedjiwan au printemps 2010 ajoutent à ce volet en permettant l'échange et le partage des connaissances reliées à ce mouvement coopératif. Enfin, ces activités satellites englobent aussi les travaux faits lors de l'élaboration d'une ébauche de plan de formation destiné à une relève d'artisans atikamekws. Cette ébauche se combinait à une des orientations du laboratoire rural concernant la formation de la relève au travail artisanal atikamekw. Cette formation avait pour retombées souhaitées de transmettre et de valoriser les savoir-faire traditionnels, d'encourager l'émergence d'une nouvelle génération d'artisans atikamekws et de soutenir l'insertion sociale des jeunes atikamekws en stimulant leur développement personnel et professionnel dans ce secteur d'activité.

Dans l'ensemble, ces segments d'activité regroupent davantage les phases de réalisation du projet de développement social, culturel et économique dont l'approche rejoint la vision de développement promue par le Conseil de la Nation Atikamekw. Les tenants et les aboutissants de l'implantation de la coopérative d'artisanat atikamekw deviennent un élément phare dans la valorisation d'un modèle de développement social, culturel et économique rejoignant les principes et les valeurs de l'économie sociale. Malgré les dispositions et les délais engendrés par la création de la coopérative atikamekw, cette approche de développement confirme son adaptabilité en contexte

autochtone. Cette approche favorise non seulement le développement des capacités individuelles et collectives des artisans atikamekw, mais surtout, elle contribue implicitement et, à son rythme, au renforcement entrepreneurial des communautés atikamekw. Comme l'avancent les conclusions de l'étude du Groupe de travail sur les coopératives autochtones réalisée en 2001, le modèle coopératif autochtone agit comme une école de processus de gestion et un processus décisionnel visant la démocratie et l'autonomie dans l'administration d'entreprise. L'implication des artisans et des intervenants de développement dans le processus de création de la coopérative vient démontrer en grande partie de cette dynamique. Les phases regroupant les activités présentées à ce point renvoient vers une démarche volontaire et collective des artisans atikamekw.

5.2.2 Les dispositions et les délais d'implantation

Le processus de création d'une coopérative suit un ensemble d'étapes et de dispositions à prendre vers l'implantation et la mise en opération de l'entreprise. Selon les démarches privilégiées, l'implantation d'une coopérative est guidée par une succession d'étapes précisées par le Secrétariat aux coopératives et définies par Bridault (chapitre 2). Dans ces étapes, il n'y a pas de cadre ou d'échelle fixe qui détermine formellement des délais de réalisation à respecter. Ici, il s'agit de veiller aux règles régies par la loi sur les coopératives et qui prescrit des délais dans les formalités dictées par la constitution et les règles internes d'opération de la coopérative. De plus, dans le cadre du projet de développement promu par le CNA et financé par le MAMROT, la

création de la coopérative s'intégrait dans un cadre d'activité et d'échéanciers clairs élaborés à l'amorce du projet en 2008. Étant donné les délais de réalisation des grands axes de développement du projet, échelonnés sur 5 ans, il devenait critique, pour la bonne poursuite du projet, de retarder certaines étapes de réalisation et l'atteinte de certains objectifs.

Selon le Secrétariat aux coopératives, le processus d'implantation d'une coopérative requiert trois grandes phases réparties en plusieurs étapes. Le processus d'implantation de la coopérative d'artisanat atikamekw s'est inscrit dans cette démarche grâce au soutien de l'agent du CDRMCQ. Sans suivre un tracé parfait, l'implantation de la coopérative d'artisanat a suivi un parcours bien propre aux particularités et aux spécificités caractérisant le contexte de développement qui s'élevait ici à une échelle régionale. Des contraintes de géographie, de temps, de ressources et de capacité sont venues influencer et modifier le fil conducteur du processus d'implantation de la coopérative atikamekw. Suivant les étapes de la démarche d'implantation d'une coopérative, certaines activités de coordination de la pré-coopérative n'ont pu être réalisées, notamment l'activité qui propose la réalisation d'une étude de viabilité. D'ailleurs, étant donné le délai de 6 mois prescrit entre la constitution légale de la coopérative et la tenue de l'assemblée générale d'organisation, la planification et la coordination de l'assemblée se sont effectuées de façon précipitée. Sur ce point, plusieurs éléments essentiels au pré-démarrage de la coopérative n'ont pas été effectués à cette étape. En conséquence, l'assemblée générale d'organisation n'a pas permis de

mobiliser une forte proportion d'artisans atikamekws. Également, plusieurs tâches privilégiées avant la tenue de l'assemblée ont été reportées et ajoutées au mandat du Conseil d'administration de la coopérative élu lors de l'assemblée tenue en juillet 2010.

Ce qui inquiète dans ce constat, c'est que l'accumulation de tâches à réaliser pour le CA de la coopérative peut s'avérer une énorme contrainte dans la mise en opération des activités de la coopérative, dans la production et dans la commercialisation des produits d'artisanat. Ces activités doivent, en plus, se conjuguer avec les autres axes de développement du projet initié par le CNA suivant la création de la coopérative. Parmi ces axes, nous retrouvons le développement de produits innovants haut de gamme, l'étude ainsi que le test de marché de celui-ci. À cette étape, il devient évident que les grandes orientations du projet de développement initié par le CNA, bien que louables, viennent peser sur la mission première ainsi que sur les fonctions de base de la coopérative, car elles impliquent un très vaste éventail d'activités et exigent une gestion complexe et une disponibilité en ressources davantage accrue.

5.2.3 La structure de la coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw

La coopérative de solidarité des arts Nehirowisiw est l'aboutissement du processus de création de la coopérative d'artisanat atikamekw. Suivant les étapes du démarrage et des activités impliquant tous les intervenants et les acteurs dans le processus, les éléments caractérisant le projet de développement de la coopérative viennent préciser plusieurs aspects. Sur ce point, le *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale* nous

propose des éléments de réflexion assujettis à ce type d'entreprise. Ici, la forme coopérative dénote plusieurs éléments déterminants du caractère social de l'entreprise d'artisanat atikamekw.

Le statut juridique de l'entreprise. En ce qui concerne le statut juridique, les coopératives sont régies par la loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2), administrées par la Direction des coopératives du ministère du Développement économique et régional. Guidées dans leurs actions par les valeurs et principes propres à l'identité coopérative, les coopératives se définissent davantage par leur mode de propriété et d'organisation fondés surtout sur l'usage. La capacité des coopératives à émettre du capital social est un élément tout aussi intéressant. Sur ce fait, la prise en compte de la contribution économique de la coopérative peut certainement contribuer à l'émergence d'un mouvement coopératif dans les communautés atikamekws. La constitution de la Coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw devient une action de plus dans la dynamique de ce mouvement chez les Atikamekws.

Les approches de développement. La coopérative des arts Nehirowisiw se divise en trois principales approches de développement. La première étant l'approche sectorielle, elle se caractérise par le développement d'activités et de services reliés au secteur de l'artisanat atikamekw. La deuxième suggère une approche axée sur le territoire. Cette stratégie vise davantage une dimension géographique. Ici, il s'agit de combler des besoins locaux en biens et en services contribuant au développement des ressources dans

le secteur d'activité de l'artisanat. Au final, la troisième approche, une des plus importantes, s'oriente davantage vers l'individu ou le groupe d'individus. Par cette approche, la coopérative des arts Nehirowisiw veut avant tout contribuer à la création d'emplois dans le secteur de l'artisanat. Ce dernier aspect contribue à l'amélioration de la condition de vie en offrant des biens et des services qui correspondent aux besoins des membres.

La mission. La mission première de la coopérative des arts Nehirowisiw est de soutenir le secteur de l'artisanat atikamekw dans la production et dans la commercialisation des produits issus des savoir-faire traditionnels atikamekws. En passant par des objectifs de création d'emplois, de contribution à l'émergence de l'entrepreneuriat collectif, de mise en valeur des traditions et des valeurs culturelles atikamekws, la coopérative des arts Nehirowisiw s'appuie sur un modèle d'entreprise qui a fait ses preuves dans plusieurs communautés autochtones et inuites partout au Canada. La finalité du projet de coopérative des arts Nehirowisiw rallie véritablement l'économique et le social, car dans ce contexte-ci, l'un ne peut pas aller sans l'autre.

L'utilité sociale. Le développement de la coopérative des arts Nehirowisiw vient répondre à des besoins exprimés depuis déjà longtemps. Les artisans et les intervenants économiques travaillant dans le secteur de l'artisanat atikamekw ont manifesté et manifestent encore aujourd'hui des besoins pour développer et appuyer ce secteur. De

plus, ce développement pourrait davantage favoriser la reconnaissance et la valorisation culturelle de ce domaine important pour la culture atikamekw.

La mobilisation sociale. Les artisans et les acteurs impliqués dans le processus d'implantation de la coopérative sont conscients des retombées significatives auxquelles peut contribuer ce projet de développement. En effet, l'impact économique et social peut s'avérer énorme. La mobilisation et le travail des membres impliqués doit s'effectuer de manière continue et constante. Il y va de la réussite et de la viabilité à long terme de l'entreprise. D'ailleurs, la mobilisation demeure une composante cruciale pour la coopérative, car c'est celle-ci contribuera à la reconnaissance de la coopérative pour tous les artisans atikamekws. Pour y arriver, une des clés de succès dans la mobilisation sociale des communautés réside dans le « leadership » des individus. Un réel « leadership » contribuera au renforcement et à l'avancement des projets d'ampleur. Même un projet de création de coopérative passe avant tout par l'assurance d'un vrai leadership. De bons leaders arrivent à mener à bien le développement de projets à caractères sociaux, culturels et économiques en s'appuyant surtout et indéniablement sur la participation des parties prenantes. La compétence, le charisme, la capacité d'écoute et de communication sont des qualités nécessaires pour assurer un bon leadership. Les Premières Nations comptent peu ou pas de leader dans les domaines de développement préconisés et nécessaires à l'autodétermination des populations autochtones. Cet aspect démontre la nécessité de contribuer et de favoriser l'émergence des leaders autochtones pour l'avenir des communautés et pour l'épanouissement des générations futures.

Le partenariat. Le partenariat dans un mouvement coopératif est essentiel. L'engouement partenarial entre la coopérative ainsi que les diverses organisations politiques, éducationnelles, culturelles et coopératives est bien palpable. La reconnaissance du projet par les intervenants politiques, sociaux et culturels atikamekw est aussi très présente.

Les impacts directs et indirects du projet sur le milieu. À la base, la dimension culturelle et identitaire du projet ainsi que les nombreux acteurs engagés dans ce processus ont facilité sa reconnaissance par l'ensemble de la communauté d'artisans atikamekws. La notion de développement réfère avant tout, dans sa finalité, à une croissance économique (Mendell, 2002). Mais de façon générale, la notion de développement selon Ninacs (2002) suggère « une transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire ». Sur ce point, la démarche entreprise visait des retombées économiques et sociales afin de permettre une meilleure qualité de vie en créant des emplois adaptés. Par ailleurs, l'implantation de la coopérative s'insère également dans un contexte de « mise en valeur harmonieuse des ressources humaines, naturelles et matérielles d'un milieu, et ce, dans le respect de l'éthique, de l'esthétique, de l'environnement et des réalités ou des éléments qui font l'originalité et la richesse du milieu concerné » (Breton, 1997, p.19). Dans cette perspective, cette définition vient rejoindre l'idée de développement en contexte autochtone que voulait promouvoir le CNA dans son projet de coopérative. Le concept d'affirmation identitaire et culturelle

devient un élément de retombée importante, car, dans ce cas-ci, le développement de la coopérative de solidarité des arts Nehirowisiw trouve son essence dans la richesse et dans l'originalité de sa culture.

5.3 Caractéristiques de l'économie sociale applicables au cas à l'étude

Ce point regroupe tous les éléments qui forment les principales composantes du modèle de développement de la coopérative. Les fondements de l'économie sociale sous-tendent la mission même de la coopérative, surtout dans un contexte de développement local comme celui des communautés atikamekws. Le bien commun, l'autonomie de gestion, la démocratie, la primauté de la personne et la participation sont des éléments importants et déterminants dans le cheminement de développement socioculturel et économique des Atikamekws à travers l'implantation de la coopérative d'artisanat. De plus, les notions de participation, de prise en charge et de responsabilité individuelle et collective caractérisent des valeurs très valorisées et prévalent dans les discours des acteurs de développement issus des Premières Nations. À cette ère mondiale, où l'économie prend davantage de place dans le développement collectif des sociétés, les Atikamekws doivent évoluer en ce sens, en misant sur une démarche qui comprend cet aspect, tout en conservant les particularités propres à leur culture. Par conséquent, l'économie sociale répond non seulement au besoin économique des communautés, mais elle intègre aussi de manière fondamentale le capital humain et social, ce qui représente le cœur même de ce modèle économique. Selon le Guide d'analyse des entreprises en économie sociale, voici les particularités et les qualités qui

viennent valider l'implication de la coopérative des arts Nehirowisiw vers un développement social, culturel et économique dans les communautés atikamekws.

Le bien commun. Le bien commun est un concept très primé dans la culture des Premières Nations, notamment chez les Atikamekws, car elle est une valeur qui a modelé leur mode de fonctionnement au sein de la famille, du clan ou du groupe (Audy & Lemay, 2009). D'ailleurs, la conception entourant l'idée de propriété individuelle est une notion relativement nouvelle chez les autochtones. Dès lors, les collectivités et les sociétés autochtones ont toujours eu beaucoup de difficulté à percevoir l'image d'une richesse appartenant à un seul ou à quelques individus (Morris, n.d.). Traditionnellement, les Atikamekws dépendaient du clan pour assurer leur survie. Les gains issus de la chasse ou de la pêche par les chasseurs d'un clan profitaient à l'ensemble du groupe. Aujourd'hui, l'occidentalisation, accompagnée par le capitalisme, a pris davantage de place dans la vie des sociétés et des individus. Plusieurs autochtones ont connu du succès en affaires et sont devenus des gens très prospères. Pour beaucoup, cet aspect occasionne un non-sens dans la mesure où une forte majorité de personnes vivant en communauté font face à de graves problématiques économiques et sociales. La valeur de bien commun dans l'économie sociale, inclus dans les fondements du modèle coopératif, reprend et contribue à un équilibre économique et social. Les retombées de la coopérative artistique peuvent favoriser une rentabilité sociale largement plus forte, permettant ainsi d'accroître le bien commun des communautés.

L'autonomie de gestion. Une des valeurs fondamentales de l'économie sociale concerne l'autonomie de gestion. Il est vrai que l'entreprise coopérative est une organisation indépendante de l'État ou, dans les communautés atikamekws, des conseils de bande. Cet aspect est un élément fondamental vers la prise en charge des individus des communautés atikamekws. Dans le cas de la coopérative artistique, les artisans ont exprimé le souci de mieux comprendre et de surtout connaître l'implication réelle du CNA et des conseils de bande dans l'implantation de la coopérative. Le concept d'autonomie de gestion regroupe plusieurs facteurs déterminants dans une démarche d'autonomie individuelle et collective. Aussi, cette conception contribue décidément au renforcement des groupes d'individus dans les communautés.

La démocratie. La notion de démocratie est un élément nécessaire à la vie communautaire. Dans les communautés autochtones, la loi sur les Indiens a instauré une nouvelle dynamique démocratique dans les villages. Cette loi dictait la façon de procéder concernant la structure démocratique à adopter dans les réserves. Dès lors, ce mode de fonctionnement a modifié les perceptions et les mœurs entourant la démocratie traditionnelle des Atikamekws. Cette nouvelle façon de faire a été maintes fois critiquée. Encore aujourd'hui, beaucoup de personnes se désintéressent complètement de la vie démocratique de leur communauté. Cette valeur en économie sociale propose davantage une façon de fonctionner en accord avec l'ensemble du groupe, elle fait partie intégrante de la vie associative de l'entreprise coopérative ou de l'organisme d'économie sociale. Pour la coopérative, la forme démocratique reliée au fonctionnement de l'organisation

interne englobe et récupère tous les points de vue, les valeurs et les aspirations de l'ensemble des membres de la coopérative. Grâce à cette valeur, elle permet de rassembler les membres afin de créer un sentiment d'appartenance commun à la mission de la coopérative. Cette dynamique conduit à une forme d'égalité pour l'ensemble des membres en attribuant une juste répartition des pouvoirs et des profits engendrés par l'entreprise. Encore une fois, pour y arriver, elle doit se manifester par la gouvernance et l'appui d'individus ayant les qualités de bons meneurs. Ce dernier aspect est un élément essentiel à la bonne marche démocratique au sein du collectif contribuant ainsi à la poursuite de l'atteinte des objectifs de rentabilité économique et sociale de la coopérative.

La primauté de la personne. Ce principe en économie sociale est la base même du développement de la coopérative artistique atikamekw. Dans ses fonctions premières, la coopérative contribue à soutenir les artisans dans la commercialisation de leurs produits, à appuyer le développement de la main d'œuvre dans ce secteur et à valoriser le travail des artisans issus du savoir-faire traditionnel atikamekw. De plus, la primauté de la personne et des collectivités est au centre des retombées souhaitées pour le développement social, culturel et économique en milieu atikamekw.

La participation. La participation des membres de la coopérative artistique constitue la pierre angulaire de l'implantation et de la viabilité de l'entreprise. Non seulement elle suggère une façon de faire peu habituelle dans les communautés, mais elle implique

également une démarche misant sur la responsabilisation individuelle et collective de la coopérative. Ce principe en économie sociale suggère une prise en charge du renforcement des capacités entrepreneuriales, mais aussi, il propose une dynamique de l'amélioration des conditions sociales, culturelles et économiques des communautés. Ce dernier élément caractérisant les principes fondamentaux de l'économie sociale est une valeur importante, car elle devient l'assise du processus d'autodétermination des communautés atikamekw.

5.4 Mécanisme et limites de la mise sur pied de la coopérative

Dans tout projet, il y a toujours des scénarios différents dans la démarche même si au départ tous les éléments au processus sont contrôlés. Il arrive parfois que le mécanisme de fonctionnement diffère et que plusieurs facteurs externes ou internes au projet viennent influencer positivement ou négativement le développement ou la conduite du projet. Le projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw est grand et complexe. Ce projet couvre une multitude d'éléments qui viennent influer sur l'ensemble de la dynamique du processus d'implantation de la coopérative d'artisanat. Le mécanisme de création et de mise en marche de la coopérative d'artisanat comprend bien des retombées significatives pour le développement dans le secteur ainsi que pour la communauté, mais elle comporte également ses limites. Ces éléments définis viennent répondre à la question spécifique de la recherche (p.35) qui concerne les mécanismes et les contraintes reliés au processus

d'implantation de la coopérative. Ainsi, ces composantes traitent des aspects qui viennent agir dans l'environnement direct et indirect dans lequel gravite l'implantation de la coopérative. Ces éléments sont : la volonté et les besoins, le modèle de développement préconisé, le déploiement des ressources et les données secondaires.

Volonté et besoins. L'entreprise coopérative est issue de l'initiative du milieu. Elle émerge avant tout des besoins exprimés par les artistes et artisans atikamekw. Avant la venue du projet de coopérative, plusieurs artistes et artisans atikamekw avaient déjà amorcé une réflexion et ont effectué plusieurs pourparlers afin d'exposer leurs besoins relativement à ce secteur. Depuis plusieurs années déjà, les besoins relatifs en ce sens ont été évalués et bien vérifiés. Beaucoup d'intervenants économiques ont étudié la question concernant les avenues potentielles de développement pour le secteur de l'artisanat atikamekw. Les études démontrent de réels besoins. Le développement entrepreneurial et associatif, la commercialisation des produits d'artisanat, le développement de la formation sont parmi les éléments qui ressortent des conclusions de ces études. Par ailleurs, les artistes et artisans atikamekw sont d'accord avec ces faits et expriment leur volonté à développer une structure organisationnelle de soutien et de services pour améliorer les conditions de travail dans ce domaine. L'initiative du projet de coopérative confirme la nécessité de développement dans ce secteur. Par conséquent, la volonté des artisans à conduire et à mettre en place la coopérative devient l'ancrage de ce projet. Toutefois, la mobilisation des artisans se manifeste de façon aléatoire. Un constat qui se dégage de cette recherche traite de l'incertitude ressentie face à la

mobilisation de la part d'une majorité d'artisans. Cette incertitude provient de plusieurs facteurs qui viennent limiter l'issue de ce projet dans son développement et son implantation. Le faible taux de participation lors des tournées d'information effectuées dans les communautés ainsi que la difficulté à recruter des membres artisans pour s'impliquer auprès du comité provisoire de la coopérative témoignent de ce phénomène. Un manque de leadership ou une non-confiance ressentie par les artisans en raison de mauvaises expériences antérieures peut expliquer cette situation. Cette limite peut devenir un signe annonciateur négatif pour la mise en activité de la coopérative. Des mesures adéquates en ce sens doivent être amorcées afin d'assurer le recrutement des bons membres au « member ship » et pour maintenir une bonne implication des artisans sociétaires à la coopérative.

Le modèle de développement préconisé. Il n'est point à en douter, le développement d'une coopérative en milieu autochtone possède un fort potentiel de réussite. Les modèles de succès de l'entreprise coopérative en milieu autochtone sont nombreux et la viabilité de ceux-ci dans ces milieux est vérifiable. Le grand projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw amorcé par le Conseil de la Nation Atikamekw peut cependant devenir une limite à l'établissement de la coopérative. En effet, l'approche de développement préconisé dans le projet comporte une multitude d'aspects reliés à plusieurs sphères de développement. Le développement social, culturel et économique comprennent plusieurs éléments qui rendent le projet davantage complexe. Cette dynamique devient l'enjeu principal de la fondation de la coopérative.

Souvent, il devient un danger dans ce type d'action de vouloir trop en mettre au détriment de l'objectif premier soit, la création et la mise en place d'une coopérative afin de soutenir et d'offrir des services aux artistes et aux artisans. Vaut mieux commencer petit, car cela implique beaucoup moins de ressources au départ. Une fois la coopérative bien implantée et stable, il est plus aisément de développer d'autres projets pouvant rejoindre d'autres sphères ou domaines d'activité. Cette démarche deviendrait beaucoup moins risquée à court et à moyen terme et par conséquent, le projet, dans les visées préconisées par le CNA, deviendrait davantage durable à long terme.

Le déploiement des ressources. Une des grandes contraintes du projet, devenant ainsi une limite importante, concerne le développement et le déploiement des ressources nécessaires au mécanisme entourant le processus d'implantation de la coopérative. Le constat concernant la dépendance des communautés et des organisations atikamekw au financement gouvernemental devient une grande difficulté pour le développement de projets de grande envergure dans ce milieu. Le financement important du MAMROT au projet est un bon exemple, sans quoi, la coopérative aurait difficilement vu le jour. Par ailleurs, une autre grande difficulté réside dans le développement des ressources humaines ayant les compétences et les capacités pour mettre en branle et assurer le leadership ainsi que la pérennité de ce genre de projet de développement. Pour les communautés, le déploiement de ressources humaines formées et expérimentées atikamekw est un enjeu des plus actuels. L'autodétermination et l'autonomie atikamekw doivent passer par la formation et par le développement des compétences des

individus et des organisations. L'acquisition de cette ressource pourra mieux permettre une continuité et une viabilité future dans le cheminement de prise en charge et de responsabilisation des communautés atikamekws. Pour la coopérative, c'est également un déterminant important. Les artisans-membres impliqués de la coopérative doivent acquérir non seulement une formation solide afin d'assurer et de poursuivre la bonne marche des services et des activités de l'entreprise, mais également ils doivent mettre en fonction et accorder leur confiance à une ou des personnes ayant les compétences adéquates pour la direction de l'entreprise.

Les données secondaires. Les données secondaires fournissent des renseignements et des connaissances utiles au développement, à la planification et à la gestion de tout projet. Quand elles sont bien validées, les données secondaires apportent beaucoup et contribuent significativement au processus et au bon déroulement d'un projet surtout en ce qui concerne des projets de développement d'entreprises commerciales. Pour l'implantation de la coopérative, les études de recensement, de diagnostique, de marché, de faisabilité et de viabilité sont nécessaires pour convaincre de la potentialité du projet entrepreneurial. Une des limites observées par les données secondaires dans ce secteur concerne la redondance d'informations existantes. Depuis plus de 20 ans, les études dans le secteur de l'artisanat affluent, même encore aujourd'hui, beaucoup de ressources financières sont déployées pour effectuer des études. Somme toute, les conclusions ressorties de ces études reflètent les mêmes constats dans le secteur, plus ou moins différents d'une période à l'autre. D'ailleurs, les études n'en révèlent que très peu sur les

marchés locaux existants dans les communautés autochtones. Dans la plupart des cas, l'économie locale est faible, car très peu d'entreprises émergent des communautés. La majeure partie du portefeuille économique des communautés atikamekws est dépensée à l'extérieur des villages, soit dans les villes des régions avoisinantes aux communautés atikamekws. Par conséquent, les études concernant le secteur de l'artisanat, le marché étudié, concernent surtout le marché à l'échelle régionale ou provinciale et parfois, à l'échelle mondiale. Pourtant, il existe bel et bien un marché local encore trop peu exploité et très peu de données secondaires issues d'études ou de données secondaires abordent ce phénomène.

5.5 Éléments et particularités du développement local en contexte atikamekw

L'évolution rapide des communautés atikamekws a forcé celles-ci à s'adapter à une nouvelle réalité communautaire. La façon de gérer le temps, les affaires et le développement est évidemment très différente de la façon dont les Atikamekws le faisaient traditionnellement. De plus, la nouvelle réalité de la communauté, par la création des réserves, a causé l'apparition de multiples problèmes sociaux dans les communautés atikamekws surtout à cause de l'inactivité de la population et de l'instabilité des jeunes. Par contre, face à cette situation, les communautés atikamekws tentent de s'adapter et pour ce faire, l'implication de toute la population dans son développement social et aussi dans l'identification et l'application de solutions pour résoudre les problématiques locales s'impose. Cela amène les Atikamekws à repenser et

à revoir leur mode de fonctionnement à l'interne. Pour y arriver, il doit exister un réel « leadership » afin d'assurer un réel devenir collectif. Cette dynamique doit s'inscrire dans une structure globale commune où tous les membres, tous les groupes et toutes les organisations doivent accorder une place importante à l'implication communautaire, à l'autodétermination des individus et des groupes ainsi qu'à la créativité de ceux-ci pour répondre aux besoins de la communauté.

5.5.1 Contexte historique et identité atikamekw

Ici, il s'agit de cerner un des grands domaines culturels et les actions de développement y touchant. L'histoire et le contexte social et culturel des Atikamekws sont des composantes importantes du projet de développement de la coopérative dans le sens où la culture atikamekw devient l'élément d'ancrage de son identité dans l'atteinte des objectifs de valorisation de celle-ci.

5.5.1.1 L'identité atikamekw : Atikamekw Nehirowisiw. Le terme « Nehirowisiw » (traduction de l'être atikamekw ou de l'être autochtone) dans son étymologie réfère à l'équilibre dans le préfixe « nehi », le « rowi » désigne une action ou un mouvement et le suffixe « siw » indique l'être vivant. La philosophie et la culture d'un peuple sont réunies dans sa langue propre qui lui permet de s'exprimer. La langue et la culture sont la clé de l'identité collective et de l'esprit national des Premières Nations. L'identité atikamekw ne s'écarte pas de ce fait et se définit également par sa langue. La culture des

Premières Nations notamment celle des Atikamekws est marquée par sa tradition orale. Elle se définit donc par ses connaissances du territoire, des lieux et des connaissances qui témoignent de son histoire interprétée dans sa langue. L'identité culturelle atikamekw doit passer par la connaissance de ses origines, de son territoire et de sa langue. Il n'est pas surprenant que les artisans impliqués dans la création de la coopérative aient nommé la coopérative *Coopérative de solidarité des arts Nehirowisiw*, car ce terme renvoie à tout le caractère et aux éléments identitaires des Atikamekws.

5.5.1.2 Le territoire ; au cœur de la culture atikamekw. Un point commun à toutes les communautés atikamekws est, sans contredit, son territoire : Le *Nitaskinan*. Le territoire comme lieu de connaissances, de transmission culturelle, d'apprentissage et comme lieu de sauvegarde et de promotion de la culture (Cultura - Bureau d'études inc., 1993). De ce fait, l'utilisation du territoire est aussi la pierre angulaire de la transmission et de l'éducation culturelle. En effet, nous savons que les Atikamekws sont influencés par le territoire dans la pratique de leurs activités traditionnelles et culturelles tout dépendant des saisons où celui-ci évolue (Ottawa, 1993). Dans la dynamique de création de la coopérative, le territoire est devenu un élément de réflexions importantes, puisque les Atikamekws conçoivent le territoire comme étant un être aussi important que les personnes, car le territoire protège, nourrit et fait vivre les gens.

5.5.1.3 Les principes et les valeurs atikamekws. Traditionnellement, les valeurs culturelles atikamekws étaient transmises de génération en génération, par

l'intermédiaire des aînés qui communiquaient leur savoir aux plus jeunes (IECAM, 1987). Aujourd'hui, les valeurs traditionnelles sont menacées par de nouvelles valeurs issues de courants d'influences étrangères par exemple, la sédentarisation des familles, l'éducation dans les écoles, la vie en ville, la télévision, l'Internet, etc. Une chose est certaine, les principes et les valeurs atikamekws se puisent dans sa langue, car la langue dicte les valeurs sociales et culturelles de la nation. La grande problématique actuelle concernant l'identification des valeurs culturelles atikamekws réside dans la transmission. Dans un autre ordre d'idées, les valeurs traditionnelles atikamekws ne s'échappent guère aux influences multiples qu'exige le copartage du territoire avec la société québécoise. Le développement économique des régions, l'exploitation des ressources naturelles et l'adoption de certaines lois par exemple, sans consultation préalable avec les communautés autochtones, a souvent des effets néfastes sur les cultures autochtones. Certes, il est difficile aujourd'hui de mesurer le degré et l'ampleur de ces valeurs et principes traditionnels toujours existants. Toutefois, la source demeure. Il est évident et concret, pour la plupart des organismes et des organisations autochtones, que le développement ainsi que la promotion des programmes et des projets sociaux, culturels et économiques issus des communautés soient en lien avec certaines de ces valeurs et principes fondamentaux.

5.5.2 Valorisation et protection du patrimoine culturel de la Nation Atikamekw

Le terme « *culture* » est une notion assez nouvelle chez les Atikamekws. La culture atikamekw se réfère généralement à la langue et à son territoire. Avant, il n'y avait nul besoin de nommer la culture, elle se confondait aux faits et gestes de la vie quotidienne (IECAM, 1987). D'ailleurs, la langue atikamekw ne possède pas de mot pour définir ce concept. Le terme utilisé serait *matisiwin*, c'est-à-dire, le mode de vie. Les données recueillies indiquent et confirment que la culture atikamekw puise sa source dans le savoir et les connaissances transmis par les aînés. Selon les aînés atikamekws, le savoir et les connaissances traditionnelles atikamekws réfèrent directement au territoire ancestral. Par conséquent, les bases de la culture atikamekw viennent nourrir son expression et fournissent le cœur de tous les différents champs et éléments impliqués dans le développement culturel et social.

5.5.2.1 Éducation et transmission. Traditionnellement, la famille était le centre de la vie sociale et culturelle des Atikamekws. Aujourd'hui, la famille n'occupe plus une aussi grande place dans la transmission culturelle des jeunes. Le rôle des familles a été considérablement modifié au cours des années laissant davantage de responsabilités aux institutions communautaires comme l'école ou le conseil de bande. Aujourd'hui, la sauvegarde des traditions demeure cruciale chez les Atikamekws, mais aussi pour toutes les populations autochtones. Il est urgent de trouver des solutions de préservation et de conservation, car, les aînés, détenteurs de la tradition et des savoirs traditionnels, disparaissent, entraînant avec eux un bagage et un héritage culturel précieux. Sur ce

dernier point, chez les Atikamekws, le secteur de l'Éducation au sein des conseils atikamekws s'est réapproprié le mandat et s'implique beaucoup dans la sauvegarde et dans la transmission culturelle. En effet, les écoles (primaires et secondaires) offrent des cours en art traditionnel, des cours de langue atikamekw et permettent aux jeunes de vivre des séjours culturels dans la nature en compagnie d'aînés (Voir www.ihc-atikamekw.org - Capsule sur La Relève Atikamekw). De plus, le calendrier scolaire prévoit annuellement des congés culturels à l'automne et au printemps afin de permettre aux familles de vivre de leurs activités traditionnelles sur le Nitaskinan (territoire traditionnel). Les bureaux administratifs des communautés atikamekws suivent également ce calendrier et ferment leurs portes pendant ces deux périodes de l'année. Au-delà de ces actions, nous pouvons sentir le réel désir des Atikamekws de promouvoir et de conserver leur culture. Par ailleurs, la sauvegarde de la langue atikamekw demeure une préoccupation importante pour les Atikamekws. Le défi actuel réside dans le constat qu'une transmission culturelle véritable passe d'abord par l'utilisation et le plein contrôle de sa langue. La tradition atikamekw étant caractérisée surtout par une tradition de transmission orale d'une génération à l'autre, l'utilisation et la maîtrise de sa langue sont essentielles.

5.5.3 Le processus d'affirmation identitaire et culturelle des communautés autochtones en relation avec la notion de développement

Sans revenir et m'étendre davantage sur la notion de développement, j'ai voulu rendre compte à ce dernier point de la relation existante entre le processus d'affirmation

identitaire et culturelle des communautés autochtones avec le projet de développement préconisé. D'abord, nous savons que la notion de développement réfère avant tout, dans sa finalité, à une croissance économique (Mendell, 2002). Mais de façon générale, la notion de développement dans une idéologie sociale selon Ninacs (2002), fait référence à la « valorisation humaine des personnes et des sociétés » et suggère une « transformation des structures et des systèmes menant à une amélioration de la qualité de vie pour toutes les personnes vivant sur un même territoire. » Dans cette perspective, cette définition vient davantage rejoindre l'idée de développement en contexte autochtone que veut initier le CNA dans son projet de coopérative. Sur ce point, le concept d'affirmation identitaire et culturelle vient entrer en ligne de compte, car dans ce cas-ci, le développement de la coopérative artistique en contexte atikamekw trouve son essence dans la richesse et dans l'originalité de sa culture. L'affirmation culturelle atikamekw devra se traduire par ces actions concrètes. S'affirmer culturellement et collectivement veut dire avant tout s'identifier à une nation et y désirer en faire partie. Pour ce faire, il est important de favoriser et de développer ce sentiment d'appartenance et de fierté. La culture doit se refléter au quotidien pour y arriver et il est nécessaire de favoriser un climat d'échange et de partage entre les communautés atikamekws. La culture atikamekw se doit d'être représentée dans la plupart de ses organisations locales et régionales. Sur ce point, le développement socioculturel et économique de la nation atikamekw vient rejoindre l'idée du développement socioculturel et économique des autochtones au Québec décrit par Katia Iankova concernant le développement du tourisme autochtone. Selon elle, le secteur du tourisme autochtone est en lien avec « la

notion de contrôle, de spiritualité, d'affirmation identitaire, de développement socio-économique (...) » Cette citation illustre bien l'importance de ces concepts dans l'appropriation culturelle des Atikamekws en lien avec la notion de développement, de contrôle (autonomie) et d'affirmation identitaire dans notre contexte. Ces enjeux deviennent, en grande partie, les réels objectifs et la finalité du projet de coopérative atikamekw.

5.5.4 Les contraintes de développement

La nouvelle dynamique sociale et culturelle des individus et des collectivités autochtones a été engendrée surtout par la création et les dispositions de la Loi sur les Indiens. Cette loi dicte depuis plus d'un siècle le modèle sociétal des Premières Nations en imposant un nouveau mode de fonctionnement social. En ce sens, la création des réserves et l'instauration d'une tutelle forcée pour tous les autochtones au Canada en est la preuve. Aujourd'hui, la culture de dépendance des autochtones envers les services donnés par les conseils de bandes et par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien (MAINC) est bien ancrée. D'ailleurs, l'autorité des conseils de bande sur l'ensemble des domaines de services et secteurs d'activité relevant de l'administration locale des communautés est quasi dominante. Dans ce contexte, il est difficile d'assurer un développement social, culturel et économique cohérent si les gens laissent les conseils de bande faire tout à leur place. Dans cette optique, le développement ne pourra que s'effectuer très lentement.

5.5.4.1 La prise en charge en matière de développement. Depuis plus de 30 ans, dans un contexte historique découlant d'une réelle volonté de prise en charge des communautés atikamekws surtout exprimé par les autorités locales, les Atikamekws ont bien l'intention de se réapproprier et d'assurer une réelle gouvernance dans leur développement social, culturel et économique. Cependant, cela doit d'abord se concrétiser par la reconnaissance d'autres organisations ou associations locales et régionales qui peuvent rendre compte de cette prise en charge. La dynamique suscitée par la création ou l'implantation de structures locales (comités, associations, etc.) pourrait prendre davantage de place et se voir attribuer différents pouvoirs, rôles et responsabilités reliés aux diverses fonctions touchant le développement communautaire. C'est à ce titre que les Atikamekws seraient en mesure de prendre en main leur développement local.

5.5.4.2 La clarification des mandats, rôles et responsabilités. Le constat défini auparavant rappelle la difficulté des communautés à se prendre en charge. Les communautés dépendent trop des conseils de bande. À ce niveau, il devient essentiel de clarifier les mandats, les rôles et les responsabilités des instances supérieures touchant les différents enjeux locaux. Pour cela, outre le niveau local ou régional, les instances politiques et administratives atikamekws devront idéalement créer des structures d'échange et de concertation utiles à la cohésion des différentes activités de développement selon les secteurs. Dans cet esprit, les autorités locales devront s'entendre et identifier les mandats, les rôles et les responsabilités de chacun des niveaux

organisationnels pour les secteurs d'activité et services présents dans la communauté. Ainsi, cette nouvelle dynamique pourrait déclencher une réelle initiative locale et communautaire qui pourra prendre davantage de place dans le développement.

5.5.4.3 La disponibilité et le déploiement des ressources. On dénote dans les communautés atikamekws un manque flagrant de ressources humaines qualifiées et de ressources matérielles pouvant assurer une gestion efficace dans divers domaines d'activité et de services. La disponibilité des ressources humaines et physiques est parmi l'un des enjeux importants pour le bon fonctionnement des communautés. Les problématiques de logement, d'éloignement géographique, de pauvreté et du taux peu élevé de scolarité de la population contraignent énormément le développement social, culturel et économique des communautés.

5.5.4.4 Le financement. Le financement est une problématique globale dans les communautés atikamekws. Les programmes de financement disponibles ne peuvent combler adéquatement tous les différents projets de développement souhaités. C'est pourquoi l'importance d'un financement local doit être davantage accordé selon des priorités clairement définies par les autorités locales. Nous observons souvent une situation paradoxale où l'ensemble des décideurs atikamekws prône le développement local, social et culturel alors qu'aucun support financier réel n'est assuré pour celui-ci.

En somme, cette dynamique locale influencée par les particularités sociales et culturelles des communautés atikamekws caractérise le contexte dans lequel gravite tout projet et toute initiative de développement en milieu atikamekw. Au terme de cette réflexion, il semble que le projet de coopérative ait malgré tout constitué une bonne initiative de développement local autant par ses retombées dans la communauté que par ses particularités qui s'insèrent dans les caractéristiques du développement local. Conformément à ce qui a été démontré antérieurement, la mise sur pied du projet et le processus de développement qui en découlait ont constitué un cadre intéressant pour les acteurs du milieu. Ainsi, le développement réalisé a donné aux acteurs présents des impacts positifs concernant la mise sur pied de la coopérative. Par la suite, le projet en soi, avec les diverses activités qui l'englobaient, a aussi offert une dynamique de mobilisation, d'échanges et de nouvelles rencontres avec des acteurs provenant de différents milieux.

Pour avoir lieu, le projet de coopérative de développement social et culturel atikamekw nécessitait la participation des artisans et des artistes atikamekws ainsi que des intervenants de développement tant communautaires qu'institutionnels, mais il impliquait également la participation des milieux politique, économique, de l'éducation et de la culture. Cette mobilisation a été un aspect central du projet qui a favorisé la dynamique sociale entre les différents acteurs, éléments importants du développement des communautés. Cette dynamique humaine permet en effet d'engager les ressources nécessaires et de surmonter les obstacles au développement.

5.6 Limites de la recherche

Pour terminer ce chapitre et offrir un éclaircissement nécessaire aux résultats, les limites de cette recherche seront abordées. De plus, la perspective engendrée par cette réflexion propose et établit la pertinence sociale et scientifique cette recherche. Concernant ces limites, la recherche-action, par sa nature, amène des problèmes au niveau de la validité externe de la recherche. Il va sans dire que cette étude dans son volet participatif ne peut être transposable en raison de la spécificité des actions entreprises par le processus de cette recherche. Néanmoins, le caractère et les paramètres de cette recherche-action par l'observation participante peuvent malgré tout contribuer à l'apport de connaissances pour la pratique de cette méthode. Par ailleurs, le projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw est une initiative unique en soi qui, même en étant reprise dans une autre communauté autochtone, ne pourra donner le même projet et les mêmes résultats. Toutefois, ce cas définit un contexte et des variables qui peuvent être applicables à d'autres communautés autochtones au Québec. Par contre, la dynamique suscitée par ce projet de coopérative atikamekw en particulier possède sa propre portée et il est présomptueux de tirer des conclusions généralistes de ce phénomène.

De plus, la validité de la recherche-action privilégiée par l'observation participante est difficilement mesurable, car l'observation participante implique que le chercheur acquiert des connaissances profondes de la situation ou du milieu et que l'intuition occupe une place importante (Deslauriers, 1982). D'autant plus, selon l'auteur, les

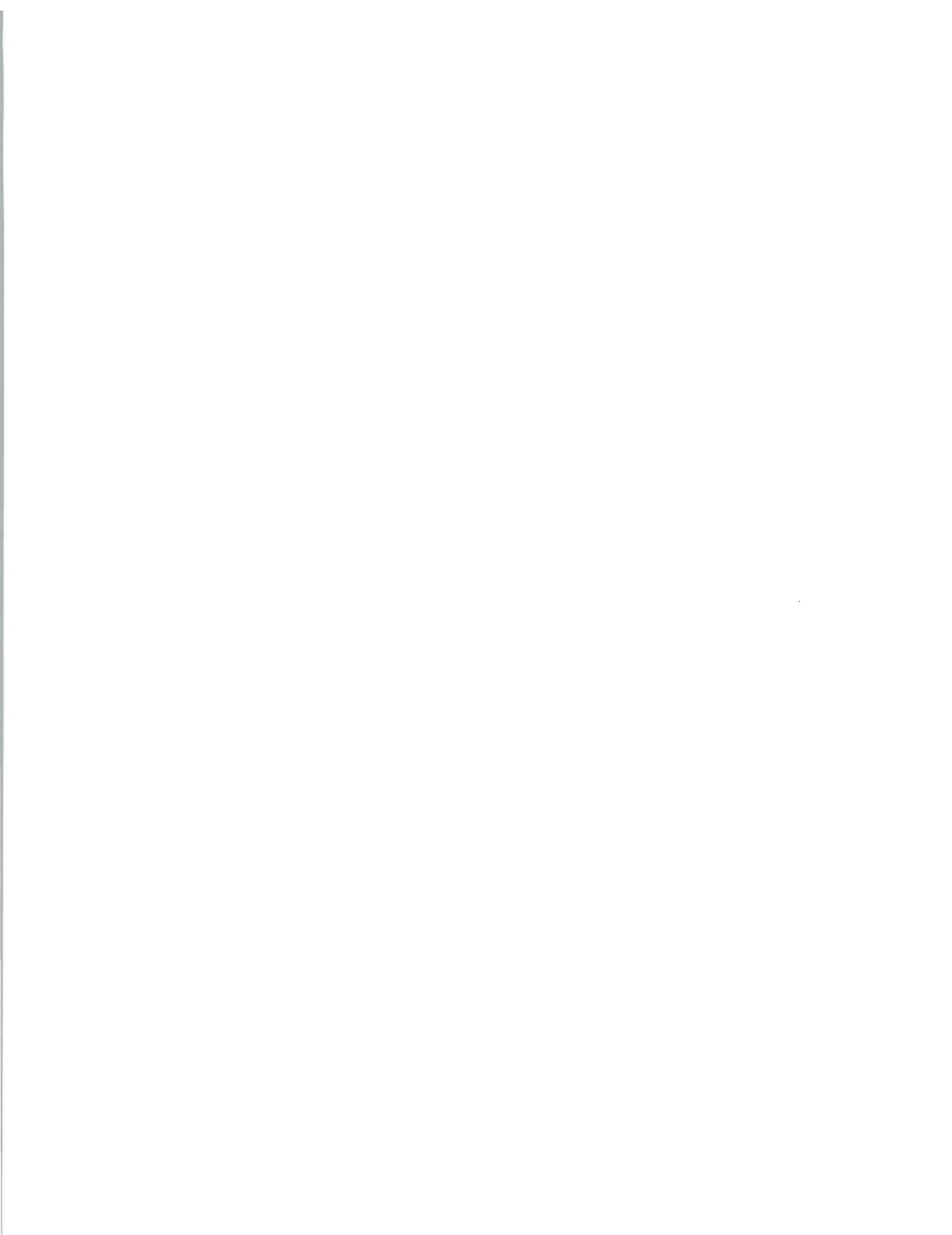
recherches basées sur l'observation participante ont été jusqu'à présent plus descriptives qu'analytiques et plus qualitatives que quantitatives. Un autre désavantage de cette méthode est que l'observation et la démarche de recherche s'effectuent parallèlement et simultanément (Chauchat, 1985). Selon cet auteur, la collecte de données introduit fréquemment des changements d'orientation théorique et dans la pratique, il peut s'avérer très laborieux de garder une constance en raison du manque de contrôle des paramètres dans lequel s'inscrit ce type de recherche. Malgré cela, l'intérêt pour ce type de recherche réside surtout dans le fait que cette méthode a des objectifs à la fois scientifiques et sociaux (Kohn, 1989).

Une des limites importantes de cette recherche est que les renseignements recueillis peuvent être biaisés et ainsi déformer ou mal représenter la réalité. Dans cette optique, il faut mentionner que les acteurs engagés dans le développement de la coopérative atikamekw peuvent se montrer continuellement sur leur bon côté. C'est-à-dire qu'ils expriment ce qu'il faut entendre dans leur propre intérêt personnel ou dans l'intérêt du projet afin de démontrer que tout se déroule bien. Néanmoins, le jugement du chercheur face à cette situation peut prendre tout son sens surtout dans l'effort et le travail afin de démêler le discours officiel des pratiques réelles. Concernant le projet de coopérative, beaucoup d'actions ont été envisagées et maintes fois vantées, mais dans la pratique, peu de ces actions se sont révélées concluantes et même pour certaines, elles n'ont tout simplement pas été réalisées.

Au bout du compte, par sa pertinence sociale et scientifique, cette recherche-action a permis de documenter et d'analyser un projet qui a eu des retombées tout de même intéressantes dans le milieu et qui peut constituer un bon exemple d'initiative de développement local. De plus, l'apport participatif de ce projet, notamment grâce à la production et la réalisation des capsules audio-vidéo Web, il est valorisant, en tant que chercheur, d'avoir contribué à mieux outiller les intervenants du projet et les artisans atikamekws. D'autant plus que ces capsules pourront être visionnées et utilisées par l'ensemble de la population atikamekw et même vues par des gens partout dans le monde. Par ailleurs, il est plus facile de comprendre et de saisir, par l'insertion au milieu, le fonctionnement d'une telle initiative de développement à travers le modèle coopératif et de voir comment elle a réellement contribué à la dynamique de la communauté d'artisans atikamekws. De plus, comme cette recherche émane d'une étude partenariale, celle-ci offre aux partenaires impliqués dans la recherche un portrait détaillé des actions de développement réalisées qui pourra peut-être servir pour d'autres projets issus des communautés autochtones. Finalement, il pourrait être intéressant de mettre ce projet en perspective avec d'autres initiatives du genre et essayer de pousser plus loin les connaissances au niveau de la formule coopérative adaptée au développement des communautés.



Conclusion



À priori, le développement d'une coopérative artistique chez les Atikamekws convient bien au milieu, car l'entreprise coopérative propose une structure et une dynamique de gestion qui rejoignent davantage la culture et les valeurs propres à la nation atikamekw. Ce mémoire nous a permis de répondre à l'objectif principal de la recherche par l'analyse du processus de création d'une coopérative de développement socioculturel et économique en milieu atikamekw et nous avons pu voir comment ce type d'entreprise collective peut devenir un modèle de développement local viable.

Ce projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw dans lequel s'insèrent les phases d'implantation de la coopérative d'artisanat suggérait un cadre de développement assez bien défini. Les intervenants de développement, les partenaires au projet et les artisans atikamekws impliqués dans l'implantation de la coopérative d'artisanat permettent de juger de la pertinence de l'établissement de cette entreprise d'économie sociale dans le milieu. De plus, la création d'une coopérative en milieu atikamekw permet de faire le transfert entre les principes et les modes de fonctionnement traditionnel de la culture atikamekw dans un contexte actuel adapté à la société atikamekw. Ce mémoire permet de rendre compte du jumelage entre un contexte théorique et une réalité plus contemporaine des modes d'organisation des communautés autochtones.

En somme, ce projet permettait de mieux comprendre les tenants et les aboutissants de la création d'une coopérative dans un milieu où les valeurs collectives se situent au cœur même de la culture de communautés qualifiées de Premières Nations. Reste à voir si et comment ce mode d'organisation entrepreneurial peut répondre adéquatement au changement social qui s'instaure graduellement dans les communautés autochtones du Québec, plus précisément celui de la nation atikamekw.

Au-delà du projet de développement, le projet de recherche qui s'inscrivait dans ce contexte entérine également le rapport de permutation pouvant s'étendre à d'autres contextes similaires de développement local en milieu autochtone. Sur ce point, les principaux éléments qui ont le potentiel de devenir des éléments de transposition applicables à d'autres communautés sont les suivants :

- Acquisition des connaissances dans le développement de l'entrepreneuriat collectif par des personnes d'une communauté isolée dans le cadre d'une économie sociale en milieu autochtone ;
- Acquisition des connaissances et des compétences au niveau de la planification et de la gestion de projets de développement dans le secteur de l'artisanat autochtone ;
- Implantation, administration et mise en activité d'une entreprise coopérative impliquant également la mise en marché et de la commercialisation des produits artisanaux ;

- Organisation et réappropriation d'un mécanisme de transmission du savoir-faire traditionnel adapté afin de permettre l'émergence de la relève pour ce domaine d'activité ;
- Valorisation, protection et harmonisation des éléments culturels des communautés autochtones dans un contexte de mobilisation, de responsabilisation et d'affirmation identitaire des populations.

En définitive, ces éléments décrivent bien l'ensemble des dynamiques suscitées par les composantes qui caractérisent le contexte d'un tel projet de développement comme celui amorcé chez les Atikamekws. Maintenant, il n'en demeure pas moins que ce contexte ne permet pas de définir ou de prévoir les résultats attendus pour des projets de ce type. Chaque communauté, qu'elle soit autochtone, ou non autochtone se développe avec des particularités propres à son environnement géographique, politique, social et culturel. Dans tout projet, on doit prendre en considération le facteur de risque. Les rouages et les mécanismes d'un projet de développement et de création d'entreprise ne s'enclenchent pas sans difficulté et sans limites. La viabilité d'une association par l'entremise de l'entreprise collective passe par plusieurs éléments qui en déterminent et en composent le succès.

Références



- Bouchard, S. (1980). *Mémoires d'un simple missionnaire, le père Joseph-Étienne Guinard, o.m.i. 1864-1965*. Québec : Ministères des affaires culturelles.
- Boucher, L. J., & Favreau, L. (2000). *Développement local, organisation communautaire et économie sociale. Une recension des écrits. (1990-2000)* Chaire de recherche en développement communautaire (CRDC) : Université du Québec à Hull.
- Breton, Y. (1997). *Bâtir sa communauté, Pour un développement global intégré*. Montréal : Synergica.
- Camagni, R., Maillat, D., & Matteaccioli, A. (Éds) (2004). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Neuchâtel : Éditions EDES.
- Coffey, W.J., & Runte, R. (1986). *Le développement local : L'avenir des communautés culturelles isolées et des petites régions économiques*. Pointe-de-l'Église : Presses de l'Université Sainte-Anne.
- Collectif du Conseil de la coopération du Québec (1999). *Démarrer et gérer une entreprise coopérative*. Montréal : Les éditions Transcontinental inc.
- Clermont, N. (1977). *Ma femme, ma hache et mon couteau croche : deux siècles d'histoire à Weymontachie*. Québec : Ministère des affaires culturelles.
- Desforges, J-G., Belley, M., Prévost, P., Roy, A. & Carrier, R. (1979) *Stratégies et développement des coopératives*. Revue du C.I.R.I.E.C. Montréal : Les Éditions du Jour Inc.
- Demoustier, D. (2004). Les cahiers de l'économie sociale : Économie sociale et développement local. *Colloque franco-québécois 9, 10, 11 décembre 2002*. Paris : l'Harmattan.
- Demoustier, D. (2001) *L'économie sociale et solidaire : S'associer pour entreprendre autrement*. Paris : Éditions La Découverte & Syros.
- Deslauriers, Jean-Pierre (1987). *Les méthodes de la recherche qualitative*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (2010). *Mouvement coopératif : Une mise en perspective*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Favreau, L. (1999). Économie sociale et mondialisation : une perspective globale. Dans J. Defourny, P. Develtere, & B. Fonteneau (Éds), *L'économie sociale au Nord et au Sud*. (pp. 241-256) Bruxelles : De Boeck & Larcier s.a.

- Fontan, J-M. (2006). Les mouvements de l'innovation en contexte de développement par le local d'une économie socialisée et politique. Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay & S. Tremblay (Éd.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*. (pp. 226-250) Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Gagnon, A-G. & Girard, J-P. (2001). *Le mouvement coopératif au cœur du XXIe siècle*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Gauthier, B. (Éd.) (2003). *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données* (4^e éd.). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Gélinas, C. (2003). *Entre l'assommoir et le godendart : Les atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois 1870-1940*. Sillery : Les Éditions du Septentrion.
- Gélinas, C. (2000). *La gestion de l'étranger : Les atikamekw et la présence eurocanadienne en Haute-Mauricie 1760-1870*. Sillery : Les Éditions du Septentrion.
- Gélinas, C. (1999). L'organisation sociale des Attikamekw au XIXe siècle. *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. 29, no 1, pp. 91-104.
- Goyette, G., & Lessard-Hébert, M. (1987). *La recherche-action ; ses fonctions, ses fondements et son instrumentation*. Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- Greffé, X. (2002). *Le développement local*. Paris : Éditions de l'Aube, Datar.
- Iankova, K. (2005). *Le tourisme autochtone au Québec*. Globe : revue internationale d'études québécoises, Vol. 8, no 1, pp. 85-98
- Jaccoub, M., & Mayer, R. (1997). L'observation en situation et la recherche qualitative. Dans *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Montréal : Gaetan Morin, p. 211-250.
- Joyal, A. (2002). *Le développement local : Comment stimuler l'économie des régions en difficulté*. Sainte-Foy : Les Éditions de l'IQRC.
- Joyal, A. (O.M.I.) (1915). *Excursion sacerdotale chez les Tête-de-Boule*. Québec : La Cie d'Imprimerie Commerciale Ltée.
- Klein, J.-L. (2006a). De l'initiative locale au développement territorial : une perspective synthétique. Dans M. Simard, D. Lafontaine, S. Savard, M. Tremblay & P.-A. Tremblay (Éd.), *Inégalités, démocraties et développement : des enjeux pour la*

- gouvernance des territoires locaux et régionaux.* (pp. 143-164). Rimouski : GRIDEQ.
- Laflamme, M. (1981). *La gestion moderne des coopératives.* Chicoutimi : Gaëtan Morin & associés ltée.
- Lamothe, B. (1999a). *Vie quotidienne et adaptation des atikamekw de Wemotaci à la modernité.* Joliette : Groupe de Recherche Hypothèse inc.
- Lamothe, B. (1999b). *Vie quotidienne et adaptation des atikamekw d'Opitciwan à la modernité.* Joliette : Groupe de Recherche Hypothèse inc.
- Lamothe, B. (1997). *Fragments de la vie quotidienne des atikamekw de Manawan : problèmes sociaux, solidarité et entraide.* Cap-de-la-Madelaine : Groupe de Recherche Hypothèse inc.
- Laperrière, A. (2003). L'observation directe. Dans B. Gauthier (Dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données.* (4e éd.) (pp. 269-291).
- Létourneau, L. (1988). *Arts et cultures autochtones.* Montréal : Guérin.
- Levesques, B. (2002). Développement local et économie sociale : Démocratie et évaluation. Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay, & S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie.* (pp. 41-68) Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Malabou, D. (1998). *L'entreprise coopérative : Expériences et recherches francophones.* Limoges : PULIM – Presses Universitaires de Limoges.
- Mayer, R. & Ouellet, F. & Saint-Jacques, M-C. & Turcotte, D. (2000). Méthodes de recherches en intervention sociale. Boucherville : Gaetan morin éditeur.
- Mayer, R. & Ouellet, F. (1991). *Méthodologie de recherche pour les intervenants sociaux.* Boucherville : gaëtan morin éditeur.
- Morris, J-S. (n.d.). *Indian Values, Attitudes, and Behaviors, Together with Educational Considerations.* [Source?]
- Mendell, M. (2002). Qu'est-ce que le développement? Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay, & S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie.* (pp. 69-102) Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Mengin, J. (1989). *Guide du développement local et du développement social.* Paris : Éditions l'Harmattan.

- Pecqueur, B. (2000). *Le développement local : pour une économie des territoires.* (2e éd.). Paris : Syros.
- Perron, G. (2008). *L'évaluation de la vie coopérative : Sa nature? Pourquoi l'évaluer? Comment l'évaluer?* Ajou : Éditions Saint-Martin Inc.
- Morin, A. (1992). *Recherche-action intégrale et participation coopérative : Méthodologie et études de cas.* (Vol.1). Laval : Éditions Agence d'ARC.
- Ninacs, W. A. (2002). Le pouvoir dans la participation au développement local : Dans un contexte de mondialisation. Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay, & S. Tremblay, *Développement local, économie sociale et démocratie.* (pp. 15-40) Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Noël, M. & Chaumely, J. (2001) Arts traditionnels des amérindiens. Montréal : Les éditions Hurtubise HMH Ltée.
- Noël, M., & Simard, C. (1977). *Artisanat québécois : 3. Indiens et Esquimaux.* Montréal : Les éditions de l'Homme.
- Prévost, P. (1993). *Entrepreneurship et développement local : quand la population se prend en main.* Montréal : Les Éditions Transcontinental inc.
- Prévost, P. (1996). *Le leadership local et le développement: quelques réflexions.* Université de Sherbrooke.
- Ratelle, M. (1987). *Contexte historique de la localisation des atikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours.* Gouvernement du Québec : Publication # 2700 du MER.
- Ratelle, M. (1987). *Contexte historique de la localisation des atikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours. Annexe 1 : Documents connexes.* Gouvernement du Québec : Publication # 2700 du MER.
- Ratelle, M. (1987). *Contexte historique de la localisation des atikameks et des Montagnais de 1760 à nos jours. Annexe 2 : Cartographie.* Gouvernement du Québec : Publication # 2700 du MER.
- Saucier, C. (2006). Implantation des CLD au Québec, un regard sur l'économie sociale. Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay & S. Tremblay (Éd.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale.* (pp. 88-114) Québec : Presses de l'Université du Québec.

- Siméon, G. (1994). *Maldéveloppement socio-économique dans les communautés attikameks-montagnaises et la question de l'autonomie gouvernementale*. Mémoire présenté à l'université du Québec à Chicoutimi. Université du Québec.
- Thibault, M. (2003). *De la banquise au congélateur, Mondialisation et culture au Nunavik*. Québec : Les presses de l'Université Laval.
- Tremblay, M., Tremblay, P-A., & Tremblay, S. (2006). *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, M., Tremblay, P-A., & Tremblay, S. (2002). *Développement local, économie sociale et démocratie*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Temblay, S. (2006). Hétéronomie ou coproduction du développement social : Réflexion sur l'usage du concept de développement social. Dans M. Tremblay, P-A. Tremblay & S. Tremblay (Éd.), *Le développement social, un enjeu pour l'économie sociale*. (pp. 37-65) Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, S. (1999). *Du concept de développement au concept de l'après-développement: trajectoire et repères théoriques*. Chicoutimi: Université du Québec à Chicoutimi. Travaux et études en développement régional.
- Tremblay, D.-G., & Fontan, J-M. (1994). *Le développement économique local : la théorie, les pratiques, les expériences*. Sainte-Foy, Québec: Télé-Université.
- Vachon, B. (1993). *Développement local : Théorie et pratique. Réintroduire l'humain dans la logique de développement*. Boucherville : gaëtan morin éditeur ltée.

Références Web

Affaires indiennes et du Nord du Canada
http://www.agr.gc.ca/rccsrc/coop/index_f.php

Affaires autochtones et du Développement Nord Canada
<http://www.aadnc-aandc.gc.ca/>

Atikamekw Kinokewin – Culture Matérielle/Artisanat
<http://www.ant.ulaval.ca/Atikamekw/cms/index.php?menu=17&temps=1353165506>

Chantier de l'économie sociale www.chantier.qc.ca

Conseil de la Nation Atikamekw www.atikamekwsipi.com

Conseil québécois de la coopération et de la mutualité
<http://www.coopquebec.coop/fr/accueil.aspx>

Office National du Film
<http://www.nfb.ca>

Ministère des finances et de l'économie, Gouvernement du Québec – «Outils Coop»
<http://www.economic.gouv.qc.ca/objectifs/informer/cooperatives/>

Secrétariat aux coopératives, Gouvernement du Canada
http://www.agr.gc.ca/rcc-src/coop/index_f.php

Références périodiques

Audy, N. & Lemay, J. (2009). *Portrait des communautés atikamekw.* Services éducatifs, culturels et linguistiques, CNA. La Tuque.

Basile, S. (1993). *La prise en considération des valeurs culturelles à travers l'orientation économique des communautés atikamekws et montagnaises.* Québec : Université Laval.

Beaupré, F. (n.d.). *Rapport d'activité de l'agente de développement en artisanat.* Association Mamo Atoskewin. La Tuque : Conseil de la Nation Atikamekw

Belhadji, B. (2001). Profil socio-économique des coopératives autochtones au Canada. Collection- Document de recherche. Publication du secrétariat aux coopératives. Gouvernement du Canada.

Carrier, M. (1995). *Rapport intérimaire concernant la consolidation de l'artisanat à Manawan.* Association Mamo Atoskewin. La Tuque : Conseil de la Nation Atikamekw

Clermont, N. (1982). *La culture matérielle des Indiens de Weymontachie : Images d'hier dans une société en mutation.* Université de Montréal.

La Direction des coopératives du MDEIE (2009). Collection «Outils coop» *Qu'est-ce qu'une coopérative? Caractéristiques. Crédit. Fonctionnement.* Ministères du Développement économique, Innovation et Exportation. Québec : Gouvernement du Québec 2000 (mise à jour en avril 2009).

Conseil de la Nation Atikamekw (2008a). Fiche de présentation de projet, *Projet de coopérative de développement socioculturel et économique Atikamekw.* Ministère des Affaires municipales et des Régions, Québec.

Conseil de la Nation Atikamekw (2008b). *Vers la gouvernance – Mantokasowin.* Cahier spécial paru dans le Nouvelliste pour les 25 ans du CNA.

Conseil de la Nation Atikamekw (1998a). Rapport de consultations pour l'entente de principe atikamekw devant mener à la conclusion d'un traité. *Le présent : Une situation de concurrence néfaste.* Équipe de négociation atikamekw, CNA. La Tuque : Archives du Conseil de Nation Atikamekw.

Conseil de la Nation Atikamekw (1998b). Rapport de consultations pour l'entente de principe atikamekw devant mener à la conclusion d'un traité. *Le futur : Concilier dans un traité l'exercice des droits respectifs d'atikamekw iriniw et compresser les préjugés.* Équipe de négociation atikamekw, CNA. La Tuque : Archives du Conseil de Nation Atikamekw.

Conseil de la Nation atikamekw (1994-2011). Rapports annuels.

Flamand, C. (1999a). *Étude de marché, secteur de l'artisanat et culturel.* La Tuque : Conseil de la Nation Atikamekw

Flamand, C. (1999b). *Diagnostique à l'étude de marché.* La Tuque : Conseil de la Nation Atikamekw

Girard, B. & Ninacs W.A. (2006). *La fédération des coopératives du Nouveau-Québec, Étude de cas.* Publication du secrétariat aux coopératives : Gouvernement du Canada.

Ketilson, L. H. & MacPherson, I. (2001). *Les coopératives autochtones au Canada, Études de cas.* Publication du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Langevin-Tétrault, A. (2006). *Les Autochtones et l'économie sociale.* Québec : un portrait exploratoire. Cahier de l'ARUC-ÉS : Université du Québec à Montréal.

Lyall, B., Barr, J., & Kelly, J. (2002). Rapport présenté à l'honorable Andy Mitchell, secrétaire d'État (Développement rural et FedNor) par le Comité consultatif du ministre sur les coopératives, Publication du secrétariat aux coopératives. Gouvernement du Canada.

Publication du Réseau d'investissement social du Québec (2004). *Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale.* Montréal.

Publication du gouvernement canadien. (1996). Rapport de la Commission royal sur les peuples autochtones. Publication du Ministère des Affaires autochtones et du Développement Nord Canada, Ottawa.

Publication du gouvernement canadien. (1991). *Art et artisanat des indiens du Québec*. Publication du Ministère des affaires indiennes et du Nord Canada, Ottawa.

Publication du gouvernement canadien (n.d.). *L'autonomie politique des Indiens au Canada : rapport du Comité spécial*. Ottawa : Centre d'édition du gouvernement du Canada. Catalogue mensuel 0008-3690.

[Auteur et année non mentionnés] *Les Six saisons Attikameks : guide d'accompagnement*. Québec : Les Films d'Ici. 63 pages

Roche Ltée Groupe-Conseil (1993). *Plan de développement économique. Nation Atikamekw*. Sainte-Foy

Roussy, M-J. (1998). *Transformation et transmission du savoir ethnoscientifique au niveau de l'orignal chez les atikamekw d'Opitciwan en Haute-Mauricie*. Faculté des sciences sociales, département d'anthropologie. Québec : Université Laval.

St-Marketing, Expert conseil en développement des affaires. (2009). *Études de marché et diagnostique. Coopérative d'artisanats atikamekw*. Services culturels, CNA.

Références audio-visuelles

Bernard, G. (1971) *César et son canot*. Montréal : Office Nationale du Film
http://www.nfb.ca/film/Cesar_et_son_canot_d_ecorce/

Dinel, P & Hivon, P. (1982-1983). *Les six saisons attikameks*. Montréal : Les Films D'ici.

Gorette, C. (1966). *Réserve d'Obedjiwan*. Continents sans visa.
<http://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3857459-reserve-d-obedjiwan.html>

Université de Montréal (2011). L'école de design industriel devient attikamek.
<http://www.youtube.com/watch?v=ej2C-AOXeyY>

APPENDICE A – Fiche de projet de la coopérative soumis au MAMROT (2008)



FICHE DE PRÉSENTATION DE PROJET

Mesure des laboratoires ruraux

Une **fiche de présentation de projet** – en huit pages et moins, excluant les annexes – doit être remplie par le porteur de projet (le promoteur), qui a précédemment inscrit son intention de présenter un projet. Le porteur de projet doit faire parvenir la présente fiche, dûment remplie, à la date prescrite à la direction régionale du MAMR de sa région. Voir le tableau « Rappel des dates de dépôt des lettres d'intention et de dépôt des projets », à la dernière page. On peut obtenir les coordonnées des directions régionales à l'adresse Web suivante : www.mamr.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Ministère » ; ou par téléphone au 418 691-2019.

Section 1 – INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du projet
Projet de coopérative de développement socio-culturel et économique Atikamekw
Description du projet
Créer et développer un modèle de développement socio-culturel et économique destiné à valoriser et à renouveler les produits issus des savoir-faire traditionnels atikamekw. L'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat collectif, de mettre en valeur les traditions et les valeurs de la culture atikamekw en s'appuyant sur l'innovation et sur une nouvelle approche de développement. Le projet va comporter plusieurs étapes :
<p>01/ Identifier et prospector</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un état des lieux du patrimoine lié au savoir-faire traditionnel atikamekw, - Recensement, diagnostic des enseignements traditionnels et des techniques basés sur la production d'artisanat traditionnel (écorce, peau d'original, etc) et évaluation du potentiel de développement et de valorisation de ce patrimoine. <p>02/ Développer l'entrepreneuriat collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de faisabilité pour la création d'une coopérative chargée d'assurer la transmission des savoir-faire, la production, la promotion et la commercialisation de produits issus du patrimoine atikamekw. - Création et montage de la coopérative. <p>03/ Transmettre et former</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une méthode d'enseignement des savoir-faire alliant la tradition et l'innovation; - Formation des maîtres-artisanat atikamekw aux méthodes d'enseignement; - Formation des artistes, artisans et jeunes de la relève atikamekw au travail artisanal; - Formation à la gestion entrepreneuriale des artistes, artisans et jeunes de la relève atikamekw. <p>04/ Innover, expérimenter et développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de marché / production d'une gamme de produits traditionnels / test de marché; - Recherche et développement de produits de mode et de décoration hauts de gamme à partir des savoir-faire traditionnels / création de prototypes de produits en collaboration avec un designer du monde urbain de grande réputation; - Production d'une gamme de produits innovants issus des prototypes / test de marché sur des marchés spécialisés. <p>05/ Mettre en marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un programme de certification d'authenticité des produits d'artisanat issus du peuple Atikamekw; - Développement d'un réseau de distributions pour les produits traditionnels et pour les produits hauts de gamme. <p>06/ Transférer les connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation du projet à chaque étape; - Plan de communication sur le territoire concerné; - Programme de transfert des connaissances 2008-2013 <p>La structure coopérative est une organisation socio-économique très utilisée dans de nombreuses communautés autochtones au Canada qui a prouvé sa grande efficacité. L'ambition de ce projet est d'adapter ce modèle d'organisation à une nouvelle approche de développement où la valorisation du patrimoine culturel permettrait d'atteindre des objectifs de développement sociaux et économiques.</p>

Objectifs poursuivis
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'entrepreneuriat collectif et créer un modèle de développement économique et social novateur à partir de la transmission et de la valorisation des savoir-faire traditionnels; - Création d'un modèle coopératif de développement économique et social viable, générateur de revenus et d'emplois; - Assurer la mise en valeur des ressources patrimoniales et culturelles de la communauté atikamekw avec des produits innovants; - Protéger la propriété intellectuelle des produits d'artisanats issus du peuple Atikamekw; - Favoriser l'émergence de nouveaux talents dans le domaine de l'art et de l'entrepreneuriat.
Calendrier de réalisation
5 ans / avril 2008 à mars 2013
Territoire de réalisation et population, municipalités dévitalisées (s'il y a lieu) et organisations visées
<p>Territoires des communautés atikamekw : Opitciwan et Wemotaci en Haute-Mauricie / Manawan dans Lanaudière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Wemotaci: 1,500 pop. - Opitciwan: 2,400 pop. - Manawan, 2,300 pop total: 6,200 pop. <p>Agglomération de La Tuque : 12,187 pop.</p> <p>Il est à noter que les communautés amérindiennes concernées par le projet sont considérées comme des municipalités dévitalisées.</p>
Aspects innovants du projet : décrite en détail les nouveautés pour le milieu et pour la réalité québécoise
<p>Ce projet se caractérise par une nouvelle approche de développement en associant la mise en valeur du patrimoine, de l'histoire et de la culture d'une communauté à des démarches novatrices qui favorisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'innovation dans les entreprises artisanales et encouragent la création de produits nouveaux à partir des savoir-faire, de l'histoire et de la culture du patrimoine; - le renouvellement des pratiques culturelles en encourageant la recherche et développement de produits; - le développement des échanges entre créateurs/entreprises/designers; - la recherche de nouveaux marchés et le développement de nouvelles pratiques commerciales; - le développement de nouvelles approches en formation et transmission des savoir-faire vers la relève; - la mise en oeuvre de nouveaux modèles de collaboration et de production collectives; - l'ouverture des professionnels à des nouveaux partenariats (en particulier avec le monde urbain) et à des nouveaux publics en aidant l'émergence de projets innovants qui peuvent contribuer à diversifier et développer les productions; - le développement durable par une approche axée sur le développement social et culturel d'un peuple comme moteur du développement économique.
Plan de mise en œuvre du projet et son déroulement selon la durée
<p>Phase 1 - recensement et diagnostic des ressources et techniques liées au travail artisanal : 12 mois / 2008</p> <p>Phase 2 - étude de faisabilité et montage d'une coopérative de production et de promotion de produits : 18 mois / 2008-2009</p> <p>Phase 3 - former les artistes, les artisans et les jeunes atikamekw au travail artisanal : 48 mois / 2009-2013</p> <p>Phase 4 - étude de marché - production d'une gamme de produits traditionnels - test de marché : 48 mois / 2009-2013</p> <p>Phase 5 - recherche et développement de produits de mode et de décoration hauts de gamme / création de prototypes avec un designer urbain / réalisation des produits - test de marché : 36 mois / 2010-2013</p> <p>Phase 6 - Produire et mettre en marché : promotion et commercialisation des produits traditionnels et des produits hauts de gamme sur leur marché spécifique : 36 mois / 2010-2013</p> <p>Phase 7 - Évaluation du projet et diffusion des résultats - transfert des connaissances : 60 mois / 2008-2013</p>

Budgets du projet : états financiers <i>pro forma</i> pour la durée du projet (fournir en annexe)			
Montage financier du projet			
= Coût du projet			
Phase 1 : recensement et diagnostic			
Phase 1 : recensement et diagnostic	50000 \$	MAMR (Laboratoires Ruraux)	400000 \$
Phase 2 : montage coopérative	50000 \$	Autofinancement	110000 \$
Phase 3 : formation et apprentissage	50000 \$	Autres partenaires publics	40000 \$
Phase 4 : étude de marché et production	75000 \$		\$
Phase 5 : recherche/développement produit	155000 \$		\$
Phase 6 : mise en marché	130000 \$		\$
Phase 7 : évaluation - transfert d'information	40000 \$		\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
	\$		\$
Total	550000 \$	Total	550000 \$
Résultats recherchés			
<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une structure collective organisée de production et de commercialisation économiquement viable; - Développement d'une gamme de produits traditionnels; - Développement d'une gamme de produits nouveaux à partir des savoir-faire traditionnels destinés à des marchés hauts de gamme; - Créations d'emplois adaptés à la réalité d'une communauté touchée par un fort taux de chômage; - Valorisation de la culture, du patrimoine culturel et de la créativité atikamekw; - Sauvegarde, mise en valeur, renouvellement et transmission des savoir-faire traditionnels auprès des jeunes de la communauté; - Insertion sociale des jeunes grâce à la formation et à l'apprentissage des savoir-faire traditionnels; - Valorisation du dynamisme de la communauté atikamekw et de son image au niveau régional, national et international; - Développement des pratiques commerciales et de l'éducation au marché; - Pénétration de marchés spécialisés avec des produits hauts de gamme à forte valeur ajoutée; - Développement des partenariats et des relations d'affaires entre la communauté atikamekw et le monde régional et urbain; - Développement d'un produit d'appel touristique potentiel. 			

Plan de communication sur le territoire pour faire connaître le projet

La dimension culturelle et identitaire du projet ainsi que les nombreux acteurs engagés dans ce processus vont faciliter sa reconnaissance par l'ensemble de la communauté présente sur le territoire. Le plan de communication prévu à cet effet est le suivant :

- Diffuser des informations sur l'état d'avancement du projet à l'ensemble des médias locaux et assurer un suivi médiatique tout au long du projet sur le territoire (communiqué aux médias autochtones et allochtones de la région 04, production de bulletin trimestriel en langue atikamekw et français, etc.);
- Mobiliser tous les partenaires locaux pour que l'actualité du projet soit diffusée auprès de tous les milieux. La diversité des partenariats et leur représentativité sociale permettront ainsi d'assurer une communication efficace auprès de l'ensemble de la communauté (Conseil de la Nation Atikamekw, table de concertation locale et régionale, intervenants du milieu (politique, social, culturel, éducatif et santé), etc.);
- Organiser une journée d'information et une exposition suite à la phase 1 du projet qui présentera les savoir-faire traditionnels et leur histoire à la population locale;
- Organiser une exposition locale lorsque la coopérative aura développé une gamme de produits traditionnels et une gamme de produits nouveaux.

Plan de transfert de l'information sur l'avancement du projet ainsi que sur les connaissances et les expériences acquises : propositions, partenariats et modalités

L'objectif principal du projet est de créer un modèle de développement viable et applicable à d'autres communautés. Voici les moyens envisagés pour réaliser le transfert d'information :

1. Une diffusion d'information régulière et soutenue :

Les nombreux partenariats établis pour mener ce projet seront les premiers relais naturels d'information. En effet, chaque organisme impliqué s'engagera à communiquer au quotidien l'état d'avancement du projet et ses résultats dans ses outils de communication (bulletin de liaison, site internet...). Les indicateurs créés pour évaluer le projet serviront de tableaux de bord pour remplir ce mandat. Le transfert de l'information se fera ainsi sur une base régulière grâce aux nouvelles technologies auprès de tous les milieux concernés. Il est à noter également qu'un plan de communication médiatique du projet sera appliqué pour informer la presse régionale et nationale sur l'état d'avancement du projet.

2. Une production de films diffusés sur le web 2.0 et d'un documentaire :

Dès le début du projet, il est envisagé dans le cadre d'un projet pédagogique en partenariat avec Forum Jeunesse Mauricie et les institutions scolaires locales, de créer une équipe de jeunes documentaristes chargés de filmer le projet à toutes ses étapes et de monter des films témoignages qui seront mis en ligne sur les sites Web des partenaires. À la fin du projet, un documentaire final sur le projet sera disponible et envoyé à toutes les communautés potentiellement intéressées à reproduire le modèle de développement.

3. La participation à un colloque national sur le développement local à l'issue du projet :

À la fin du projet, il est prévu de participer à un colloque national sur le développement local (ex : Les Arts et la Ville). L'objectif sera d'expliquer et de faire le bilan du projet (présentation du documentaire, du mode de fonctionnement de la coopérative, des produits...) et de démontrer aux participants la transposabilité du modèle dans d'autres communautés.

4. Une tournée dans les communautés autochtones et les communautés rurales :

Il est prévu, dans la dernière année du projet, d'organiser une tournée des communautés autochtones et rurales pour expliquer le projet et envisager des coopérations pour transposer le modèle de développement dans les communautés visitées.

Critères d'évaluation pour l'avancement du projet et l'atteinte des objectifs

La réussite du projet dépendra en grande partie de la qualité de l'évaluation réalisée pendant et à l'issue du projet. L'objectif est de créer des indicateurs qui nous permettent d'assurer une évaluation permanente. Les indicateurs seront définis dès le début du projet et correspondront à chacune des phases programmées. Ces indicateurs seront documentés en permanence et permettront de faire évaluer le projet correctement. Voici une liste non exhaustive des indicateurs qui seront utilisés pour évaluer efficacement le projet.

Nombre de savoir-faire recensés
 Nombre d'artistes/artistes détenant le savoir-faire
 Nombre d'intervenants formés
 Nombre de partenaires impliqués
 Nombre de produits créés
 Nombre de produits nouveaux créés
 Nombre d'emplois créés
 Volume du chiffre d'affaire réalisé par année d'exploitation
 Mesure des retombées médiatiques...

Partenariats locaux et régionaux sur le plan technique et financier

Culture Mauricie
 Conseil des Atikamekw de Wemotaci, Opitciwan, Manawan (éducation, santé, etc.)
 Commission des développements et ressources humaines de Wemotaci, Manawan, Opitciwan (corpo. dév. économique)
 CRE-Mauricie
 CLD-La Tuque
 Entreprise Canada
 Développement économique Canada
 Ministère du Développement économique, de l'Innovation et Exportation du Québec
 Secrétariat aux affaires autochtones du Québec
 Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec

Section 2 – PORTEUR DU PROJET (LE PROMOTEUR)

Nom de l'organisation et historique (lettres patentes)

Conseil de la Nation Atikamekw

Le Conseil de la Nation Atikamekw est constitué par lettres patentes émises le 3 mars 1982, à titre de corporation sans capital-action, en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes.

Le siège social est situé dans la communauté atikamekw de Wemotaci alors que le centre administratif se trouve à La Tuque.

Le Conseil de la Nation Atikamekw, qui est un conseil tribal, a pour objectif de promouvoir et défendre les intérêts de la Nation atikamekw en plus de rendre certains services aux trois communautés atikamekw (Wemotaci, Opitciwan et Manawan). Il dispense des services sociaux, des services techniques, consultatifs et administratifs, de même que des services éducatifs, linguistiques et culturels, en plus des services documentaires. Il négocie également une entente de principe devant mener à la conclusion d'un traité avec les autorités fédérales et provinciales.

Aujourd'hui, le Conseil de la Nation Atikamekw compte plus de cent employés autochtones et non-autochtones.

Objectifs et raison d'être
Les objectifs poursuivis par le Conseil de la Nation Atikamekw consistent:
<ul style="list-style-type: none"> - à agir comme représentant officiel de l'ensemble des Atikamekw à l'échelle régionale, nationale et internationale; - à défendre et promouvoir les droits et intérêts des Atikamekw sur les plans social, économique et culturel; - à promouvoir l'autonomie des Atikamekw; - à assurer la prise en charge par les Atikamekw, de tous les programmes et services qui sont dispensés aux Atikamekw par les gouvernements fédéral et provincial et, au besoin, voir à l'organisation, la gestion, la coordination, la planification, la mise en place et à la qualité de ces programmes et services; - à assumer tous les pouvoirs et fonctions qui, après entente mutuelle, lui ont été délégués par un conseil local (Wemotaci, Manawan, Opitciwan); - à négocier et conclure avec les gouvernements fédéral et provincial et avec les organismes gouvernementaux désignés, toute entente de revendication territoriale suivant le mandat qui lui a été donné à cette fin par les membres de la nation atikamekw, sous réserve de la ratification de chacune de ces ententes par les membres de la nation atikamekw et enfin, à conclure des ententes d'entraide et de solidarité avec tout autre organisme, tant au Canada qu'à l'extérieur du Canada, dont les objectifs sont semblables aux siens
Composition de l'organisme porteur du projet
L'assemblée générale du Conseil de la Nation Atikamekw est composée des membres inscrits dans les registres des trois communautés atikamekw (Wemotaci, Opitciwan et Manawan). Par contre, les membres votants sont formés par les chefs et les conseillers des trois communautés ainsi que la Grand-Chef/présidente. Cette dernière est élue par suffrage universel. Le conseil d'administration, quant à lui, réunit les trois chefs atikamekw et la Grand-Chef/présidente. Le directeur général est responsable des finances et de l'administration courante de l'organisme.
Réalisations
<p>Au fil des ans, le Conseil de la Nation Atikamekw a accompli plusieurs réalisations dans différents domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élection d'un Grand-Chef atikamekw au suffrage universel; - Négociations territoriales avec les gouvernements fédéral et provincial; - Mise en place d'une Politique sociale atikamekw; - Projet pilote d'un Système d'intervention d'autorité atikamekw (SIAA) qui a amené une modification de la Loi sur la protection de la jeunesse, l'article 37.5. Cet article permet aux organismes autochtones de conclure des ententes directement avec le gouvernement du Québec pour dispenser de façon autonome les services de protection de la jeunesse. Présentement, le Conseil de la Nation Atikamekw est en négociation pour une entente; - Crédit d'un centre de réadaptation pour les adolescents atikamekw; - Crédit d'un centre pour les victimes de violence familiale; - Mise en place d'une politique éducative atikamekw; - Mise en place d'un programme bilingue atikamekw-français dans les écoles des trois communautés atikamekw; - Crédit d'une société d'histoire atikamekw; - Organisation de rassemblements traditionnels en milieu naturel à chaque année; Etc...
Provenance du financement et sommes consacrées au fonctionnement de l'organisme porteur du projet pour le dernier exercice financier
Differentes sources de financement assurent le bon fonctionnement du Conseil de la Nation Atikamekw (voir en annexe).

<p>Organismes associés au projet et leur rôle</p> <p>Conseil de la Nation Atikamekw : Porteur et coordonnateur du projet. Organisme chargé de la mise en oeuvre du programme</p> <p>Communautés Wemotaci / Opitciwan / Manawan : mise à disposition des ressources humaines, financières et logistiques</p> <p>Culture Mauricie : partenaire principal du projet. Soutien et support à la mise en oeuvre du projet. Mise à disposition de ressources humaines en service conseil.</p>
<p>Section 3 – PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES POUVANT BONIFIER LA COMPRÉHENSION DU PROJET</p> <p>Correspondance du projet avec le plan de travail de la CCI des MRC</p> <p>Les objectifs du projet sont tout à fait conformes aux objectifs de développement économique, social et culturel préconisés par le CLD du Haut-Saint-Maurice et la Ville de La Tuque. Le développement de l'entrepreneuriat, l'innovation, la valorisation du patrimoine, la recherche de nouveaux marchés, l'insertion sociale, le développement durable et tous les éléments qui composent le projet correspondent aux axes de développement que les organismes territoriaux souhaitent encourager sur leur territoire.</p>
<p>Faisabilité technique et financière du projet</p> <p>Faisabilité technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisme porteur du projet est un organisme de représentation déjà engagé dans le développement économique et culturel sur son territoire; - Le partenaire principal du projet apporte une expertise en gestion de projet culturel, en mise en marché des produits métiers d'art et en processus de recherche et développement de produits design issus des savoir-faire traditionnels. <p>Faisabilité financière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisme porteur du projet dispose de ressources financières nécessaires pour assurer la coordination du projet; - Le projet repose sur la valorisation économique de ressources et de savoir-faire uniques sur un marché à fort potentiel pour des produits issus des savoir-faire traditionnels autochtones; - La phase de démarrage et d'investissement du projet est susceptible de bénéficier de mécanismes de financement et de soutien public; - Le projet est soutenu par une forte volonté du milieu de créer un modèle de développement économique et social adapté aux valeurs et aux traditions des communautés autochtones.

Preciser en quoi l'aide du MAMR est nécessaire à la réalisation du projet.

L'apport du MAMR va permettre de réaliser l'ensemble du projet sur du long terme et de réussir l'équilibre entre le développement économique, social et culturel. En effet, la durée du programme et ses objectifs ainsi que le financement qui s'y rattache vont permettre de renforcer la capacité financière autonome du modèle coopératif pendant la première phase du projet qui ne génère pas de revenu et nécessite de l'investissement. Grâce au soutien financier du MAMR, le projet va se construire en respectant les étapes essentielles d'un plan d'affaires viable et conforme aux aspirations du milieu. Il est à noter également que les critères et les objectifs du programme de mesure des laboratoires ruraux sont conformes aux objectifs de développement social et culturel préconisés par la communauté atikamekw.

Retombées du projet sur le développement des communautés rurales où se déroule le laboratoire, en particulier pour les municipalités dévitalisées, s'il y a lieu

Les retombées envisagées du programme sont nombreuses et fondamentales pour des communautés où la situation économique et sociale est souvent difficile.

Retombées sociales :

- Créations d'emplois adaptés à la réalité d'une communauté touchée par un fort taux de chômage;
 - Valorisation de la culture, du patrimoine culturel et de la créativité atikamekw;
 - Sauvegarde, mise en valeur, renouvellement et transmission des savoir-faire traditionnels auprès des jeunes de la communauté;
 - Insertion sociale des jeunes grâce à la formation et à l'apprentissage des savoir-faire traditionnels;
 - Valorisation du dynamisme de la communauté atikamekw et de son image au niveau régional, national et international
- Retombées économiques :
- Création d'une structure collective organisée de production et de commercialisation économiquement viables;
 - Développement du chiffre d'affaires et des revenus des artistes et artisans atikamekw;
 - Développement d'une gamme de produits traditionnels et d'une gamme de produits nouveaux hauts de gamme;
 - Développement des pratiques commerciales et de l'éducation au marché;
 - Pénétration de marchés spécialisés avec des produits hauts de gamme à forte valeur ajoutée;
 - Développement des partenariats et des relations d'affaires entre la communauté atikamekw et le monde extérieur;
 - Développement d'un produit d'appel touristique potentiel.

Signature du promoteur : _____

Date : _____

Rappel des dates de dépôt des lettres d'intention et de dépôt des projets

Premier appel à projets pour les 10 premiers projets de laboratoire

Lettre d'intention : 19 octobre 2007

Dépôt du projet : 28 décembre 2007

Deuxième appel à projets pour 10 autres projets de laboratoire

Lettre d'intention : 1^{er} mars 2008

Dépôt du projet : 1^{er} mai 2008

Troisième appel à projet pour les cinq derniers projets de laboratoire

Lettre d'intention : 5 janvier 2009

Dépôt du projet : 15 février 2009

APPENDICE B - Documents de travail du projet de coopérative atikamekw

- B-1 : Les orientations et le plan d'action 2008-2013 (2008)
- B-2 : Activités réalisées 2008-2010
- B-3 : Les groupes cibles et les objectifs de communication (2008)
- B-4 : Les activités de communication au projet de coopérative par groupe cible (2008)

• Grid
• 3D
• Q(x, t)
• m

APPENDICE B-1

Projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw
Calendrier 2008-2013

Dates	Activités
Juillet à décembre 2008	1. Recensement et diagnostique des ressources et techniques liées au travail artisanal
Janvier à décembre 2009	2. Étude de faisabilité et de marché, montage et ouverture de la coopérative de production et de commercialisation des produits artisanaux atikamekws
Janvier 2010 à décembre 2013	3. Début de la production d'artisanat 4. Mise en place d'un programme de formation des maîtres-artistes aux méthodes d'enseignement en milieu scolaire 5. Programme de formation en travail artisanal et à l'éducation aux marchés à l'intention des jeunes et des adultes 6. Recherche et développement de mode de décoration haut de gamme et création de prototypes 7. Mise en place d'un réseau de distribution à l'échelle nationale et internationale 8. Programme de certification d'authenticité et de qualité et de la protection de la propriété intellectuelle des produits artisanaux issus du peuple atikamekw 9. Programme de développement socioculturel dans les 3 communautés atikamekws

Source : Document de travail - Conseil de la Nation Atikamekw 2008

DESCRIPTION

Ce tableau est le calendrier élaboré par le coordonateur du projet au commencement du projet. Il dresse un portrait global des dates et des activités de chacune des 7 phases de travail du projet. Voici un bref condensé des activités et des objectifs prévus à l'échéancier pour chacune des activités résumées. Ces 9 points démontrés au tableau ci-haut sont issus du document de travail élaboré par la coordination du projet de coopérative de développement socioculturel et économique initié par le CNA.

Voici un détail de chaque point illustré au tableau :

- Point 1 – Le coordonnateur du projet, en collaboration avec le comité local de chaque communauté atikamekw, effectuera le recensement et le diagnostique de l'état du patrimoine lié au savoir-faire traditionnel atikamekw et fera un rapport des résultats du recensement.
- Point 2 – Le comité de gestion du projet fera une analyse des résultats du recensement. Par la suite, il y aura une étude faisabilité qui sera effectuée en collaboration avec un bureau de consultants spécialisés dans le domaine. L'objectif sera de créer une coopérative dans chacune des communautés atikamekws et d'établir un réseau de distribution régional et provincial.
- Point 3 – La production va débuter selon l'avancement des travaux de mise en place des centres de production locaux.
- Point 4 – Le coordonnateur du projet, en collaboration avec les services de l'éducation, langue et culture du CNA ainsi que les services de l'Éducation des 3 communautés atikamekws, mettra en place ce programme de formation pédagogique pour les maîtres-artisans. L'objectif sera de permettre aux maîtres-artisans d'acquérir une expérience en enseignement.
- Point 5 – Le coordonnateur du projet va développer, en partenariat avec les services de l'éducation, langue et culture du CNA ainsi qu'avec le comité de gestion de chacune des coopératives, un programme de formation sur le travail artisanal. L'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux talents et d'assurer la relève dans la production d'artisanat.
- Point 6 – Le comité de gestion du projet, en collaboration avec les comités de gestion des coopératives de MOW, procédera à l'engagement d'un concepteur design qui aura le mandat de procéder à une recherche pour créer les premiers produits de mode et de décoration haut de gamme issus des savoir-faire traditionnels du peuple atikamekw.
- Point 7 – Le comité de gestion du projet en collaboration avec le consultant engagé mènera une étude et procèdera à la mise en place d'un réseau de distribution des produits artisanaux des coopératives de MOW.
- Point 8 – La création et la mise en place d'un comité spécial formé par les artisans et artistes issus des trois communautés atikamekws et coordonné par le comité de gestion du projet. Ce comité spécial a comme mission de développer le programme de certification d'authenticité et de qualité qui sera agréé par les trois conseils atikamekws de MOW et de mener des discussions sur la protection de la propriété intellectuelle des produits artisanaux issus du peuple atikamekw afin de soumettre des recommandations pour la suite des travaux.
- Point 9 – Le comité de gestion de chaque coopérative, en collaboration avec le comité du projet, évaluera l'état de la situation socioculturelle actuelle et les besoins des gens de la communauté afin qu'il élabore des projets axés sur la résolution des problématiques sociales et la réhabilitation de la culture.

APPENDICE B-2

Activités réalisées par le projet de coopérative atikamekw de 2008 à 2010

Calendrier	Description	Intervenants
Avril 2008 à septembre 2008	<p>Démarrage du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce du financement octroyé par le MAMROT - Création du comité de gestion de projet - Élaboration du plan d'orientation et des échéanciers de travail 2008-2013 - Élaboration d'un plan de communication et de concertation - Mise en partenariat avec le bureau de consultation privé et des organismes régionaux - Réalisation du diagnostic relié au patrimoine issu du savoir-faire traditionnel atikamekw - Recensement et diagnostique de la production artisanale atikamekw - Évaluation du potentiel de développement et de valorisation lié à l'artisanat 	<ul style="list-style-type: none"> - CNA - MAMROT - Ministère de la Culture et de la Condition féminine - Secrétariat aux affaires autochtones - Conseil Atikamekw MOW - Culture Mauricie - Bureau ST Marketing - CDR – Centre-du-Québec/Mauricie
Octobre 2008 à mars 2009	<p>Suivi et coordination du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi des activités - Mise en place du plan d'orientation et du plan de travail 2008-2009 - Réunions ponctuelles (mensuelles) du comité de gestion de projet - Mise en application du plan de communication dans les communautés atikamekws – activités d'information 	<ul style="list-style-type: none"> - CNA - MAMROT - Ministère de la Culture et de la Condition féminine - Culture Mauricie - Conseil Atikamekw MOW - Secrétariat aux affaires autochtones - Bureau ST Marketing

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du projet de recherche en collaboration avec l'UQTR (rencontres en octobre et en novembre 2008) - Entente et définition des rôles reliés au projet de recherche en collaboration avec l'UQTR (mars 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> - CDR – Centre-du-Québec/Mauricie - UQTR
Avril 2009 à juin 2009	<p>Démarrage (Phase 2 et 3) du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du comité provisoire de coopérative M.O.W. (avril et mai 2009) - Suivi et coordination Projet de recherche - Suivi et coordination Plan de communication - Élaboration du projet de casules-vidéo - Révision du recensement des artistes et des artisans atikamekws - Élaboration du plan de formation destiné au comité provisoire de la coopérative - Présentation des résultats préliminaires de l'étude de faisabilité par le bureau ST Marketing (juin 2009) 	<ul style="list-style-type: none"> - CNA - MAMROT - Ministère de la Culture et de la Condition féminine - Culture Mauricie - Conseil Atikamekw MOW - Secrétariat aux affaires autochtones - Bureau ST Marketing - CDR – Centre-du-Québec/Mauricie - UQTR - Comité provisoire de la coopérative
Juillet 2009 à octobre 2009	<p>Suivi et coordination du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination du plan de travail du projet (Phases 2 et 3) - Coordination et suivi auprès du comité provisoire de la coopérative - Coordination et suivi Projet de recherche - Suivi Plan de communication - Activités de formations destinées au comité provisoire de la coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> - CNA - Culture Mauricie - CDR – Centre-du-Québec/Mauricie - UQTR - Professeur Thibault Martin, UQO - Comité provisoire de la coopérative

	<ul style="list-style-type: none"> - Bilan des activités de formation auprès du comité provisoire de la coopérative - Suivi Projet de capsules-vidéo - Élaboration du projet de formation en artisanat destiné à la relève atikamekw - Rencontres ponctuelles avec le comité de gestion du projet - Rencontres - Suivi avec le comité provisoire de la coopérative - Participation au congrès de la ruralité (octobre 2009) 	
Novembre 2009 à février 2010	<p>Suivi et coordination du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination du plan de travail du projet - Coordination et suivi auprès du comité provisoire de la coopérative - Rencontres – Bilan et suivi auprès du comité de gestion du projet (octobre et décembre 2009) - Coordination et suivi Projet de recherche - Suivi Plan de communication - Rencontre – Bilan comité provisoire de la coopérative (novembre 2009) - Rencontre – Coordination de travail pour le développement de la coopérative - Création de la coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw 	<ul style="list-style-type: none"> - CNA - MAMROT - Ministère de la Culture et de la Condition féminine - Culture Mauricie - Secrétariat aux affaires autochtones - Bureau ST Marketing - CDR – Centre-du-Québec/Mauricie - UQTR - Comité provisoire de la coopérative
Mars 2010 à juillet 2010	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination du plan de travail avec la coopérative des Arts Nehirowisiw - Coordination et suivi Projet de recherche - Préparation de l'assemblée générale de constitution administrative de la coopérative des Arts Nehirowisiw - Suivi Plan de communication 	<ul style="list-style-type: none"> - CNA - Culture Mauricie - CDR – Centre-du-Québec/Mauricie - UQTR - Membres fondateurs de la coopérative des Arts Nehirowisiw

	<ul style="list-style-type: none">- Participation - Rencontre Inter-Coop à Obedjiwan (avril 2010)- Tenue de l'assemblée générale de constitution de la coopérative des Arts Nehirowisiw (juillet 2010)	
Août 2010 à décembre 2010	<p>Suivi et bilan du projet de coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw</p> <ul style="list-style-type: none">- Plan de travail 2010-2011 du C.A. de la coopérative des Arts Nehirowisiw- Rencontres - Suivi et bilan comité de gestion du projet- Suivi et bilan Projet de recherche- Plan de travail de la coopérative et du comité de gestion du projet	<ul style="list-style-type: none">- CNA- MAMROT- Ministère de la Culture et de la Condition féminine- Culture Mauricie- Secrétariat aux affaires autochtones-UQTR- C.A. Coopérative des Arts Nehirowisiw

APPENDICE B-3

Groupes cibles et les objectifs de communication (Version 2008)

Groupes cibles	Objectifs de communication
Les artistes et artisans professionnels et amateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils soient informés et sensibilisés sur les principaux enjeux du projet de coopérative et sur les impacts positifs pour leurs activités ; • Qu'ils participent par divers moyens à la mise en œuvre du projet de coopérative d'artisanat atikamekw.
Les intervenants socioculturels et économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils soient informés et sensibilisés sur les principaux enjeux du projet de coopérative et sur les impacts positifs pour l'ensemble de la communauté ; • Qu'ils participent par divers moyens proposés au développement surtout en ce qui concerne l'aspect socioculturel du projet.
Les membres des Conseils atikamekws de MOW	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils soient informés et sensibilisés sur les principaux enjeux du projet de coopérative et sur les impacts positifs pour l'ensemble de la nation atikamekw ; • Qu'ils informent le comité de gestion sur les diverses possibilités de soutien au développement
La population atikamekw en général	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils soient informés et sensibilisés sur les principaux enjeux du projet de coopérative, des états d'avancement et sur les impacts positifs pour l'ensemble de la nation atikamekw
Les médias locaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils assurent la circulation des informations émanant du projet à l'ensemble de la population québécoise de la région et de la population atikamekw des trois communautés.
Partenaire principal : Culture Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils collaborent au développement et au suivi du projet ; • Qu'ils soient le canal privilégié pour la diffusion des informations sur le suivi aux partenaires allochtones.
Comité ministériel du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Qu'ils assurent le suivi au niveau ministériel selon le plan de développement du projet ; • Qu'ils établissent les liens avec les différents partenaires gouvernementaux et municipaux dans le cadre du programme de Mesures des laboratoires ruraux du MAMROT.

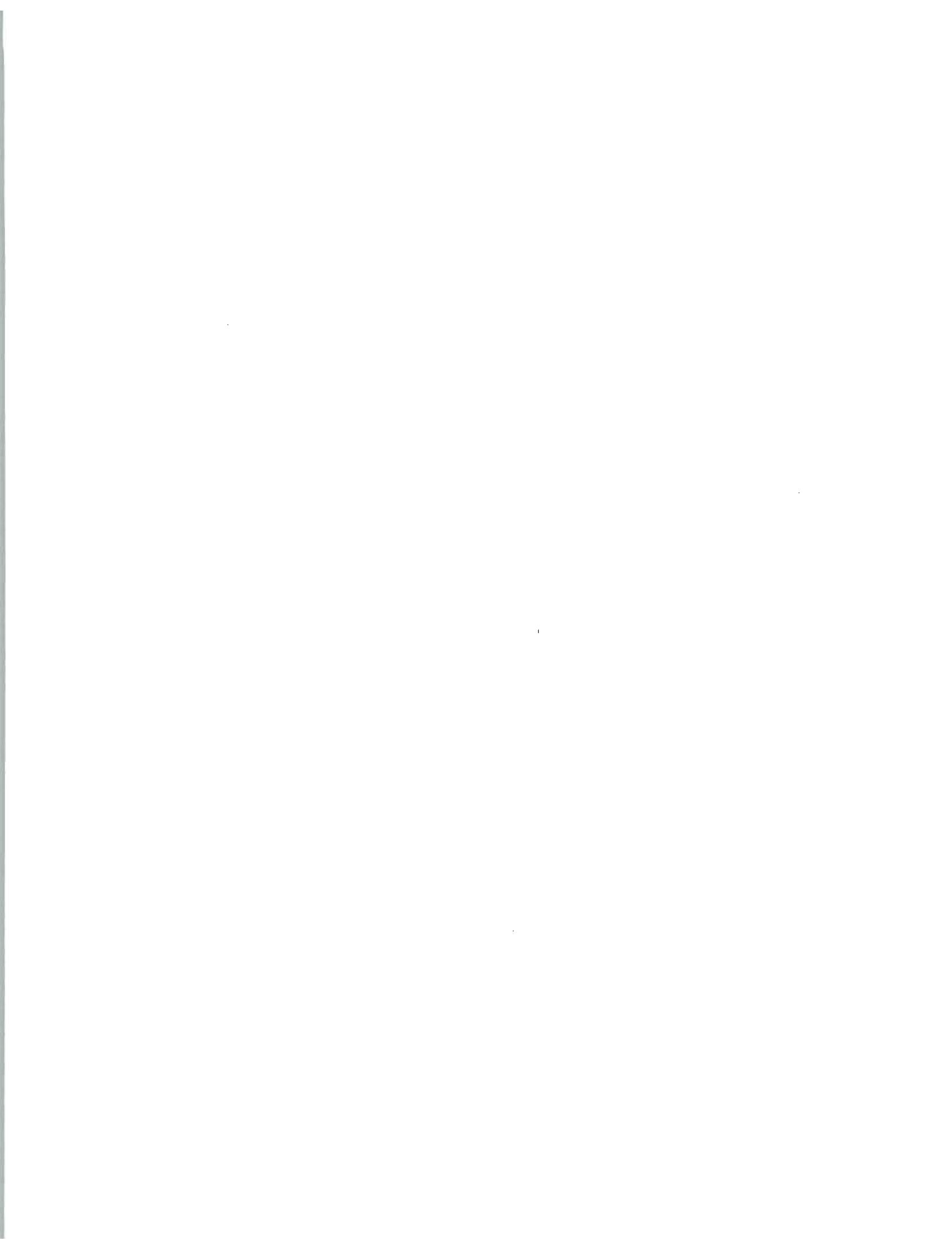
Conseil d'administration et comité-directeur du Conseil de la Nation Atikamekw	<ul style="list-style-type: none">• Qu'ils appliquent les recommandations et les orientations du projet ;• Qu'ils fassent le suivi de l'état d'avancement du projet (à l'interne) ;• Qu'ils sensibilisent les différents secteurs du CNA sur les possibilités de soutien au développement du projet.
Comité de gestion du projet	<ul style="list-style-type: none">• Qu'ils effectuent le suivi du projet dans son ensemble (à l'interne) ;• Qu'ils assurent le suivi des recommandations et des orientations provenant des artistes et des artisans;• Qu'ils agissent comme agent de liaison pour leurs services et organismes respectifs (à l'interne).
Comité provisoire de la coopérative	<ul style="list-style-type: none">• Qu'ils assurent le suivi du projet au niveau local ;• Qu'ils participent aux réunions et aux consultations ;• Qu'ils assistent le coordonnateur du projet au développement local de la coopérative.

APPENDICE B-4
Les activités projetées de communication par groupe cible (Version 2008)

Groupes cibles	Activités de communication
Les artistes et artisans professionnels et amateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre auprès d'artistes et d'artisans ; • Tournée de consultation par catégorie d'art et d'artisanat ; • Rencontre avec la table culturelle atikamekw ; • Publication et distribution d'un bulletin trimestriel ; • Distribution de trousse d'information ; • Envoi de courriels ; • Diffusion d'information sur les sites Internet ciblés.
Les intervenants socioculturels et économiques locaux	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation périodique sur le suivi du projet aux tables de concertation concernées ; • Rencontre de consultation périodique ; • Publication et distribution d'un bulletin trimestriel ; • Distribution de trousse d'information ; • Envoi de courriels ; • Diffusion d'information sur les sites Internet ciblés.
Les membres des Conseils Atikamekws de MOW	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre auprès des Conseils Atikamekws ; • Publication et distribution d'un bulletin trimestriel ; • Distribution de trousse d'information ; • Envoi de courriels ; • Diffusion d'information sur les sites Internet ciblés.
La population atikamekw en général	<ul style="list-style-type: none"> • Tournée d'exposition annuelle sur les arts et la culture ; • Diffusion périodique d'information auprès des sites internet ciblés, des médias écrits et électroniques locaux et régionaux ; • Affichage dans les endroits publics.

Les médias locaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> Envoi de communiqués de presse ;
Le partenaire principal : Culture Mauricie	<ul style="list-style-type: none"> Réunion du comité ministériel ; Réunion du comité de gestion de projet ; Bulletin trimestriel ; Envoi de courriels.
Comité ministériel du projet	<ul style="list-style-type: none"> Réunion trimestrielle (au besoin) ; Bulletin trimestriel ; Envoi de courriels.
Conseil d'administration et comité-directeur du CNA	<ul style="list-style-type: none"> Réunion mensuelle Mémos Internet ; Bulletin trimestriel ; Envoi de courriel.
Comité de gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> Réunion trimestrielle ; Bulletin trimestriel ; Site Internet (diffusion mensuelle) ; Envoi de courriels.
Comité provisoire de la coopérative	<ul style="list-style-type: none"> Réunion mensuelle (selon les besoins) ; Bulletin trimestriel ; Site Internet (diffusion mensuelle) ; Envoi de courriels.

APPENDICE C : Formation pré-coopérative (2009)



Programme formation

Comité provisoire pour la coopérative d'artisanats atikamekw

22 juillet 2009

9 h	Accueil
9 h 15	Retour sur le projet de coopérative atikamekw Par Yvon Dubé, CNA
9 h 30	Les principes coopératifs par rapport aux valeurs atikamekw Par Karine Awashish, UQTR
10 h	L'étude de faisabilité : C'est quoi ? Par Gaby Tessier, CDR
10 h 30	L'importance de la concertation et de la mobilisation Par Karine Awashish, UQTR et Gaby Tessier, CDR
10 h 45	Pause-café
11 h	Les démarches de création de la coopérative et introduction de régie interne. Par Gaby Tessier, CDR
11 h 40	Réflexion sur les besoins auxquels la coopérative peut répondre Par Yvon Dubé, Karine Awashish et Thibault Martin
12 h 30	Pause dîner
13 h 30	Contexte des coopératives en milieu autochtone au Canada Par Karine Awashish, UQTR
13 h 45	Présentation du modèle Inuit Par Thibault Martin, UQO
14 h 30	Pause-café
14 h 45	Table ronde
17 h	Fin de la formation

Compte-rendu de la journée de formation pré-coopérative :

Le retour sur le projet de coopérative atikamekw. Le coordonnateur du projet a d'abord fait une présentation d'accueil auprès des participants de la formation. Il a ensuite fait un retour concernant les activités du projet de développement de la coopérative en présentant le bilan actuel. En date de juillet 2009, le projet est en phase de développement et de constitution. Également, l'élaboration d'un projet de formation destiné à la relève est en cours. Enfin, le transfert de connaissances relatif au projet s'effectue par la production d'un bulletin d'information destiné à la population atikamekw en général.

La présentation de l'intervenant du CDR. L'intervenant du CDR Centre-du-Québec/Mauricie a présenté les principes coopératifs et a fait un bref survol de ce que l'étude de faisabilité doit comprendre. Il a également souligné l'importance de la concertation et de la mobilisation. Cette partie de la formation est une introduction et est surtout axée sur les démarches de création de la coopérative et sur les modèles de régie interne de la coopérative. Cette portion de la formation s'est bien déroulée malgré le fait que certains artisans aient pu avoir du mal à comprendre certains points de la présentation. Toutefois, elle demeurait nécessaire.

La présentation de la Coopérative de solidarité La Tuque. La directrice générale de la coopérative de solidarité La Tuque est venue témoigner de l'expérience de la coopérative. Cette coopérative existe depuis maintenant 12 ans et elle est très riche en expérience. Un modèle de succès en coopérative dans la région, cette entreprise a toutefois connu quelques obstacles au cours des années. L'expérience de cette coopérative a grandement enrichi la formation par le récit concret d'une entreprise coopérative œuvrant dans un contexte économique instable que nous connaissons surtout en région éloignée. Les participants ont bien apprécié ce témoignage encourageant.

La présentation du portrait de l'entrepreneuriat coopératif en milieu autochtone au Canada. La participation de la chercheuse à la formation est passée par la présentation du portrait des coopératives autochtones au Canada. Ce volet mettait en contexte le mouvement coopératif autochtone au Canada en expliquant que ce modèle d'entreprise est très populaire et connaît un certain succès dans le développement des communautés. La présentation a débuté avec l'explication des notions de base du développement au sens large et des principes d'économie sociale en résumant quelques définitions apportées par certains auteurs à ce sujet. Par la suite, une présentation sommaire découlant des informations générales du rapport concernant les coopératives autochtones œuvrant dans divers secteurs a été faite. Avec ces nouvelles connaissances et ces exemples concrets, les artistes et artisans atikamekws sont mieux outillés pour répondre aux diverses questions qu'auront les gens de la communauté à ce sujet.

La présentation du modèle coopératif inuit par Thibault Martin. Monsieur Martin, professeur à l'université du Québec en Outaouais et auteur du livre *De la banquise au*

congélateur, a fait une présentation sur le modèle coopératif inuit, berceau de la coopérative depuis 50 ans dans le Nord. Sa présentation a été très pertinente et aussi très appréciée des participants. Ceux-ci ont démontré leur réel intérêt sur ce qui se passe effectivement chez les Inuits. La présentation du modèle de coopération chez les Inuits fournit des renseignements et des exemples davantage concrets vis-à-vis ce modèle de développement.

La table ronde. Dans la dernière partie de la formation, une table ronde a été tenue. Elle a permis d'échanger sur les divers thèmes abordés dans la journée. Le but premier de cette table ronde était de faire ressortir les questions, les besoins et les craintes des artisans présents à la formation face au développement économique, culturel et social de l'artisanat atikamekw. Ce point de la journée a été un des plus importants, car c'est à ce moment que nous avons pu voir ce à quoi s'attendent réellement les artistes et artisans atikamekws.

APPENDICE D – Plan de formation pour la relève en artisanat atikamekw



Plan de formation sur l'original (Ébauche 2009)
Par Karine Awashish

Présentation de l'organisme promoteur :

Le Conseil de la Nation Atikamekw est constitué par lettres patentes émises le 3 mars 1982, à titre de corporation sans capital-action, en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes. Le siège social est situé dans la communauté atikamekw de Wemotaci alors que le centre administratif se trouve à La Tuque. Le Conseil de la Nation Atikamekw, qui est un conseil tribal, a pour objectif de promouvoir et de défendre les intérêts de la nation en plus de rendre certains services aux trois communautés atikamekws (Wemotaci, Opitciwan et Manawan). Il dispense des services sociaux, des services techniques, consultatifs et administratifs, de même que des services éducatifs, linguistiques et culturels, en plus des services documentaires. Il négocie également une entente de principe devant mener à la conclusion d'un traité avec les autorités fédérales et provinciales. Aujourd'hui, le Conseil de la Nation Atikamekw compte plus de cent employés autochtones et non-autochtones.

Objectifs et raison d'être de l'organisme :

- 1- Agir comme représentant officiel de l'ensemble des Atikamekws à l'échelle régionale, nationale et internationale ;
- 2- Défendre et promouvoir les droits et intérêts des Atikamekws sur les plans social, économique et culturel ;
- 3- Promouvoir l'autonomie des Atikamekws ;
- 4- Assurer la prise en charge par les Atikamekws, de tous les programmes et services qui sont dispensés aux Atikamekws par les gouvernements fédéral et provincial et, au besoin, voir à l'organisation, la gestion, la coordination, la planification, la mise en place et à la qualité de ces programmes et services ;
- 5- Assumer tous les pouvoirs et fonctions qui, après entente mutuelle, lui ont été délégués par un conseil local (Wemotaci, Manawan, Opitciwan) ;
- 6- Négocier et conclure avec les gouvernements fédéral et provincial et avec les organismes gouvernementaux désignés, toute entente de revendication territoriale suivant le mandat qui lui a été donné à cette fin par les membres de la nation atikamekw, sous réserve de la ratification de chacune de ces ententes par les membres de la nation atikamekw et enfin, conclure des ententes d'entraide et de solidarité avec tout autre organisme, tant au Canada qu'à l'extérieur du Canada, dont les objectifs sont semblables aux siens.

Contexte de projet :

Le développement des communautés atikamekws est une des préoccupations importantes tant de la part des divers intervenants de la nation atikamekw que de la part des dirigeants politiques, de l'éducation, de la culture et des services de santé et des services sociaux. Plusieurs projets de développement sont actuellement mis de l'avant en ce sens, le projet de coopérative de développement socioculturel et économique est un de ces projets novateurs pour le développement des communautés atikamekws de la région. Le but principal de ce projet de développement est de créer un modèle de développement socioculturel et économique destiné à valoriser et à renouveler les produits issus des savoir-faire traditionnels atikamekws. L'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat collectif, de mettre en valeur les traditions et les valeurs de la culture atikamekw en s'appuyant sur l'innovation et sur une nouvelle approche de développement. Ce grand projet comporte plusieurs étapes réparties sur 5 ans. Dans ce contexte, une des grandes étapes de ce projet est de mobiliser, d'informer et de transmettre à la jeunesse leur culture en passant par les savoir-faire traditionnels atikamekws.

Présentation du projet :

Dans le cadre du projet d'implantation d'une coopérative de développement socioculturel et économique atikamekw amorcé par le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) au printemps 2008, un projet jeunesse visant l'intégration de ceux-ci au projet de coopérative atikamekw a été développé. Les responsables du développement du projet de coopérative atikamekw avaient le désir d'intégrer un projet jeunesse ayant pour but de diffuser et de transmettre la culture atikamekw pour les jeunes. Plusieurs idées ont été soumises en ce sens.

Disciplines impliquées :

Cette partie du document présente différentes disciplines impliquées dans le projet. Le mentorat peut s'effectuer en suivant les diverses disciplines pouvant être appliquées.

En entrepreneuriat : Sens du leadership. Créativité. Aptitudes manuelles et compétences pour la fabrication d'artisanat atikamekw et pour la gestion de projets.

Art traditionnel : Créativité. Connaissances sur les divers objets de la culture et de l'histoire atikamekw. Importance des arts d'autrefois et d'aujourd'hui. Méthodes et techniques d'artisanat.

Art nouveau : Créativité. Techniques de dessin, sculptures et couleurs.

Gestion : Les rudiments de l'entrepreneuriat coopératif. Travail d'équipe.

Histoire : Connaissances sur de la culture atikamekw. Connaissances de l'histoire générale et atikamekw. Recherches.

Objectifs visés par la réalisation du projet :

- 1- Promouvoir et diffuser la culture atikamekw ;**
 - a. Sensibiliser les jeunes Atikamekws à leur culture
 - b. Faire connaître la culture atikamekw dans la région, la province et ailleurs au Canada
- 2- Valoriser et transmettre le savoir-faire traditionnel atikamekw auprès de la jeunesse ;**
 - a. Encourager les jeunes Atikamekws à se réapproprier le savoir-faire traditionnel de leur culture
 - b. Apporter un sentiment de fierté et d'appartenance à leur culture
 - c. Valoriser l'affirmation identitaire atikamekw des jeunes
- 3- Préserver le patrimoine matériel et immatériel de la culture atikamekw ;**
 - a. Conserver et immortaliser le savoir-faire traditionnel sur un support visuel
 - b. Laisser un héritage filmographique aux générations futures
- 4- Développer les compétences des participants ;**
 - a. Améliorer la communication
 - b. Encourager la collaboration
 - c. Actualiser le potentiel des participants
 - d. Montrer des méthodes de travail
 - e. Exploiter les technologies
 - f. Résoudre des problèmes
 - g. Mettre en œuvre la pensée créatrice
- 5- Développer l'autonomie d'apprentissage des participants ;**
 - a. Connaître des langues parlées et écrites
 - b. Développer une capacité en recherche
 - c. Encourager le leadership et l'entreprenariat
 - d. Stimuler le corps et l'esprit
 - e. Développer le travail d'équipe
- 6- Permettre aux participants de se réaliser ;**
 - a. Améliorer l'estime de soi
 - b. Soutenir le sentiment d'appartenance
 - c. Développer la fierté

Les résultats envisagés à court et moyen terme :

1. Création d'emplois auprès des jeunes ;
2. Valorisation de la culture, du patrimoine culturel et de la créativité atikamekw ;
3. Sauvegarde et mise en valeur des savoir-faire traditionnels atikamekws auprès des jeunes ;
4. Insertion sociale des jeunes grâce à la formation et à l'apprentissage relié à la production et aux savoir-faire traditionnels atikamekws ;
5. Valorisation du dynamisme de la communauté atikamekw au niveau local, régional et national.

Les moyens mis de l'avant pour assurer la réussite du projet :

Avant tout, le projet jeunesse soumis au programme de Connexion compétences de Stratégie Jeunesse Canada s'inscrit dans un cadre de développement socioculturel et économique de la nation atikamekw. Le projet de coopérative d'artisanat atikamkew amorcé par le Conseil de la Nation Atikamekw en 2008 est un projet qui s'insère dans un plan de développement sur une période de 5 ans. En ce sens, les activités déjà entreprises reflètent de façon positive l'engagement et la dynamique stimulante qu'engendre ce projet novateur pour la nation atikamekw. Le soutien du Ministère des affaires municipales et des régions et de Culture Mauricie dans ce projet est déjà un gage important pour la réussite du projet destiné aux jeunes que nous soumettons présentement pour l'octroi de l'aide financière demandée. Cette aide contribuerait à atteindre quelques-uns des principaux objectifs du grand projet de développement quinquennal soit en assurant la mise en valeur des ressources patrimoniales et culturelles de la communauté atikamekw, mais également en favorisant la venue de nouveaux talents dans les domaines des arts, de l'artisanat, de la culture et de la production multimédia auprès des jeunes.

Le projet répond aux objectifs de Connexion compétences de Stratégies jeunesse Canada :

- Le projet s'adresse à une clientèle âgée de 16 à 35 ans ;
- Le projet a une portée locale et régionale significative, car la formation sera offerte aux jeunes de la nation atikamekw ;
- Le projet a pour objectif d'intégrer la jeunesse dans le développement socioculturel des communautés atikamekw de la région ;
- Le projet peut servir à mobiliser la jeunesse atikamekw dans l'affirmation et la mise en valeur de la culture atikamekw ;
- Le projet s'insère dans un cadre d'apprentissage et de formation stimulant pouvant intéresser les jeunes à en faire partie ;
- Ce projet peut devenir un moyen de créer de l'emploi dans le secteur de l'artisanat et le la coopération.

Clientèle visée :

Le projet s'adresse à tous les jeunes Atikamekws âgés entre 16 et 35 ans. Nous souhaitons la bienvenue à tous bénévoles. Ceci peut devenir un projet de développement communautaire axé sur la jeunesse.

Les qualités recherchées et les critères pour les participants :

- ✓ Assiduité
- ✓ Sérieux
- ✓ Capacité de travailler en équipe
- ✓ Intérêts pour la culture atikamekw et l'artisanat
- ✓ Intérêts pour l'entrepreneuriat coopératif

Recrutement de la clientèle visée :

Une campagne de promotion et de diffusion pour le plan de formation jeunesse sera amorcée en octobre 2009. Une affiche sera conçue à cet effet et distribuée dans les communautés pour affichage dans les différents lieux publics. De plus, une distribution sur Internet par les divers réseaux de courriel sera également un élément dans la stratégie de communication. Une collaboration auprès des maisons des jeunes dans les communautés fera partie de la stratégie de réseautage. Un appel général aux 16-36 ans sera fait par l'entremise d'entretiens auprès des radios communautaires des villages atikamekws. Une petite publicité sous forme de message radio sera également élaborée destinée à être diffusée dans les radios communautaires. Les jeunes intéressées par le projet devront s'inscrire en remplissant un formulaire de candidature en incluant leur curriculum vitae. Le plan de communication et de promotion à cet effet débutera en octobre et s'échelonnera pour une période de 6 semaines. Les candidats inscrits passeront des entrevues de sélection au cours du mois de novembre 2009.

APPENDICE E - Production et réalisation des capsules Web

Description du projet :

La production de 10 capsules audio-vidéo en atikamekw a été réalisée en 2010. IHC-L'indice humain de la coopération est la marque de la plate-forme sur WEB multimédia (www.ihc-atikamekw.org). C'est à partir du contenu humain et de sa compréhension de la coopération ou de l'entraide que les capsules ont été conçues et réalisées. Le contenu général des capsules offre différents points de vue entourant les valeurs de la culture atikamekw à travers le discours de la coopération en tant que système pour se rendre aux individus. On part de l'humain vers la vision du développement de la coopération, de la relève, de la culture, de la vie, du milieu et du potentiel d'avenir.

Présentation des capsules :

Présentation de la Coopérative Inter-Nations : Première partie

Durée : 2 minutes 49 secondes

Description : Jacques Verrier, consultant au projet, Jean-Paul Awashish, président du CA et Gaétan Mequis, vice-président du CA nous présentent la coopérative Inter-Nations. La capsule résume l'historique du développement de la coopérative en lien avec la volonté de ses membres, sa mission et ses projets d'avenir.

Participants : Jacques Verrier

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Crédit musique : Sakay Ottawa, Album Ekote Ota

Remerciements : Développement économique Opitciwan, Coopérative Inter-Nations, Jean-Paul Awashish, Gaétan Mequish, TVCogéco.

Présentation de la coopérative Inter-Nations : Deuxième partie

Durée : 2 minutes 59 secondes

Description : Présentation des travaux effectués par la coopérative par Jacques et Gaétan. Commentaires de membres travailleurs de la coopérative en lien avec leur expérience et leurs passions pour leur travail avec la forêt.

Participants : Jacques Verrier

Jean-Paul Awashish

Gaétan Mequish

Bruce Petiquay

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Remerciements : Développement économique Opitciwan, Coopérative Inter-Nations, TVCogéco Trois-Rivières

Le développement socioculturel et économique d'une coopérative d'artisanat Atikamekw

Durée : 6 minutes

Description : Présentation du projet de coopérative de développement économique et socioculturel atikamekw. Yvon Dubé, coordonnateur du projet, nous résume le processus de démarrage de la coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw créé au printemps 2010. Il dresse également un portrait des objectifs du projet, du potentiel et des retombées envisagées par la création de cette coopérative créée pour et par les artistes et les artisans atikamekws

Participant : Yvon Dubé

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Remerciements : Développement économique Opitciwan, Coopérative de solidarité des Arts Nehirowisiw, Tv Cogéco Trois-Rivières

Arts et artisanat atikamekw

A. Première partie : Les fondements

Durée : 3 minutes

Description : Présentation des fondements de l'artisanat atikamekw. Bref aperçu de l'histoire d'un couple aîné, les Chachai, ils nous racontent leur vécu en lien avec leurs travaux d'artisanat atikamekw.

Participants : Véronique Chachai

Juliette (Jean-Pierre) Chachai

Jérémie Chachai

B. Deuxième partie : Aujourd'hui

Durée : 3 minutes

Description : Présentation des pièces d'art et de l'artisanat atikamekw, ses origines, sa richesse culturelle par son patrimoine matériel et immatériel à travers ses objets. Lien avec les valeurs de la culture atikamekw et son développement social et économique avec la coopérative d'artisanat.

Participants : Guylaine Saganash et bébé Maxime

Johny Chachai

Jean-Hugues Chachai

Joey Awashish

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Remerciements : Développement économique Opitciwan, Un gros merci à Jean-Hugues Chachai, Johny Chachai, Guylaine Saganash et bébé Maxime ainsi qu'à Joey Awashish.

Les Atikamekws d'Obedjiwan

Durée : 5 minutes 35 secondes

Description : Présentation de la communauté d'Obedjiwan en Haute-Mauricie. Sa culture, ses gens, son dynamisme et ses espoirs.

Narration : Martha-Karine Awashish

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Crédit musiques : Sakay Ottawa et autres...

Remerciements : Merci à Martha-Karine Awashish, Jean-Hugue Chachai, Marc Awashish et à la communauté d'Opitciwan. Archives du Conseil de la Nation Atikamekw, Développement économique Opitciwan, Coopérative Inter-Nations.

Portrait d'une artiste en émergence : Éruoma Awashish

Durée : 3 minutes 41 secondes

Description : Présentation de l'artiste, son lien avec la culture atikamekw, ses inspirations, son travail et ses réalisations.

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Crédit musique : Arthur Pétiquay et Laura Niquay

Remerciements : Merci à Eruoma pour son dynamisme et son apport aux arts autochtones. Développement économique Opitciwan, Musée des Abénakis d'Odanak.

Raymond Weizineau : Artiste atikamekw établi

Durée : 4 minutes 04 secondes

Description : Présentation de l'artiste, son lien avec la culture atikamekw, ses sources d'inspiration, son travail et ses réalisations.

Participants : Raymond « Lemote » Weizineau

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Crédit musique : Sakay Ottawa

Remerciements : Merci à Raymond pour son implication et son apport à l'art atikamekw. Développement économique Opitciwan.

La jeunesse atikamekw : l'espoir de la relève d'Obedjiwan

A. Artisanats

Durée : 3 minutes

Description : Présentation de l'école secondaire Mikisiw et sa jeunesse. Introduction au cours d'art traditionnel de l'école Mikisiw par l'enseignant, Jean-Guy Chachai. Il nous explique ses aspirations, son travail et son partage du savoir faire atikamekw auprès des jeunes.

B. Foresterie

Durée : 1 minute 30 secondes

Description : Présentation du programme de foresterie de l'école secondaire Mikisiw implanté depuis 1998 à Obedjiwan.

Participants : Jean-Guy Chachai, Teddy Mattawa, Yvon Archambault

Production et réalisation : Karine Awashish

Direction de la photographie et montage : Yoann Dénécé

Assistante à la production et réalisation : Gloria Coocoo

Assistante à la caméra : Camille Derelle

Remerciements : Merci aux jeunes de l'école secondaire Mikisiw. Merci au secteur de l'éducation d'Opitciwan. Développement économique Opitciwan.